

QUE CHOISIR

EXPERT • INDÉPENDANT
• SANS PUBLICITÉ



- **LAVE-LINGE
FRONTAUX**
- **TÉLÉVISEURS
DE 499 À 2990 €**
- **PNEUS HIVER**

Mode jetable
Un fléau pour
la planète

Inflation
*Alimentation,
voyages,
transports,
loisirs...*



PRODUITS PREMIERS PRIX



Un bon plan ?
*Le match face aux
grandes marques*

L 12260 - 618 - F: 4,80 € - RD



Indépendant et engagé, votre magazine est, par ses tests, ses enquêtes et ses conseils pratiques, au cœur de vos préoccupations de consommateurs citoyens responsables.



QUE CHOISIR, c'est plus qu'un magazine !

C'est le mensuel de l'**Union fédérale des consommateurs-Que Choisir**, 1^{re} association de consommateurs de France.

► LA PROXIMITÉ

Notre réseau de 140 associations locales, situées partout en France et animées par des milliers de bénévoles, est à votre écoute pour régler vos litiges, vous aider et vous conseiller dans vos démarches.

► LE PARTAGE

Nous relayons vos témoignages, vos alertes, vos besoins pour que votre voix soit entendue.

► L'EXPERTISE

Nos experts décortiquent les marchés, analysent les nouvelles tendances de la consommation, mettent en lumière les abus et vous éclairent dans vos actes d'achat et vos décisions.

► L'ENGAGEMENT

Nos juristes saisissent les autorités compétentes et la justice pour faire cesser et sanctionner les agissements illicites, et obtenir l'indemnisation des victimes.

► L'ACTION

Nos lobbyistes interviennent auprès des pouvoirs publics et des professionnels pour faire évoluer la législation et la réglementation en votre faveur.

Nous sommes **indépendants** grâce à vous, **agissant** pour et avec vous !

L'UFC-Que Choisir est également présente sur :

Quechoisir.org



UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11
0143 485548. quechoisir@quechoisir.org

Fabienne Maleysson, Yves Martin, Élisa Oudin, Benjamin Roux, Anne-Sophie Stamane, Audrey Vaugrente • **Secrétariat de rédaction** : Valérie Barrès-Jacobs, Marie Bourdellès, Gaëlle Desportes, Leslie George (QC en ligne) • **Ont collaboré à ce numéro** : Cécile Lelasseux, Alix Orbec • **Conception graphique** : Agence MaGwen et Véronique Puviland • **Maquette** : Ludovic Wyart (directeur artistique), Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot (première rédactrice graphiste) • **Responsable photo** : Catherine Métayer • **Infographie/maquette web** : Carla Félix-Dejeufosse (première rédactrice graphiste), Laurent Lammens, Inès Schneider-Blanlard • **Documentation** : Frédérique Vidal (responsable), Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin **QUE CHOISIR ÉDITION** • Laure Sassier **ESSAIS COMPARATIFS** • Éric Bonneff (directeur), Karima Amziane, Laurent Baubeste, Ozkan Calisir, Éric Ébran, Vincent Erpelding, Léa Girard, Aissam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palmon, Sélima Redjadj, Gabrielle Théry, Domitille Vey **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** • Grégory Cartet (directeur), Isabelle Bourcier, Marine Perier-Duhoste, Ingrid Stiener **JURIDIQUE** • Raphaël Bartolomé (responsable), Gwenaëlle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric **ADMINISTRATION** • Florence Thomassin (directrice administrative et financière), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier • **Ressources humaines** : Véronique Couesen (directrice), Aude Dauchy, Michaëla Schaubroeck • **Gestion de projets** : Régis Ghoslan (directeur), Maud Pontonier • **Informatique** : Sophie Chetoui (directeur technique), Damien Bidault, Rémy Ebbo, Gilles Jean, Willy Julian, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Zohra Souria, Alexis Ulrich • **Logistique** : Philippe Ballon (responsable), Assia Chetioui, Franck Delhomel, Fabienne Dorlet **DIFFUSION/PROMOTION** : Laurence Rossilhô (directrice), Delphine Blanc-Rouchosse, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Dcaulne, Laurence Kramer, Jean-Philippe Machanovitch, Francim Manguelle, Élodie One, Steven Phommaharin, Nicolas Schaller • **Courrier** : Brigitte Bouttier, Hortense Rossi **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE** : Sophie Herbreteau (directrice), Murielle Baily, Christina Bamba, Étienne Berteretche, Magali Berthe, Manon Blériot, Caroline Bonnet, Estelle Chambet, Clémentine Chervin, Emmanuel Eslin, Rachelle François, Jade Legrand, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Justine Marend, Krystèle Mensah, Julia Le Roux, Emmanuelle Pozza, Louise Shan • **Service abonnements** : Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly cedex. Tél. : 0155 567109 • **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs** : MP Conseil • **Tarifs** : 1 an, soit 11 numéros : 44 € ; 1 an + 4 hors-séries : 62 € ; 1 an + 4 hors-séries + 4 spéciaux : 90 € **UFC-QUE CHOISIR** • Association à but non lucratif • Bureau du conseil – **Président** : Alain Bazot – **Vice-présidents** : Daniel Bideau, Marie-Christine Radenne – **Trésorier** : Jacques Fleury – **Trésorier adjoint** : Jean-Pierre Jokiel – **Secrétaire** : Michel Namy – **Conseil d'administration** : Christian Bernard, Jacques Fleury, Jean-Pierre Jokiel, Xavier Kruger, Arnaud Lajugie, Jean-Christophe Lampe, Odette Mairy, Anne Morin, Alain Praud, Alain Sanitas, Marie-Amandine Siévenin ; et pour le personnel, Arnaud de Blauwe, Patricia Lorineau • **Études et Lobby** : Olivier Andrault, Antoine Autier, Lucie Buisson, Mélissa Chevillard, Christelle Leduc, Frithjof Michaelsen, Matthieu Robin • **Action politique** : Cédric Muso (directeur) • **Relations associatives** : Myriam Bos, Christine Chaton, Catherine Guillerm, Grégory Loison, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambelson, Maria Roubtsova **IMPRESSION** : RotoFrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépot légal n°144. Commission paritaire n° 0722 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart abonnement à *Que Choisir Santé*, un encart « carte d'information juridique » sur une partie du tirage, un encart sous enveloppe collé en 4^e de couverture sur une partie du tirage et une enveloppe « édition » déposée en 4^e de couverture sur une partie du tirage. Numéro imprimé avec des encres blanches sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT. 1580 kg CO₂/T papier. Origine papier : Norrköping, Suède. Pas de fibres recyclées. CoC inspecta 2177. ISSN 0033-5932.



SOMMAIRE

N° 618 – NOVEMBRE 2022

14

Prêt-à-porter
Les ravages
de la mode
jetable

ZONE ROUGE



32

Produits
premiers prix
Parfois meilleurs
que les marques



37

Téléviseurs
Un loisir...
préoccupant

LABO QC



48

Inflation
Dépenser moins
et autrement,
c'est possible !

Le numéro 617
de Que Choisir
a été tiré à 473 000
exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE
ALF PHOTO/ADOBESTOCK - L. HINI
M. YEMELYANOV/ADOBESTOCK
S. DELAUV/DEEPOPL-PLAINPICTURE

INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

QUE CHOISIR AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet d'Alain Bazot et les actions nationales

10

Les associations locales et leurs actions

12

ZONE ROUGE

Prêt-à-porter • Les ravages de la mode jetable

14

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Station de lavage • Au fond de mon jardin...

20

ALERTE

Déchets ménagers • Payez-vous le prix juste ?

22

Voiture électrique • La course à la prise

28

Électricité • Ecowatt doit prévenir les coupures

30

LABO QC

Produits premiers prix

▪ Parfois meilleurs que les marques

32

Téléviseurs • Un loisir... préoccupant

37

Alimentation • Objectif zéro déchet

40

Lave-linge frontaux

▪ Nos conseils pour mieux laver

44

Pneus hiver

46

Testé ailleurs

47

DÉCRYPTAGE

Inflation

▪ Dépenser moins et autrement, c'est possible !

48

Paris sportifs

▪ Les sites misent sur l'addiction

56

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

60

TOUT S'EXPLIQUE

Testament • Huit erreurs à éviter

64

Arnaques au CPF • Ce que les escrocs y gagnent

65

Permis de conduire temporaire

▪ Les règles ont évolué

65

ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF



A. LECOMTE

Qatar-strophique

Cela fait longtemps que le football de haut niveau n'est plus seulement un sport. Entre spectacle et objet de consommation, le ballon rond est devenu l'otage de l'argent qu'il génère et des intérêts qui le dépassent. La Coupe du monde au Qatar l'illustre une nouvelle fois. C'est à ce petit État du golfe Persique, nain dans la hiérarchie du foot mondial, que la Fédération internationale de football (Fifa) a osé confier, en 2010, l'organisation de cet événement majeur après un vote entaché de soupçons de corruption. Une aberration ! Certes, à l'époque, les questions de réchauffement climatique et de responsabilité sociale et environnementale

Mondial dans le Golfe, le foot au fond du trou

n'étaient pas aussi vives. Mais tout de même ! Il était prévisible que le bilan – carbone, entre autres – allait être... « qatar-strophique ». Il a fallu construire des stades climatisés, car les hivers restent chauds dans le Golfe. Or, une fois le rideau tombé, ils ne serviront plus, le championnat national n'attirant pas les foules. Des installations coûteuses sur le plan écologique, donc, mais aussi humain avec des milliers d'ouvriers, souvent immigrés, qui ont péri sur ces chantiers. Face à une telle situation, certains ont fini par se réveiller, appelant au boycott de la compétition, suggérant au public de ne pas regarder les matchs. Mais, dans le fond, à quoi cela servirait-il ? Est-ce aux joueurs ou aux amateurs de foot de payer pour tous ces errements, toutes ces lâchetés, à commencer par celle des dirigeants de la planète, bien silencieux ? Le pire, c'est que la farce continue. Le Conseil olympique d'Asie vient de confier à l'Arabie saoudite les Jeux asiatiques d'hiver de 2029, dans une quasi-indifférence. Oui, oui, vous avez bien lu : on va skier et faire de la luge dans le désert ! Oh, à l'approche des épreuves, des voix s'élèveront sûrement. Une fois que l'on aura constaté les dégâts. Mais, il sera, là encore, trop tard. En attendant, allez les Bleus ! ♦

NOTRE APPLI



Une note « environnement »

Produits alimentaires, cosmétiques et ménagers : l'application Quelproduit de l'UFC-Que Choisir vous informe sur tous les risques qu'ils peuvent présenter pour votre santé. Jusqu'à présent, elle ne prenait pas en considération leur empreinte écologique, en raison

La toxicité pour la vie aquatique sera prise en compte

de la complexité de l'exercice. C'est désormais chose faite. Dans l'attente du Planet-Score qui vous renseignera sur l'impact environnemental des aliments, une note « environnement » a été incluse dans notre jugement global des détergents et des articles d'hygiène et de beauté. Dans un premier temps, celle-ci intégrera leur toxicité pour la vie aquatique, menacée via les rejets de nos eaux usées. C'est pourquoi, parmi les cosmétiques, elle ne concernera que ceux que l'on rince (gels douches, shampoings, etc.). Une exception : les crèmes solaires, dont les composants sont en contact direct avec

la faune et la flore marines, notamment les coraux. La réglementation européenne classe les molécules selon différents niveaux de danger, qui tiennent compte en particulier de la nocivité de chacune, mais aussi de leur propension à s'accumuler dans les organismes, de leur biodégradabilité et de leurs éventuels effets perturbateurs endocriniens. Près de 2 400 substances font déjà l'objet d'une classification par l'Agence européenne des produits chimiques. Pour les autres, après un passage en revue des quelque 7 000 composés incorporés dans les cosmétiques et les produits d'entretien, nous avons fait évaluer par un cabinet spécialisé ceux qui paraissent les plus susceptibles de toxicité tout en étant fréquemment utilisés par les fabricants. Les références contenant des molécules ayant des effets délétères seront signalées par une mention qualifiant leur nombre. Typiquement, les produits cumulant des composés tels que la MIT – par ailleurs un puissant allergène –, l'eau de Javel et certains parfums ou filtres solaires afficheront « *nombre trop important de substances problématiques* ». ♦

Les cosmétiques que l'on rince sont notamment concernés par notre nouvelle notation environnementale, qui apparaîtra bientôt.



J. BONNEFOY

ELECTRICITÉ

Des désactivations temporaires cet hiver

L'arrêté publié fin septembre s'adresse à Enedis, l'exploitant du réseau électrique, et aux fournisseurs d'électricité. Il permet au premier de désactiver temporairement le signal d'enclenchement des usages électriques pilotés, aux seconds, d'informer leurs clients avant la désactivation. Il concerne tous les ménages équipés d'un compteur Linky disposant en plus d'un contrat heures pleines/heures creuses et dont une partie des heures creuses se situe dans la tranche 12-14 heures. Soit, selon le gouvernement, plus de 5 millions de foyers. Sur demande de RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, Enedis va suspendre l'alimentation



Le dispositif concerne les usagers équipés d'un Linky et disposant d'un contrat heures pleines/heures creuses.

consommation de la mi-journée en hiver, qui correspond à ce créneau horaire. Sauf en cas de gros besoins d'eau chaude au milieu de la journée, la mesure devrait passer inaperçue si les usagers programment leur cumulus pour qu'il fonctionne sur les heures creuses de la nuit, voire sur celles de l'après-midi après 14 heures. Ceux qui sont dotés de compteurs classiques ne sont pas touchés par cette disposition, car la non-réception du signal heures creuses s'appliquerait à tous leurs appareils électriques. Cette décision s'inscrit dans le droit fil du rapport de RTE, qui appelle, d'une part, à la sobriété électrique tout au long de l'hiver et, d'autre part, à la réduction des consommations afin de passer les pics (lire p. 30). ♦

Une mesure limitant le risque de coupures

électrique du chauffe-eau à distance deux heures durant, entre 11 heures et 15 heures 30, tous les jours jusqu'au 15 avril 2023. De 12 à 14 heures dans les faits, puisqu'il s'agit de limiter le risque de coupures d'électricité au moment du pic de

PESTICIDES ET ABEILLES

Plus de clarté en vue

Dès 1998, Que Choisir a tiré la sonnette d'alarme sur le GaUCHO, un insecticide d'enrobage des semences responsable d'hécatombes d'abeilles. D'autres, tout aussi délétères, ont reçu une autorisation de mise sur le marché pendant la décennie 2000. Les alertes étaient telles qu'en 2013, la Commission européenne a demandé à l'Efsa, l'Agence européenne de sécurité des aliments, de revoir la procédure d'évaluation en complétant les tests de nocivité sur ces insectes. L'Efsa a défini des protocoles portant sur la toxicité chronique et sur toutes les voies d'exposition. Son document, remis en 2014, devait modifier la procédure



d'homologation. Mais il ne s'est rien passé au niveau européen. « *L'adoption de ces protocoles essentiels pour empêcher la commercialisation de substances toxiques pour les pollinisateurs a été reportée plus de 30 fois* », dénonce Nicolas Laarman,

CHAUDIÈRES GAZ NATUREL

Vers du gaz renouvelable ?

Bientôt, les chaudières en vente pourront arborer l'étiquette « compatible gaz vert ». Cela dit, le gaz renouvelable (issu de la méthanisation de déchets organiques) emprunte le même réseau que le gaz naturel. Tout le parc existant est donc compatible. La vraie difficulté sera de disposer d'assez d'énergie de ce type, au moins dans la décennie qui vient. Certes, la méthanisation progresse. Elle pourrait même connaître un coup d'accélérateur dès 2024 si les biodéchets des ménages, qu'il deviendra obligatoire de collecter, lui sont destinés. Mais il en faudra plus pour qu'il se substitue au gaz naturel. De nouvelles technologies de production devraient émerger d'ici à 2050, l'échéance pour la neutralité carbone. Avec cette opération, qui anticipe sur la disponibilité future en biogaz, la profession tente surtout de convaincre que la chaudière a de l'avenir, face au gouvernement qui ne jure que par les pompes à chaleur.

RAPPELS PRODUITS



COLLE EN TUBE POUR PORCELAINE DE MARQUE PATTEX 30 G

Code-barres: 401500041721.

PROBLÈME: une partie de la colle peut avoir durci, cela risque d'entraîner une fuite à l'extrémité du tube quand on appuie dessus.

OÙ S'ADRESSER: en point de vente pour remboursement. Informations au 09 69 32 09 30.

LAMPE À POSER ÉCLIPSE DE MARQUE XANLITE DÉCO

Code-barres: 3700619427133.

Référence: XDLAPECLIPTRZO.

PROBLÈME: risque de choc électrique. **Où**

S'ADRESSER: en magasin d'achat pour remboursement. Informations au 0176 2150 84.



TOMACOULI BIO, 265 G, DE MARQUE PANZANI

Code-barres: 3038350032195. Lots: 2220060193 et 2220060194. Date de durabilité minimale: 01/07/2024.

PROBLÈME: défaut de fabrication, mauvaise étanchéité (microfuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement.

OÙ S'ADRESSER: en magasin d'achat pour remboursement. Informations auprès de Panzani au 09 70 80 9115.

L'AUTHENTIQUE PETIT OURSON XL GUIMAUVE LAIT DE MARQUE CÉMOI

Code-barres: 3173280635457.

Lot: numéro de lot commençant par 22171. Date de durabilité minimale: 30/06/2023. **PROBLÈME:** risque de présence de filament métallique flexible.

OÙ S'ADRESSER: en magasin d'achat pour remboursement. Informations au 08 00 94 0164.



BARRIÈRE DE SÉCURITÉ EN BOIS COLORIS NATUREL DE MARQUE VERTBAUDET



Référence: 70335-0029-6509/1060841001. Lot: 211055112 (indiqué sur la partie basse de la barrière). **PROBLÈME:** l'espacement

entre les barreaux peut entraîner un risque de coincement du cou de l'enfant.

OÙ S'ADRESSER: en magasin Vertbaudet pour obtenir un remboursement. Informations au 03 20 76 07 60.



Tous les rappels de produits sont sur notre site QUECHOISIR.ORG

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Bureau Veritas condamné

A près l'enquête alarmante publiée par *Que Choisir* le mois dernier (n° 617), voici une affaire qui ne va pas redorer l'image des diagnostics de performance énergétique (DPE). Le conseil des prud'hommes de Narbonne (11) a sanctionné le Bureau Veritas de l'Aude. Motif ? « Utilisation frauduleuse de la signature et des certifications » d'un de ses diagnostiqueurs immobiliers. D'avril 2018 à septembre de l'année suivante, le directeur du Bureau Veritas Exploitation du Languedoc-Roussillon a usurpé l'identité de son collaborateur pour signer, avec sa certification, 3 576 DPE dans son dos, sans que ce dernier les ait

réalisés. Le diagnostiqueur a découvert cette supercherie lorsqu'il a consulté tous les DPE effectués à son nom sur le site de l'Observatoire de l'Agence de la transition énergétique (Aderme). Des locataires de bailleurs sociaux qui avaient passé ce marché lui ont ensuite délivré des attestations affirmant qu'ils n'avaient pas reçu sa visite.

Scandalisé, il a saisi les prud'hommes pour licenciement abusif et usage de faux notamment.

Le Bureau Veritas

Exploitation a été condamné à lui verser 85 000 €, dont 50 000 € au titre de l'usurpation d'identité. Le directeur régional a été congédié. Depuis, le diagnostiqueur a déposé une plainte. L'enquête est en cours. ♦

Le cadre s'est livré à une fraude

LIVRES

3 € pour la livraison

Ca y est, le ministère de la Culture a tranché : le montant minimal des frais de livraison des livres neufs sera de 3 €. Ce n'est qu'au-delà d'un seuil de 35 € d'achat qu'ils tomberont à 0,01 €. Cette mesure, applicable dans quelques mois, vise à protéger les librairies indépendantes des webmarchands comme Amazon et la Fnac. Ces derniers pratiquent une quasi-gratuité des frais de livraison



FREESTOCK/ALAMY-PHOTO12

(0,01 €) avec laquelle les points de vente physiques ne peuvent rivaliser. Le ministère estime que ce nouveau tarif ne sera pas dissuasif pour les clients et que le minimum de 35 € les incitera à passer des commandes groupées, favorables à l'environnement. Cette décision ne satisfait personne, ni les consommateurs habitués à ne presque rien payer – et pourtant la livraison a un coût ! –, ni les plateformes qui se posent en diffuseurs de la culture dans les zones rurales, ni les libraires qui assurent que la plupart des acheteurs en ligne sont des urbains pouvant fréquenter leurs commerces. Rappelons que des sites permettent de connaître la disponibilité des ouvrages convoités dans telle ou telle librairie, comme Librairiesindependantes.com ou Parislibrairies.fr. Et que certaines proposent le « click & collect » (sans frais de livraison dans ce cas). ♦



Dans le même quartier, on peut constater de sacrés écarts de prix d'une enseigne à l'autre.

JOLY/ABC

COMMERCE

Chez Casino, une hausse des prix maximale !

L'inflation aurait-elle bon dos ? C'est une question que l'on peut se poser à la lecture du courrier adressé par Madame B., une de nos lectrices. « Je suis abonnée à Casino Max et j'ai mes habitudes dans un magasin du groupe à Ménilmontant, un quartier populaire de Paris », commence-t-elle. Casino Max, Monoprix, Carrefour +... des distributeurs ont lancé des cartes d'abonnement afin de fidéliser leurs clients. Facturées de 5,99 à 10 € par mois selon l'enseigne (des formules de six mois ou

Une fidélité bien mal récompensée

d'un an sont aussi proposées), elles permettent de bénéficier d'une remise de 10 à 15 % sur un large éventail de produits. Face à la flambée des prix, voilà une bonne astuce, affirment certains. Ah oui ? D'abord, ces offres ne sont intéressantes qu'à certaines conditions : il faut notamment dépasser un certain montant mensuel de courses afin de rentabiliser leur coût, avec le risque de dépenser plus pour l'amortir. Ensuite, tout dépend du point de vente. Si vous allez régulièrement chez Casino, pas sûr que

vous fassiez de réelles économies. Le distributeur pratiquait les tarifs les plus élevés en septembre 2021, avec un panier moyen 17 % plus cher que celui de E.Leclerc (lire QC n° 611). Le témoignage de Madame B. en est la parfaite illustration « Certes, nous sommes dans un contexte inflationniste. Mais depuis quelque temps, j'ai l'impression de subir un véritable matraquage. L'autre jour, j'ai même carrément tout reposé en rayon. Par exemple, le paquet de riz basmati Taureau aîné coûtait presque 7 €, alors qu'il est vendu 5,35 € au

Franprix en bas de chez moi. Le pack de quatre yaourts Light & Free mousse au fromage frais sur lit de fruit était affiché à 4,09 €. Mon mari l'a acheté à 2,10 € dans un Monoprix situé à 500 mètres de mon domicile. Même avec la déduction de 10 %, je ne m'y retrouve pas », s'insurge-t-elle. Et d'ajouter : « Je m'en suis plainte à une employée, lui demandant si ce pourcentage n'était pas déjà répercuté sur les prix des articles. Elle m'a répondu, gênée : "Je ne peux rien vous dire, car je travaille ici..." ». ♦

BIO

De la souplesse

Tout juste entré en vigueur (début 2022), il est déjà assoupli. « Il », c'est le règlement bio européen. La raison ? La guerre. L'Ukraine est l'un des principaux fournisseurs de l'Union européenne (UE) en aliments protéiques bios destinés aux élevages de porcs et de volailles certifiés. L'agression russe a coupé cette source d'approvisionnement. Bruxelles permet donc de « déroger temporairement » au règlement et autorise une part de protéines non bio dans la ration. En France, il est question d'en tolérer jusqu'à 5 %.



Test

IPHONE 14 ET 14 PRO

Manque d'inspiration

Sans surprise, les nouveaux iPhone d'Apple sont des appareils de luxe : de l'iPhone 14 à l'iPhone 14 Pro Max, ils se vendent de 1 019 € à 1 479 € (en version 128 Go). À ce prix-là, il s'agit d'excellents smartphones. Splendides écrans, photos détaillées et contrastées, très bonne qualité du son... nos tests en laboratoire saluent leurs performances. L'iPhone 14 obtient 15,3/20 et l'iPhone 14 Pro, 15,9/20, se hissant en haut de notre classement général. Mais ils ne font guère mieux que les iPhone 13. Surtout, ils n'offrent aucune fonction nouvelle, si ce n'est quelques améliorations futiles déjà vues chez la concurrence.

RECYCLAGE DES DÉCHETS

Consigne à géométrie variable

Le Triman, pictogramme signifiant que le déchet ne doit pas être jeté avec le tout-venant, est désormais obligatoire sur les emballages recyclables (sauf ceux déjà en stocks, jusqu'à mars prochain). La subtilité ? Il ne faut pas forcément suivre cette consigne ! Dans certaines villes, les centres de tri ne sont capables de gérer que les papiers, les cartons et les bouteilles ou flacons en plastique. Pas question d'y déposer des pots de yaourt ou des barquettes de jambon. Ce n'est que

dans les communes disposant d'installations modernisées que l'on peut mettre dans le bac dédié tous les emballages, quelle que soit leur matière. Les collectivités relevant de la première catégorie sont minoritaires et finiront par disparaître, mais cette phase transitoire risque d'embrouiller les consommateurs. Pour ne pas vous tromper, suivez les instructions délivrées par votre mairie ou consultez l'appli mobile Guide du tri. Elle indique la poubelle à choisir selon votre localité. ♦



VITAMINE D

Supplémentation d'office, non !

Récemment, le Haut conseil de la santé publique a rappelé que la carence en vitamine D était rare : elle ne toucherait réellement que 4,6 à 6,5 % de la population, essentiellement des personnes en maison de retraite, ne se mettant jamais au soleil ou ayant la peau très noire. En dehors de ces situations, pas

d'inquiétude. Afin de vous maintenir à un taux correct, misez sur l'alimentation et exposez-vous de façon modérée et régulière au soleil plutôt que d'avaler des compléments alimentaires (lire aussi ci-contre). Sortez tous les jours (au travail, au jardin...), mangez une fois par semaine du poisson gras et consommez des produits laitiers. ♦

VÉHICULES AU RAPPEL



DS7 CROSSBACK



PEUGEOT 208



Tous les rappels de véhicules sont sur notre site QUECHOISIR.ORG

LES AUTOMOBILISTES CONCERNÉS DOIVENT S'ADRESSER À LEUR CONCESSIONNAIRE, QUI SE CHARGERÀ DE L'INTERVENTION.

LES BMW i4, ix ET i7

fabriqués du 5 au 8 juillet 2022.

PROBLÈME : défaut de fabrication de la batterie haute tension, qui pourrait prendre feu.

LES DS DS7 CROSSBACK

sortis d'usine entre le 4 octobre et le 26 novembre 2019. **PROBLÈME :** risque d'incendie de la batterie.

LES PEUGEOT 208 construites entre le 5 août et le 23 novembre 2021. **PROBLÈME :** fuite éventuelle de carburant (frottement d'une canalisation contre la carrosserie).

LES PEUGEOT 208 ET 2008 produits entre le 17 mars et le 30 avril 2022. **PROBLÈME :** le faisceau de câblage haute

tension peut être défectueux. Dans ce cas, cela entraîne un risque accru d'incendie.

LES OPEL ZAFIRA LIFE

fabriqués entre le 20 et le 28 janvier 2021.

PROBLÈME : défectuosité d'un étrier de frein arrière.

LES SEAT LEON ET CUPRA

des dates de production suivantes : Leon, entre le 31 juillet 2020 et le 4 juin 2022 ; Cupra, entre le 22 octobre 2020 et le 18 juin 2022. **PROBLÈME :** en cas d'accident, les bagages situés dans le coffre risquent

de pénétrer dans l'habitacle en raison d'une mauvaise fixation de la grille de séparation.

COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Trop souvent hors-la-loi

C'est un taux de non-conformité exceptionnellement élevé qu'ont relevé les agents des services de la répression des fraudes, lors de leur enquête sur les compléments alimentaires vendus en ligne sur des places de marché (sites hébergeant de multiples vendeurs). Pas moins de 60 % des opérateurs étaient hors des clous, surtout au niveau des allégations. Certains présentaient leur produit comme « *riche en* » tel nutriment, sans qu'il en contienne suffisamment. D'autres – près de la moitié d'entre eux – reliaient illégalement un ingrédient à un effet non prouvé, prétendant notamment que « *l'ananas est un actif minceur naturel* » ou que « *la dolomite [un minéral] favorise la fixation du calcium* ». Pire, plusieurs utilisaient des allégations thérapeutiques alors qu'elles sont interdites. Exemples : « *Le kudzu [une plante asiatique] permet de lutter contre les addictions* » ; « *La propolis est un antibiotique naturel* » ; ou encore « *L'huile de concombre traite les maladies psychiatriques* » ! Une raison supplémentaire de se méfier des compléments alimentaires, qui sont souvent inutiles et parfois dangereux.

VÉLOS

Enquête sur les vols

Un nombre croissant de Français se déplacent à vélo, mais des freins empêchent encore certains de s'y mettre. Parmi eux, le vol figure en bonne place. On en compterait au bas mot 400 000 tous les ans. Afin de mieux cerner cette réalité, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) invite les personnes qui en ont été victimes dans les deux dernières années à répondre à un questionnaire sur son site internet (Fub.fr).



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Des frais de gestion en hausse

En 2020, le fossé s'est creusé entre les coûts de gestion de l'Assurance maladie et ceux des complémentaires santé. La première y a consacré, cette année-là, 6,578 milliards d'euros, et les secondes, 7,711 milliards, soit 1,133 milliard de plus. Pour une prise en charge des frais de santé qui fait, elle aussi, le grand écart, puisque la Sécu couvre 79,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux alors que les mutuelles n'en remboursent que... 12,9 %.

FROMAGES DE QUALITÉ

Révision des cahiers des charges

Températures caniculaires, sécheresse... l'été 2022 a mis en difficulté les signes officiels de qualité (Siqo). En juillet et en août dernier, les conditions climatiques ont empêché les végétaux de croître. Or, le pâturage représente une part prépondérante de l'alimentation des animaux sous appellation d'origine protégée (AOP) et indication géographique protégée (IGP). Les cahiers des charges imposent, par exemple, une durée minimale de pâturage, ou une origine locale des aliments. Dans plusieurs

massifs, les éleveurs n'ont pu respecter ces exigences, et plusieurs Siqo ont dû demander à bénéficier de « modifications temporaires » de leur cahier des charges. Début octobre, 12 AOP (saint-nectaire, banon, bleu du Vercors-Sassenage, abondance, beaufort, reblochon, tomme des Bauges, fourme de Montbrison, laguiole, cantal, salers, beurre Charentes-Poitou) et trois IGP (tomme, raclette et emmenthal de Savoie) étaient concernés, ainsi que l'agneau de Sisteron (Label rouge et IGP) et le piment d'Espelette AOP. ♦

GRANDES SURFACES

Le Ricard au top

Voici un classement qui fera plaisir aux Marseillais: selon une étude de l'institut NielsenQ, dans la grande distribution, au cours du premier semestre 2022, c'est le litre de Ricard qui caracole en tête des ventes, avec 126,8 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le pack de 6 bouteilles d'eau de 1,5 litre (à verser dans son verre de Ricard ?) de la marque Cristaline monte, lui, sur la deuxième marche du podium (117,8 millions d'euros). Cependant, vu son faible prix, le nombre d'unités écoulées s'avère bien supérieur à celles



de pastis. En troisième position figure le Coca-Cola en bouteille de 1,5 litre (72,1 millions d'euros). Pour trouver le premier produit qui n'appartient pas au rayon boissons, alcoolisées ou non, il faut descendre à la 18^e place. Elle est occupée par le pot de Nutella de 1 kg, qui engrange 39,7 millions d'euros de chiffre d'affaires... Rappelons que l'alcool, le sucre et les produits gras sont à consommer avec modération. ♦

PRÉCISIONS

Scandales sanitaires

► Dans l'article « Scandales sanitaires – Le pénal, un traitement à améliorer » (QC n° 616), nous évoquions la loi Fauchon, qui réduit les possibilités de poursuites en cas d'homicides ou de blessures involontaires. Elle date de 2000, et non de 2010 comme mentionné par erreur.

Fraudes dans le vin

► Les inspections effectuées par les agents de la répression des fraudes se déroulent le plus souvent entre la fin des vendanges et le début de l'été, période de déclaration de récolte puis d'embouteillage, et non « entre avril et l'époque des vendanges », comme indiqué dans notre enquête « Vin – Ça sent le vinaigre... » publiée dans *Que Choisir* n° 617. Précisons également que les douanes procèdent au contrôle des déclarations de stocks, à réaliser avant le 31 juillet. ► Par ailleurs, les aléas climatiques subis par les vignobles concernaient l'année 2021, et non 2022.

ALAIN BAZOT
PRÉSIDENT DE
L'UFC-QUE CHOISIR



A. LECOMTE

PESTICIDES Eau secours !

Selon les données 2021 des agences régionales de santé (ARS), 20 % des habitants de France métropolitaine, soit environ 12 millions d'individus, ont été confrontés, ponctuellement ou régulièrement, à de l'eau du robinet affichant des seuils trop élevés de pesticides et de métabolites (des molécules issues de la dégradation des pesticides dans l'environnement). Cette révélation du journal *Le Monde* a jeté un pavé dans la mare. À travers sa carte interactive, l'UFC-Que Choisir dénonçait, au printemps 2021, la présence de pesticides dans l'eau potable, ainsi que les graves carences de la réglementation et des mesures de gestion locales. Hasard du calendrier, l'alerte lancée par le quotidien national est intervenue au lendemain de

Exigeons un modèle agricole respectueux de l'environnement

la publication d'une tribune signée par 80 associations, dont l'UFC-Que Choisir. Elle appelle, au nom du principe de précaution et du sujet d'intérêt supérieur que constitue la santé environnementale, à une sortie des pesticides et à une véritable transition agricole vers un modèle plus respectueux de la planète, et plus résilient. Le collectif demande à la Première ministre et aux parlementaires de se saisir enfin de la question. Parce que nous ne pourrons pas dire à nos enfants que nous ne savions pas ! Aux politiques d'être au rendez-vous. ♦



Retrouvez les billets d'Alain Bazot sur
QUECHOISIR.ORG

Les actions **nationales**

NUTRI-SCORE

L'opacité de certaines marques épingleée

La Commission européenne va prochainement annoncer sa décision concernant l'étiquetage nutritionnel simplifié obligatoire sur les produits alimentaires. Et, parce qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique, l'UFC-Que Choisir presse Bruxelles d'opter pour le Nutri-Score ! Un tel système de notation est ce qu'il y a de plus pertinent pour informer les consommateurs, comme l'a souligné un récent rapport du centre de recherche de la Commission européenne. Malheureusement, même en France, où le Nutri-Score est en vigueur depuis 2017, 40 % des marques (et non des moindres) se refusent toujours à l'adopter. Aussi, fédération et associations locales de l'UFC-Que Choisir se sont-elles récemment mobilisées afin de dénoncer leur opacité. Nos bénévoles ont mené des actions de sensibilisation dans des dizaines de grandes

Nos bénévoles ont mené des dizaines d'actions en rayons

surfaces à travers le territoire, allant dans les rayons apposer des étiquettes « *Affiche ton Nutri-Score !* » (lire aussi p. 12) sur les références qui ne le mentionnent pas. Parmi les produits épingleés, citons le Coca-Cola, le Nutella, les barres de Kinder chocolat et les biscuits Oreo Original. Tous devraient porter un Nutri-Score E peu flatteur, mais s'en gardent bien. Cette absence de transparence est d'autant plus dommageable que de meilleures solutions existent. En effet, on trouve désormais des pâtes à tartiner arborant un Nutri-Score D ou C, voire B. De même, on peut très bien déguster des barres céréalières notées C, B ou même A. Les associations locales ont profité de leur présence pour faire de la pédagogie sur ce logo nutritionnel auprès des clients présents, et ainsi contrer les arguments fallacieux du lobby de l'agroalimentaire. ♦



Un modèle d'étiquetage nutritionnel obligatoire doit bientôt être choisi par la Commission européenne.

BANQUES-ASSURANCES

Une passoire en guise de bouclier

En cette période d'inflation galopante, le pouvoir d'achat reste LA préoccupation majeure des Français. Pourtant, plutôt que de légiférer pour couper court à certains excès en matière de prix, le gouvernement se contente de s'en remettre au bon vouloir des professionnels ! À la suite de réunions avec le ministère de l'Économie et des Finances, les représentants des banques se sont engagés à limiter leurs hausses de tarifs à 2 %, et les assureurs ont promis, de leur côté, de ne pas appliquer d'augmentations de primes (habitation, automobile) supérieures à l'inflation. Le ministre Bruno Le Maire parle de « bouclier », mais on dirait plutôt une passoire ! Comment, en effet, se satisfaire de telles annonces, qui viennent sanctuariser des prix excessifs ? Faut-il rappeler les marges exorbitantes des banques (86 % en moyenne), réalisées sur le dos de 13 millions de

Pour un plafonnement de tous les frais bancaires

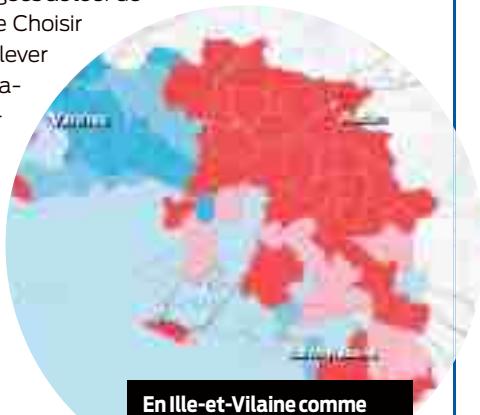
consommateurs dont les comptes tombent dans le rouge au moins une fois par an ? Les frais de rejet de prélèvement sont ainsi 17 fois plus élevés en France qu'en Allemagne ! Quant au discours des assureurs, qui osent parler de « bouclier » alors qu'ils ont seulement promis de ne pas majorer leurs tarifs au-delà du niveau de l'inflation – soit plus de 6 % –, il relève vraiment de l'effacement. Pour que ces abus cessent, les parlementaires doivent reprendre la main et légiférer afin d'instaurer, entre autres, un plafonnement légal et global de tous les frais bancaires. ♦

**FRACTURE SANITAIRE**

La carte des maux

Une nouvelle fois, la réactualisation de notre carte interactive de l'accès géographique et financier aux soins pointe la dramatique fracture sanitaire dont sont victimes les Français (vous pouvez découvrir la situation de votre commune sur notre site Quechoisir.org). En ville comme à la campagne, ils ne sont pas moins de 15,3 millions à ne pas pouvoir consulter un médecin généraliste. Concernant les spécialistes en accès direct (ophtalmologue, pédiatre, gynécologue), les chiffres sont encore plus élevés. Entre 24,9 et 29,7 millions d'usagers vivent dans un territoire où l'offre de soins libérale s'avère notamment insuffisante. Pire, lorsqu'ils cherchent à se soigner sans dépassement d'honoraires, plus de 8 Français sur 10 n'ont pas suffisamment d'ophtalmologues ou de gynécologues autour de chez eux ! Depuis 2012, l'UFC-Que Choisir ne cesse de donner l'alerte, de relever l'échec criant des politiques incitatives et de plaider pour un encadrement de la liberté d'installation des médecins à travers un conventionnement territorial. Alors que s'ouvre un cycle de consultations sur notre système de santé, et que des parlementaires commencent à prendre la mesure du problème, notre association entend agir avec vigueur afin que le droit constitutionnel à la protection de la santé soit pleinement effectif pour chaque citoyen. ♦

Inégalité de l'accès aux soins



En Ille-et-Vilaine comme ailleurs, la liberté d'installation des médecins devrait être encadrée.

FIoul Rejoignez-nous pour des achats groupés

Même si les tarifs du fioul ont un peu reculé en septembre, la facture à régler représente toujours le double de celle de l'an dernier. Les ménages concernés, souvent captifs de cette énergie, ont été trop longtemps les oubliés des mesures d'aide prises par les pouvoirs publics. Certes,

le Sénat en a voté une récemment, et le gouvernement en a annoncé une autre pour la fin de l'année, mais cela ne suffit pas. Alors, participez à nos campagnes d'achat groupé de fioul ! L'UFC-Que Choisir, via sa filiale la SAS Que Choisir, en organise tous les 15 jours (un vendredi sur deux). Leur objectif est de

rassembler les consommateurs afin d'être en position de négocier avec les distributeurs et d'obtenir des prix plus bas. ♦

L'inscription sur choisirsonfioul.fr est gratuite. Pour courrir nos frais, nous demandons une participation de 5 € aux souscripteurs.

— Par MARIE BOURDELLÈS

NUTRI-SCORE

Opération promotion à Saint-Arnoult-en-Yvelines

L'UFC-Que Choisir de Rambouillet et sa région a pris place dans un supermarché U des Yvelines, début octobre, pour informer les clients sur les bénéfices de l'affichage du logo nutritionnel.

Plusieurs associations locales (AL) se sont mobilisées dans le cadre de la campagne nationale « Affiche ton Nutri-Score » lancée par l'UFC-Que Choisir (lire aussi p. 10). À l'instar de neuf bénévoles de l'AL de Rambouillet et sa région, qui ont pris leurs quartiers, le 7 octobre, dans le U Express de Saint-Arnoult-en-Yvelines (78). Stand et étals d'articles arborant l'indice nutritionnel, affiches et stickers apposés dans les rayons... l'opération a été orchestrée par Armel Salaun, le président de l'AL. Quant au gérant du supermarché, Manuel Augé, il a accepté de les recevoir afin de promouvoir le Nutri-Score, qu'il considère comme « un atout pour l'enseigne. Aujourd'hui, beaucoup de consommateurs regardent la composition des aliments. Ce logo a le mérite d'être très clair ».

Mission de la journée ? Interroger le grand public afin de tordre le cou aux idées reçues sur la valeur nutritionnelle de certains produits. Curieux, les visiteurs du magasin se sont pris au jeu d'un test à l'aveugle. Ils devaient deviner le Nutri-Score de trois familles d'aliments : huiles, yaourts et céréales. « Les gens s'imaginent que les huiles seront notées A, notamment celles avec de belles étiquettes et de marques connues », indique une bénévole. Or, c'est l'inverse ! « La margarine que je préfère est classée E, je pensais qu'elle aurait un B », s'étonne une cliente. Des adolescentes se montrent avisées : « Le fabricant dit que ces céréales sont sans sucres ajoutés, mais il y met plein d'autres choses », pointe l'une d'elles en



désignant le paquet. Ce temps d'échange a permis de faire comprendre que goût, substances indésirables et Nutri-Score ne sont pas corrélés. Plus les industriels feront figurer cet étiquetage sur leurs produits, plus les consommateurs pourront cibler ceux qui sont les plus sains et réaliser des choix éclairés. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE RAMBOUILLET ET SA RÉGION (78)

ASSURANCE EMPRUNTEUR

Bénévoles et consommateurs sensibilisés



Les souscripteurs d'un prêt ont le droit, depuis le 1^{er} septembre 2022, de résilier à tout moment, et non plus seulement à la date anniversaire, leur assurance emprunteur, afin d'en trouver une moins chère. Cette nouvelle mesure issue de la loi Lemoine, souvent méconnue des consommateurs, leur donne l'opportunité de faire d'importantes économies. L'UFC-Que Choisir vient de lancer une campagne de sensibilisation dans le but d'inciter les personnes concernées à basculer vers un autre contrat, tout en évitant les pièges dissimulés dans les offres (garanties, tarification...). Une soixantaine d'associations locales (AL) sont mobilisées. Leurs bénévoles ont suivi, il y a quelques semaines, une formation sur le fonctionnement et les enjeux de la renégociation d'une assurance emprunteur. À eux, maintenant, de communiquer sur leurs

actions auprès de la presse régionale et d'animer des conférences à destination du grand public. L'objectif ? Informer les particuliers sur les bénéfices d'une telle démarche – un ménage peut en effet y gagner plus de 10 000 €, voire de 15 000 € si le changement se fait dès la signature du crédit. Au programme également, la présentation de l'outil disponible sur le site Quechoisir.org, avec lequel on compare les propositions de différentes compagnies. Certaines AL ont déjà organisé ces rendez-vous, comme celle de Saône-et-Loire. « Nous souhaitons multiplier ce type d'événement, pour permettre aux gens de réaliser des économies, mais aussi pour attirer un public jeune », précise Anne Morin, administratrice nationale de l'UFC-Que Choisir et bénévole au sein de cette AL. Dans le contexte inflationniste, un tel coup de pouce est bienvenu. ♦

LITIGES RÉSOLUS

Chaque mois, des milliers de litiges sont traités par les associations locales de l'UFC-Que Choisir.

FOOTBALL L'OM signalée hors-jeu

Face à un professionnel retors, l'UFC-Que Choisir n'a pas de superpouvoirs. Le litige qui oppose monsieur H. à l'Olympique de Marseille (OM) l'illustre. Le club de football provençal s'entête à ne pas vouloir l'indemniser. Avant la crise du covid, monsieur H. devait assister à la rencontre OM - Paris Saint-Germain du 22 mars 2020. Il avait acheté, via l'agence Step by Step, fournisseur de l'OM, deux billets en tribune, assortis d'une réservation à l'hôtel Carré Vieux-Port, et dépensé 366,73 €. Pandémie oblige, l'événement a été repoussé puis de nouveau annulé. Depuis plus de deux ans maintenant, monsieur H. essaie de récupérer la somme versée, sans succès. L'OM s'est tout d'abord retranchée derrière son prestataire pour refuser d'inclure la nuitée en cas de report. Le client a donc demandé à être remboursé de la totalité de la commande.

Entre-temps, Step by Step a déposé le bilan. Sollicitée par l'adhérent, l'UFC-Que Choisir de Nancy a tenté d'obtenir gain de cause, en vain. L'étape suivante serait de saisir la justice, ce qu'une association locale ne peut pas faire à la place d'un consommateur. À ce jour, monsieur H. attend toujours son argent. Il est en contact avec le conciliateur du tribunal judiciaire de Nancy, dont les courriers et les e-mails envoyés au club sont restés vains. Ce silence doublé de mépris irrite monsieur H., qui ne souhaite pas laisser tomber : « *Une cinquantaine de personnes sont dans mon cas, une page Facebook a même été créée. L'une d'entre elles a intenté une action, le procès aura lieu en mars. La décision fera peut-être jurisprudence...* » Le match est loin d'être fini ! ♦

UFC-QUE CHOISIR DE NANCY (54)



R. BEURRIER/REA

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Une souscription fantôme

Démarchée par téléphone par le commercial d'une complémentaire santé, madame J. l'écoute lui proposer différentes offres, mais ne donne pas suite. Pourtant, elle reçoit, quelques mois plus tard, un certificat d'adhésion à un contrat accompagné d'un échéancier. S'opposant à cette souscription, elle envoie un courrier recommandé afin de le résilier.

Le professionnel refuse, prétextant qu'elle a signé électroniquement. La consommatrice s'adresse à l'UFC-Que Choisir de Vendée. Un rappel de la loi sur les obligations d'information quant aux prix et aux garanties, non respectées ici, suffit à convaincre la mutuelle, qui clôture le dossier. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE VENDÉE (85)

REJOIGNEZ NOS ASSOCIATIONS LOCALES



Depuis sa création en 1951, l'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs avec plus de 140 000 adhérents, est riche de ses militants bénévoles, qui s'investissent au sein de ses 140 associations locales (AL). Ces derniers sont indispensables à leur fonctionnement. Pas besoin d'être un spécialiste du droit de la consommation pour nous rejoindre, tous les profils sont bienvenus. Actif ou retraité, si vous êtes intéressé, les portes des associations locales vous sont grandes ouvertes. Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (Quechoisir.org, onglet « Combats et litiges »).

ASSURANCE-VIE

Quelle Afer !

Souhaitant désigner sa fille comme la nouvelle ayant droit d'une partie de son assurance-vie de 30 000 € et débloquer le reste, le père de madame B. décide de modifier le contrat qu'il détient auprès de l'Afer. Quelques mois plus tard, il décède. Sans nouvelles de l'assureur, madame B. réclame son dû. Or, l'Afer n'a pas enregistré le changement exigé par son client... C'est le bénéficiaire précédemment nommé qui a touché les sous. La compagnie oppose une fin de non-recevoir à sa fille, qui fait appel à l'association locale UFC-Que Choisir de Charente-Maritime. Il aura cependant fallu, outre le courrier du défunt en guise de preuve de la demande, passer par le médiateur de la profession avant que l'Afer n'assume son erreur et ne verse, enfin, l'argent à madame B., assorti de 4 000 € d'indemnités légales de retard. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE CHARENTE-MARITIME (17)

PRÊT-À-PORTER

Les ravages de la mode jetable

Destruction de la planète, exploitation de la main-d'œuvre locale... notre garde-robe ne sent pas bon. Des initiatives gouvernementales tentent de limiter les dégâts mais restent trop timides.

— Par FABIENNE MALEYSSON

Le défilé Louis Vuitton promettait de se dérouler dans une ambiance feutrée, les militants écolos en ont décidé autrement. Ce 5 octobre 2021, ils ont envahi le podium en brandissant des messages tels que «*Notre planète brûle et la mode regarde ailleurs*» ou «*Le climat est une fashion victim*». Traduisez : une victime de la mode. Une mode qui, depuis quelques décennies, est devenue un des symboles de la surconsommation mortifère pour la planète et ses habitants. Notamment à cause d'une tendance qui s'est imposée à la fin du siècle dernier, la *fast fashion* (mode rapide) : des vêtements vite produits, vite livrés, vite jetés. Finies, les collections printemps-été puis automne-hiver. Les marques renouvellent les modèles en permanence pour susciter un désir constant chez les clients. Par exemple, ces derniers reviendraient dans les boutiques Zara, en moyenne, 17 fois par an à l'affût de nouveaux modèles.

Cette mode, en plus d'être «*fast*», est aussi «*cheap*», soit d'une qualité médiocre et bon marché. Vite et pas cher : l'un va avec l'autre. Car pour pousser les consommateurs à acquérir des articles à un rythme aussi soutenu, sans lien avec leurs besoins réels, les entreprises du prêt-à-porter ont adopté une politique de prix sacrifiés. D'après l'Agence européenne pour l'environnement, entre 1996 et 2012, les prix à la consommation ont augmenté de 60 %, mais ceux des vêtements, seulement de 3 %. Résultat, le pourcentage du budget qui leur est consacré ne varie pas alors que l'on en achète beaucoup plus.

Un nouveau venu sur le marché, le webmarchand chinois Shein, pousse cette logique à son paroxysme. Très prisée des adolescents, cette marque, qui figure dans le top 10 des plus vendues en France, serait capable de fabriquer une pièce en une semaine, de la conception à l'emballage. Elle propose des tee-shirts à 5 €, des robes à 9 €, sans compter les promotions

permanentes. Chaque jour, plusieurs milliers (!) de nouveautés apparaissent sur son site et sont expédiées par avion en Europe et aux États-Unis. Cet arbre monstrueux ne doit pas cacher la forêt des enseignes qui ont envahi les rues commerçantes de toutes nos villes et fonctionnent, à une moindre échelle, selon le même modèle. Un modèle mondialisé où chaque étape – production de la fibre, filature, tissage, teinture, assemblage – peut prendre place dans un pays différent, de préférence là où les législations sociales et environnementales ne sont pas trop regardantes et permettent de faire fabriquer par des sous-traitants au plus bas coût. En Asie, le plus souvent : sur les 10 premiers pays d'importation de vêtements par la France, 7 y sont situés.

De grandes quantités d'eau, d'énergie et de produits chimiques

Mondialisation déraisonnable et rythme de production frénétique... la planète est bien une *fashion victim* ! Selon la Commission européenne, la consommation de textiles se place quatrième en matière d'impact environnemental et de changement climatique après l'alimentation, le bâtiment et la mobilité⁽¹⁾. Ce fardeau s'alourdit chaque année, les ventes mondiales de vêtements ayant doublé entre 2000 et 2015. L'ensemble du processus de production est en cause. Si on pense spontanément à l'impact du transport, il s'avère marginal par rapport aux autres étapes. La production des matières premières pollue à divers égards. Pour citer les deux les plus courantes, la culture du coton requiert beaucoup d'eau et utilise des pesticides tandis que le polyester, issu du pétrole, affiche un bilan carbone élevé, sans parler du rejet de microparticules dans les océans lors



Le Bangladesh compte de nombreux ateliers de sous-traitance de marques célèbres, comme H & M.

du lavage en machine des vêtements. Ensuite, concernant la transformation des fibres textiles, non seulement elle est extrêmement énergivore, mais le mix énergétique des géants du secteur, tels que la Chine, le Bangladesh ou l'Inde, laisse une place prépondérante au charbon. Résultat, la filature, le tissage et l'ennoblissement (teinture, apprêt, impression, etc.) émettent énormément de gaz à effet de serre.

Mais ce n'est pas tout ! « Plusieurs opérations nécessitent de grandes quantités d'eau et de substances chimiques, détaille Nolwenn Touboulic, ingénierie spécialiste du textile à l'Agence de la transition écologique (Ademe). Ainsi, on ajoute une colle aux fibres, afin qu'elles supportent le traitement mécanique de la filature, du tissage ou du tricotage, colle qu'il faut ensuite enlever avec d'autres substances. Pour rendre le coton hydrophile et propre à bien absorber les teintures, on le plonge dans un bain de soude à ébullition. Il arrive aussi souvent qu'on le blanchisse avant la teinture dans le but d'obtenir de plus beaux coloris. » Au total, 165 des produits employés lors de la fabrication des vêtements sont classés dangereux pour la santé ou l'environnement par l'Union européenne. Or, dans les pays producteurs,

ces rejets polluants (soufre, arsenic, mercure, dérivés chlorés, formaldéhydes et autres composés toxiques) ne sont pas toujours réglementés et contaminent terres et cours d'eau, au détriment des populations locales. Vrai ou faux ? Une blague quelque peu amère circulerait en Chine selon laquelle on peut connaître la prochaine couleur à la mode en regardant celle des rivières. « Clairement, la délocalisation permet aux multinationales occidentales d'échapper à différentes normes environnementales auxquelles elles seraient soumises si leur chaîne d'approvisionnement était implantée dans leur pays, mais également d'économiser sur le coût de la main-d'œuvre », souligne Nayla Ajaltouni, déléguée générale du Collectif éthique sur l'étiquette. « Selon les témoignages que nous recueillons, la plupart des ouvriers – en majorité des ouvrières – travaillent 12 heures par jour, 6 jours sur 7, sont payés très en deçà du minimum vital, en général de deux à cinq fois en dessous (lire l'infographie p. 17), et les droits syndicaux sont ignorés », déplore-t-elle. L'énorme pression sur les prix empêche de les rémunérer décemment et la pandémie a encore aggravé les choses. Nombre d'employés ont été suspendus ou licenciés sans >>>

SURCONSOMMATION**Des placards qui débordent**

G.M.B AKASH/PANOS-REA

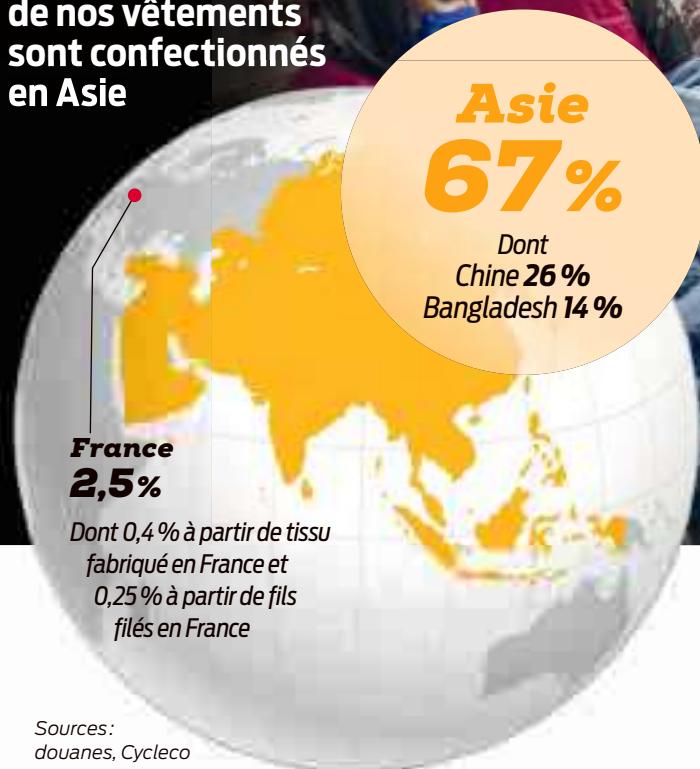


25
C'est le nombre
de vêtements qu'un
Français a acheté,
en moyenne,
en 2021

Source : Kantar Worldpanel

MONDIALISATION

**La plupart
de nos vêtements
sont confectionnés
en Asie**



Sources:
douanes, Cycleco

seulement dans les usines de confection mais aussi dans les champs. Or, un cinquième du coton cultivé dans le monde l'est dans la province autonome du Xinjiang, dont elle est originaire.

La tragédie du Rana Plaza

En Inde également, des pratiques ressemblant fort à du travail forcé persistent au détriment d'adolescentes. N'oublions pas non plus le Bangladesh, tristement célèbre depuis le drame du Rana Plaza, un bâtiment abritant plusieurs ateliers de sous-traitance de grandes marques occidentales. En 2013, plus de 1 100 ouvriers et ouvrières ont trouvé la mort dans l'effondrement de cet immeuble. Malgré les fissures apparues la veille, ils avaient été obligés de revenir travailler sous peine d'être renvoyés. Carrefour, Auchan, Camaïeu, H&M, Mango, Benetton ou encore Primark furent mis en cause. Et protestèrent, alléguant de leur bonne foi : elles ignoraient tout. Difficile à croire, et pourtant. Selon Sophie Maillard, responsable des filières textiles de Max Havelaar France, 80 % des sociétés démarchées pour les convaincre d'adopter son label ne connaissent pas l'ensemble de leur chaîne de production. En général, elles ne sont capables que de citer leur fournisseur direct. «Après le Rana Plaza, elles ont dit : "Nous ne savions pas, donc nous ne sommes pas responsables." Mais c'est précisément parce qu'elles ne savaient pas qu'on peut les considérer comme responsables, et coupables de fermer les yeux», estime Nayla Ajaltouni. Afin de lutter contre cette attitude à la Ponce Pilate, le gouvernement français a promulgué, en 2017, une loi prévoyant que les entreprises prennent «des mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves

>>> indemnisés ou ont vu leur salaire, déjà très faible, baisser. Et 77 % de ceux interrogés par l'association Worker Rights Consortium affirment avoir souffert de la faim depuis le printemps 2020. Les uns expliquent que leurs courses habituellement destinées à durer une semaine doivent tenir 15 jours, les autres, qu'un œuf est devenu une denrée de luxe. Par ailleurs, le recours au travail des enfants est fréquent, il a été constaté chez tous les principaux producteurs de coton, exception faite des États-Unis.

En Chine, l'esclavage des Ouïghours

Si des millions d'hommes et de femmes du secteur textile subissent cette situation dans de nombreux pays de production, la Chine, elle, est le théâtre d'une véritable tragédie. Le gouvernement a en effet déporté en masse les Ouïghours, une ethnie musulmane, dans des usines de l'ensemble du territoire et les soumet à des conditions de travail qui s'apparentent à de l'esclavage moderne. En 2019, le groupe d'experts d'Australian Strategic Policy Institute (Aspi) a documenté ce scandale. À l'écouter, 82 marques connues commercialisaient des biens fabriqués par les Ouïghours. Sont citées, pour la mode, les incontournables Zara et H&M, mais aussi Adidas, Calvin Klein, Fila, Gap, Lacoste, Nike, Polo Ralph Lauren, Puma, Skechers, Tommy Hilfiger, Victoria's Secret ou encore Uniqlo. Sans surprise, en réponse à ces accusations, celles-ci ont soit nié leur implication, soit assuré qu'elles avaient réformé leurs pratiques.

Ce qui n'a pas empêché le Collectif éthique sur l'étiquette et deux autres associations d'intenter, en avril 2021, une action en justice pour recel⁽²⁾ de travail forcé et de crime contre l'humanité, entre autres. Dans leur viseur : Uniqlo, Inditex (Zara, Bershka, Pull & Bear, Massimo Dutti), SMCP (Sandro, Maje, Claudie Pierlot, Fursac) et Skechers. « Ce sont les entreprises pour lesquelles nous avions le plus d'éléments prouvant leurs liens commerciaux avec des sociétés employant des Ouïghours. Cependant, nous comptons bien sur le fait que l'enquête préliminaire permette d'élargir à d'autres sociétés », précise Nayla Ajaltouni. Cela devrait être le cas, car cette population est exploitée non

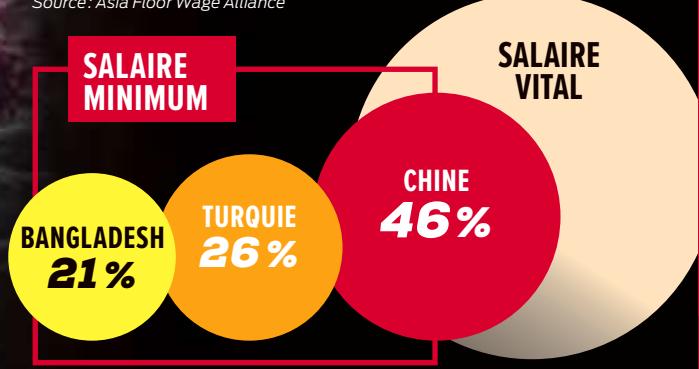


EXPLOITATION

Des revenus qui ne permettent pas de vivre décemment

Le salaire vital doit permettre de couvrir les besoins essentiels (alimentation, logement, vêtements...) d'une famille de quatre personnes.

Source : Asia Floor Wage Alliance



envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement» résultant aussi bien de leur activité que de celle de leurs sous-traitants. Toutefois, ce texte souffre de lacunes importantes. Ainsi, seules les structures ayant la forme juridique de sociétés anonymes sont concernées. Or, Zara ou H & M, par exemple, sont présentes chez nous en tant que SARL. Quant à Primark France, c'est parce qu'elle n'emploie pas assez de collaborateurs sur notre sol (un peu moins de 4 000, alors que le seuil est fixé à 5 000) qu'elle y échappe. Autre problème : aucune instance de contrôle n'en vérifie l'application. Bruxelles, de son côté, a publié un projet de directive sur le même sujet, mais les lobbies sont à la manœuvre pour l'affaiblir.

Affichage environnemental

Côté environnement, le législateur impose, depuis août 2021, un affichage informant sur les impacts des produits. Des expérimentations sont en cours. L'Union des industries textiles, notamment, propose un outil avec deux notes. La première porte sur l'empreinte carbone et la seconde repose sur 12 indicateurs (pollution de l'eau et de l'air, utilisation de ressources...), toutes deux étant comparées à un vêtement moyen équivalent. Le professionnel aurait aussi la possibilité, de façon facultative, d'indiquer les pays où ont eu lieu les différentes étapes de fabrication. Condition sine qua non pour mettre en œuvre ce dispositif, chaque metteur en marché sera tenu de connaître l'ensemble de sa filière. Une fois cette donnée acquise, le calcul de l'impact restera tout de même très complexe, car de multiples facteurs devront être pris en considération. Un exemple parmi 100 : un tee-shirt en coton épais exige plus de matière première qu'un autre très fin, donc plus d'eau, plus de pesticides, etc. Mais il durera a priori plus longtemps. Aujourd'hui, le choix des critères n'est pas encore décidé, ce qui permet à chacun de faire des suggestions.

La loi supposée responsabiliser les entreprises souffre de trop de lacunes

Le mouvement En mode climat, qui regroupe près de 500 entreprises du secteur, majoritairement des jeunes pousses au modèle innovant, souhaite que l'affichage pénalise les incitations à consommer des marques (renouvellement trop fréquent des collections, promotions permanentes) et inclue un indice de réparabilité. Au-delà de l'étiquetage environnemental, cette association plaide pour une loi sanctionnant réellement les impacts négatifs des groupes de *fast fashion*. Un moyen, à ses yeux, de rétablir une concurrence équitable. Ses membres constatent, dans une tribune publiée par *Le Monde* en juillet 2021, que le manque d'encadrement actuel constitue une prime au vice.

«Quand nous relocalisons, nos vêtements deviennent bien plus chers que ceux fabriqués à bas coût à l'autre bout du monde. [...] Quand nous ralentissons le rythme de nos collections afin de moins pousser à la consommation, d'autres marques renouvellent les leurs toujours plus rapidement, nous prenant ainsi des parts de marché. [...] C'est indéniable : il y a aujourd'hui un avantage économique à produire de manière irresponsable.»

En attendant d'éventuelles évolutions législatives, le consommateur peut contribuer à changer les choses en se tournant vers les marques les plus vertueuses. Encore faut-il qu'il accepte d'y mettre le prix... ou qu'il en ait les moyens. Or, on sait que les préoccupations éthiques s'enveillent bien souvent au moment de passer en caisse. Une amélioration notable de la qualité contribuerait cependant à le convaincre. Payer deux fois plus cher une pièce qu'on gardera trois fois plus longtemps ? À la fois une bonne affaire et une bonne action. ♦

(1) Nous ne citerons pas de chiffres plus détaillés concernant l'impact environnemental étant donné les écarts considérables entre les estimations des différents cabinets d'études.

(2) En droit, le recel est le fait de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit en connaissance de cause.

>>>

RELOCALISATION

Rapprocher les lieux de production semble une décision de bon sens. Des initiatives émergent en France. Nos voisins européens, eux, sont inégalement vertueux.

Si toute la chaîne de production textile prenait place en France, le poids carbone de notre consommation de vêtements serait divisé par deux, grâce au raccourcissement des distances de transport et, surtout, au recours à une énergie largement décarbonée, explique le cabinet d'études environnementales Cycleco, à qui l'on doit ce calcul. Les autres impacts environnementaux, comme les rejets polluants dans l'eau, diminueraient aussi drastiquement grâce aux normes européennes. À la clé également, une création de 4 000 emplois pour 1 % supplémentaire de production française, d'après l'Union des industries textiles.

Cependant, le scénario d'une relocalisation intégrale n'est pas réaliste, et ce pour deux raisons. D'abord, nous disposons de peu de matières premières. Nous ne cultivons pas de coton ni ne fabriquons de polyester alors qu'ils constituent 76 % des fibres employées. Certes, le lin a le vent en poupe. Notre pays est même le premier producteur mondial de cette plante peu gourmande en pesticides et en eau. La fibre, résistante à l'usage et thermorégulatrice, ne manque pas d'atouts. Toutefois, bien que les progrès techniques permettent de la rendre plus polyvalente, moins froissable et plus souple, elle ne représente que 0,4 % des matériaux utilisés et devrait rester marginale. Idem pour la laine : même si nous en collectons, chaque année, 14 000 tonnes issues de la tonte des moutons, sa part ne s'élève qu'à 1 %.

Usines et savoir-faire, l'ancienne époque !

Ensuite, l'aval de la filière s'est réduit à peau de chagrin. Lin et laine en offrent, d'ailleurs, des illustrations frappantes. Concernant le premier, 95 % de notre production est exportée, essentiellement en Asie, où elle est filée et confectionnée. Quant à la seconde, elle est vendue à perte, principalement à la Chine, ou stockée par les éleveurs. Le seul établissement capable de procéder à son lavage sur notre territoire peut accueillir 2 % de la récolte, et les filatures sont rares (il en existe deux pour celle dite « peignée » des pulls, par exemple). Au total, 4 % seulement de la laine tondu en France y est transformée en vêtements. Plus largement, toute l'industrie textile a été laminée par les délocalisations. « À la fin des années 1970, en France, celle-ci comptait 700 000 salariés ; aujourd'hui, ce chiffre est tombé à

De nombreuses maisons de prêt-à-porter se tournent vers des pays moins lointains que les asiatiques, comme le Portugal

Une partie de la

moins de 100 000, précise Gildas Minvielle, directeur de l'Observatoire économique de l'Institut français de la mode. Certaines marques alors très à la mode, comme Cacharel ou New Man, faisaient tout fabriquer sur notre sol.» Hélas, filatures, unités de tissage ou d'ennoblissement et confectionneurs ont peu à peu fermé leurs portes. « Non seulement les usines ont disparu, mais le savoir-faire aussi, déplore Yves Dubief, administrateur de l'Union des industries textiles. Si on veut réactiver le secteur, il faut agir vite avant que les personnes qui le détiennent soient toutes parties. Et afin qu'elles puissent transmettre leur expérience, on doit valoriser les métiers du textile, qui sont complètement délaissés par l'Éducation nationale et souffrent d'une mauvaise image. Pour les jeunes, ils sont synonymes de pénibilité, de bas salaires et de licenciements. » Depuis quelques années, des initiatives encourageantes de remise en route d'usines ou de lancement de marques essaient ici et là. Plusieurs entrepreneurs ont remonté des structures permettant que, de la culture du lin à la confection, tout le processus se déroule dans l'Hexagone. Mais cela ne représente qu'une petite partie de la production. La même volonté de relocaliser l'intégralité d'une filière anime le collectif Tricolor, qui œuvre à la renaissance des laines françaises. Et quelques sociétés travaillant des matières premières importées ont également





solution

repris vie dans les bassins textiles traditionnels. Il faudra néanmoins beaucoup de temps avant de rebâtir une filière française digne de ce nom.

Les bons points du Portugal

En attendant, de nombreuses maisons de prêt-à-porter se tournent vers des pays moins lointains que les géants asiatiques, afin de répondre à une demande d'une partie du public et de réduire leur dépendance au grand import, dont la pandémie a montré les effets désastreux. Le quadruplement du prix des containers depuis la période pré-covid encourage cette tendance. Les entreprises raccourcissent leurs circuits, parfois pour l'approvisionnement en matières premières (on cultive un peu de coton en Espagne ou en Grèce, par exemple), souvent pour les étapes ultérieures. Le Portugal, qui a su moderniser son industrie textile, attire grâce à la qualité de ses prestations et au respect du droit social et environnemental européen. Le salaire minimum y est deux fois moindre que chez nous, mais le coût de la vie y est aussi bien inférieur. D'autres États, par contre, sont pointés du doigt par différentes associations de défense des travailleurs. Selon elles, l'Europe de l'Est, en particulier,



La France est le premier producteur mondial de lin en raison de son climat tempéré.

impose des rémunérations et des conditions de travail guère plus enviables qu'en Asie (lire l'encadré ci-dessous). En Italie, de nombreux petits ateliers opèrent à la limite de la légalité, et des accords locaux, dont les exigences s'avèrent inférieures à la convention collective nationale, font

baisser le niveau de protection des ouvrières et celui des salaires, parfois nettement en dessous du seuil national de pauvreté. En Angleterre, une usine de Leicester fournissant la marque Boohoo a été accusée de payer ses employés 3,50 € de l'heure, de les faire travailler dans des conditions s'apparentant à de l'esclavage moderne et de les avoir contraints à venir sur place pendant le confinement du printemps 2020. Autant dire que l'étiquette « made in Europe » n'a rien d'une garantie ! ♦



Transmettre le savoir-faire, revaloriser les métiers du textile... les défis ne manquent pas.

B. LEVY/CHALLENGES-REA - J.F. MONIER/AFP

Être dans l'Union ne résout pas tout

L'éclairage de Cristina Capitanita, responsable de Clean Clothes Campaign, une association pour une mode durable, en Roumanie.

« L a Roumanie est le pays de l'Union qui emploie le plus de personnes dans le textile. Elle fournit de grandes marques bon marché ou luxueuses. Le salaire minimum équivaut à la moitié de ce dont un Roumain a besoin pour vivre décemment. Pire, des ouvrières (la main-d'œuvre est à 90 % féminine) ne perçoivent même pas ce revenu légal, et les heures supplémentaires imposées, y compris pendant les week-ends et jours fériés, ne leur sont pas payées. La plupart du temps, si une salariée tombe enceinte, elle est licenciée. Les droits sociaux sont bafoués, d'autant

plus que les représentants syndicaux sont souvent proches des dirigeants de sociétés. Finalement, l'adhésion à l'Union n'a pas changé grand-chose sur le terrain, si ce n'est de nous faire prendre conscience que certaines irrégularités doivent être bannies. Récemment, une femme, Angelica Manole, a réclamé publiquement le salaire qui lui était dû. Résultat: elle a été congédiée. Cependant, son combat a été médiatisé, et les marques comme l'État ont été obligés de réagir. Les associations font tout afin que son cas ne reste pas isolé, mais présage d'un changement durable dans le traitement des travailleurs du secteur. »

► **La suite de ce sujet dans un prochain numéro de Que Choisir: le verdissement des marques est-il sincère ? Comment diminuer l'impact de notre garde-robe ?**

**ÉRIC AUVROUIN
ET LAURENCE LE MARREC**
ont vu une station de lavage s'installer au bout de leur jardin. Selon eux, elle est source de nuisances.



Les conflits de voisinage pullulent et s'étalent souvent dans le temps au point de devenir inextricables. Sans qu'il soit possible, pour l'observateur neutre, de dire qui a tort, qui a raison.

— Par ARNAUD DE BLAUWE



La station de lavage ne fonctionne plus depuis août dernier, à la suite d'un arrêté préfectoral sur les restrictions des usages de l'eau. Compliqué, donc, de constater les désagréments subis par le couple.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses
Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire,

75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org
Twitter @UFCquechoisir



STATION DE LAVAGE

Au fond de mon jardin...

Iles font le quotidien des maires, des conciliateurs, voire des gendarmes et des juges. Les affaires de voisinage polluent la vie de nombreux Français. Que Choisir n'avait pas évoqué l'un de ces conflits depuis quelque temps. C'est chose faite dans ces pages. L'occasion de se rendre compte – une nouvelle fois – que les observateurs neutres ont bien du mal à démêler les noeuds du litige. Au départ, il s'agit souvent d'un problème simple. Malheureusement le dialogue se rompt, les relations s'enveniment... À Plestin-les-Grèves, dans les Côtes-d'Armor, la vie s'écoule tranquillement. C'est dans ce coquet bourg breton de 3 500 habitants, construit autour de son église du XV^e siècle, que vivent Éric Auvrouin, 60 ans, sa compagne, Laurence Le Marrec, 55 ans, et leurs deux (grands) enfants. Une famille au style de vie original et sûrement idéaliste. Après avoir traversé l'étroite maison, le visiteur tombe sur un jardin un peu fouillis. Au fond, le grillage qui le sépare d'un supermarché U intrigue. Des banderoles y sont accrochées.

Bruit et projections d'eau

En ce début d'après-midi pluvieux de septembre, il y a foule dans la petite salle à manger. Le couple et son fils accueillent un voisin et deux militantes d'associations écologiques. Éric, retraité et poète à ses heures, engage la conversation avec passion. «*Nous louons ce pavillon depuis 2010. La grande surface a déplacé et agrandi la station de lavage, auparavant située à l'entrée du magasin, sur le parking en contrebas de notre jardin. Elle a commencé à fonctionner en juillet 2021. Et, très rapidement, nous avons eu à subir de nouvelles nuisances : le bruit, surtout celui de la soufflerie qui sèche les véhicules, les projections d'eau pleines de produits chimiques sur notre propriété... et le linge étendu, l'éclairage vif*», raconte-t-il. Avant de réaliser cet entretien, nous étions allés faire un tour sur le site de l'enseigne. Mais problème ! Attenant à une station essence, ce pôle de lavage ne fonctionne plus – comme tous ceux du département – depuis le 9 août. Les conséquences d'un arrêté préfectoral pris afin de pallier le manque d'eau. Difficile, donc, de se rendre compte de la réalité des nuisances évoquées par Éric. Il reprend : «*Depuis sa terrasse, notre voisin a mesuré le niveau sonore de l'installation : il atteignait 83-86 décibels [c'est comparable au bruit d'une cantine scolaire et d'une voiture, à la limite du seuil de risque]. Nous avons contacté la mairie et le magasin pour nous plaindre et, notamment, lui réclamer les relevés acoustiques qu'il aurait effectués, sans résultats tangibles. À ce jour, nous avons seulement obtenu une réduction des plages horaires d'ouverture.*»

Le supermarché a réduit les plages horaires d'ouverture de l'installation



Auparavant, le pôle de lavage était situé à l'entrée de la grande surface, avant d'être déplacé sur le parking, en contrebas du jardin d'Éric et Laurence.

Plainte classée sans suite

«Au début, la station de lavage était ouverte de 7 heures à 22 heures en semaine et, le dimanche, de 8 heures à 22 heures, précise le directeur de la grande surface, Guillaume Bouglet, rencontré à l'accueil. Nous sommes passés à 8 heures-20 heures et à une fermeture le dimanche et les jours fériés. Je ne peux pas faire beaucoup plus.» Une concession à «l'activisme» d'Éric et Laurence. Si la plainte qu'ils ont déposée à la gendarmerie a été classée sans suite par le procureur, le sexagénaire a cependant écopé d'un rappel à la loi le 22 septembre pour diffamation et organisation d'une manifestation illicite sur la voie publique, en l'occurrence le parking de l'enseigne U. Voilà pourquoi les banderoles sont désormais tournées vers sa maison. Sur l'une d'elles, on peut lire : «Nuisances sonores. Est bafoué le décret n° 2006-1099 contre les bruits du voisinage du 31 août 2006.» À ce propos, pourquoi Éric n'a-t-il pas diligenté lui-même une expertise acoustique ? «Ce n'est pas à moi de le faire et, en plus, ça coûte cher.»

Association écologique en renfort

Son voisin – qui a investi avec son fils dans une station de lavage à la sortie de la ville – intervient alors : «On ne peut pas ouvrir une telle installation en ville, ce doit être en zone artisanale ou industrielle. Il est curieux que celle du Super U ait été autorisée. On est proche d'une église classée. Nous, pour les moindres travaux, on a l'architecte des bâtiments de France sur le dos.» Éric renchérit. «Oui, je ne suis pas sûr que toutes les règles d'urbanisme aient été respectées. D'ailleurs, le permis de construire n'a jamais été affiché, comme l'exige la loi.» Des propos que le jeune directeur du supermarché conteste : «Tout a été fait dans les règles, la mairie pourra vous le confirmer.»

Le maire, justement. Échange avec lui, au téléphone, après notre visite à Plestin. «La demande de permis de construire a été déposée régulièrement, indique Christian Jeffroy, élu en 2016. Comme il s'agissait de déplacer et d'agrandir une station de lavage mais aussi une station d'essence, le dossier a été adressé à diverses autorités (par exemple, les pompiers). Les avis sont tous revenus positifs. Le permis a été accordé.» Et l'édile de compléter : «J'entends le malaise d'Éric Auvrouin que je connais depuis longtemps. Toutefois, il m'est difficile d'en évaluer la réalité. Il est le seul riverain à se plaindre officiellement.»

Éric et Laurence se sont mis en retrait. Après l'échec de leur plainte pénale, ils n'envisagent pas une autre action en justice (au civil). Ils ont passé le bébé à une association environnementale. «Fin septembre, elle m'a adressé un courrier dans lequel elle me demande communication de nombreux documents, reconnaît le maire. Je me suis tourné vers les services de l'État pour vérifier si toutes les pièces exigées pouvaient être transmises.» Au risque d'utiliser un cliché journalistique, affaire à suivre...◆

Troubles du voisinage

Bruit, odeurs, gêne visuelle... une station de lavage auto peut être source de nuisances pour les riverains. Mais des recours existent.

Des normes à respecter

L'installation d'une station de lavage auto est soumise à l'obtention d'un permis de construire. L'instruction de la demande dure trois mois à compter de son dépôt. Plusieurs dispositions du Code de l'environnement et du Code de la santé doivent être respectées. Ainsi, il faut obtenir l'accord du maire pour le rejet des eaux usées dans le réseau public de collecte. Et il est interdit de les déverser dans les eaux souterraines, superficielles ou de mer.

Se défendre est possible

Comme pour toutes les constructions, le permis de construire doit donner lieu à affichage. Les habitants de la commune qui s'y opposent ont trois mois pour le contester devant le tribunal administratif aux fins d'annulation. Une fois la station en fonctionnement, une action peut être entreprise devant le tribunal judiciaire sur le fondement du trouble anormal du voisinage, en raison des nuisances qu'elle provoque. Si la gêne est établie, le juge a la possibilité d'ordonner à l'exploitant de procéder à certains aménagements. Plus rarement, il le condamnera à la fermeture.

À NOTER Les stations de lavage ne sont pas considérées comme des installations classées, contrairement aux stations d'essence. Les installations classées doivent respecter des dispositions plus contraignantes. Une décision de justice isolée sème toutefois le trouble en les considérant comme telles. Certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont pu se ranger derrière cette position. La connaître s'avère donc utile en cas de recours devant les tribunaux.

DÉCHETS MÉNAGERS

Payez-vous le prix juste ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères finance la gestion des déchets dans la plupart des collectivités locales. Mais, alors que certaines la calculent au plus juste et serrent les coûts, d'autres facturent les ménages au prix fort.

— Par ÉLISABETH CHESNAIS avec GRÉGORY CARET

Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 60 € par résident à Brest Métropole (29)... qui atteint 150 € à Dunkerque Grand Littoral (59), pour une population comparable! À eux seuls, ces deux chiffres illustrent le gouffre séparant les collectivités locales quant au financement et à la gestion de leurs déchets. Il n'est même pas sûr que les habitants en aient conscience, car la TEOM figure sur la taxe foncière prélevée par l'État auprès des propriétaires, les locataires la réglant de leur côté dans leurs charges annuelles. Son taux est cependant fixé par chaque agglomération, métropole ou communauté de communes, des instances issues de plusieurs lois de décentralisation et qui sont en charge du ramassage et du traitement des ordures ménagères. Certes, quelques-unes ont abandonné la TEOM au profit d'une redevance incitative, qui facture les ménages en fonction de leur production de déchets et des dépenses réelles du service. C'est le cas à Grand Besançon (25). Mais l'immense majorité priviliege la taxe, un impôt opaque n'exigeant pas la même rigueur financière. Son autre avantage pour des maires soucieux de leur popularité? Peu de leurs administrés savent combien elle leur coûte. Quand la taxe foncière augmente, on accuse l'État qui assure la collecte pour le compte des collectivités, sans forcément se douter que son montant est déterminé par les élus locaux...

Une TEOM surévaluée peut être remboursée

Même si la TEOM dépend de la valeur foncière des biens et non du poids des poubelles, elle n'est destinée qu'à la gestion des déchets ménagers. La Direction des finances





S. AUDRAS/REA

publiques l'a encore rappelé dans une note du 15 mars 2022 : «Le produit de la TEOM, qui découle du taux voté par les collectivités territoriales, ne doit pas être “manifestement disproportionné” par rapport aux dépenses que la taxe doit financer.» Or, la jurisprudence du Conseil d'État établit qu'un dépassement de l'ordre de 15 % caractérise une disproportion manifeste. Tous les contribuables locaux assujettis à une TEOM aussi surévaluée par rapport aux coûts du service peuvent donc exiger de récupérer intégralement ce qu'ils ont payé.

Longtemps, c'est l'État qui procédait aux remboursements. Après un premier jugement du tribunal administratif en sa faveur, l'UFC-Que Choisir de Nancy a obtenu que les montants acquittés en 2018 par les habitants du Grand Nancy (54) leur soient reversés. En février 2022, la cour administrative d'appel a confirmé le caractère excessif du taux décidé cette année-là, au regard des dépenses engagées par le service, et le droit des foyers concernés à recouvrer les sommes payées. La Direction des finances publiques les a, depuis, indemnisés. Idem concernant les contribuables du Grand Chalon (71). L'association Cybercontribuable71 avait saisi la juridiction administrative pour le même motif, et toujours pour l'année 2018. Elle a eu gain de cause et, là encore, l'administration fiscale a restitué la taxe de la communauté d'agglomération. Afin de responsabiliser les collectivités locales, la loi de finances 2019 a modifié la règle. Désormais, c'est à celles qui sont fautives de prendre les dégrèvements en charge.

Des montants excessifs

Dans le but de vérifier la concordance entre prélèvements et dépenses, *Que Choisir* a analysé de nombreux rapports annuels 2020 produits par des agglomérations comptant plus de 100 000 habitants – ce document est une obligation réglementaire. Pour une bonne connaissance des coûts et du financement, l'Agence de la transition écologique (Ademe) a défini une méthode standard de présentation, intitulée ComptaCoût. Elle permet d'évaluer avec précision les charges, les recettes et le prix net de la gestion des déchets ménagers. Au vu de ces documents, la TEOM semble, par exemple, très exagérée à Paris, avec 225 € acquittés par habitant pour un coût de 160 €. Elle est excessive à Grand Paris Seine Ouest (92), avec 122 € pour un coût de 94 €, comme à Bordeaux (33), avec 129 € pour un coût de 105 €, à Dijon Métropole (21), avec 93 € pour un coût de 67 €, à La Rochelle Agglo (17), avec 130 € pour un coût de 106 €, et à Sophia Antipolis (06), avec 229 € pour un coût de 193 €. *Que Choisir* engage vivement les contribuables locaux de ces collectivités à interpeller leurs élus sur ces écarts.

La qualité des rapports que nous avons étudiés varie du tout au tout. Les agglomérations qui affichent des coûts compétitifs produisent en général un document très clair, contenant

BREST MÉTROPOLE

Une taxe et des coûts ultracomptétitifs

Avec 60 € de taxe d'ordures ménagères par habitant et 48 € de recettes « déchets » qui permettent d'abaisser le coût net à 74 €, les 210 000 habitants de Brest Métropole bénéficient d'une performance sans équivalent. La recette ? « Nous avons rationalisé le ramassage des déchets en diminuant le nombre de passages, explique Tristan Foveau, vice-président en charge de leur gestion durable. En contrepartie, nous avons proposé de plus grands bacs et développé les lieux de compostage. » Autre économie significative, la multiplication des points d'apport volontaires (PAV), y compris en centre-ville, qui ont réduit la collecte des poubelles jaunes. Concernant les détritus organiques,

« 230 composteurs collectifs sont déjà installés et 35 % des maisons individuelles sont équipées d'un bac individuel, poursuit Tristan Foveau. En vue de l'échéance 2024, qui impose le tri des biodéchets des ménages, nous allons renforcer le compostage de proximité et implanter des PAV, comme nous l'avons fait pour les emballages. La collecte des biodéchets à domicile coûterait trop cher ». Il est prévu qu'ils soient ensuite envoyés en méthanisation pour produire du gaz vert. Quant aux 190 kg/habitant d'ordures ménagères recueillis, la métropole les juge encore trop élevés. La redevance incitative est étudiée de près... sous réserve d'un « problème d'équité difficile à résoudre ».



>>> tous les indicateurs requis pour bien informer leurs administrés. D'autres, par contre, brillent par leurs lacunes ! Il arrive ainsi que le montant de la TEOM ou le coût à la charge de la collectivité ne figurent sur aucune page. Impossible alors de contrôler que le financement par l'impôt local est adapté aux dépenses... Cette présentation non conforme aux directives de l'Ademe n'a sans doute rien d'innocent. Autre obstacle relevé : de nombreuses collectivités s'occupent de la collecte mais missionnent un syndicat, voire plusieurs, pour traiter leurs déchets ménagers. Or, le champ d'action de ces derniers peut déborder de son territoire ou ne le couvrir que partiellement. Là encore, il n'est pas aisés d'avoir une vue d'ensemble sur le financement et les dépenses relatifs à ce service.

Des syndicats très loin de l'optimum

Dans un rapport publié en septembre dernier, la Cour des comptes a souligné que cette délégation du traitement des ordures à des syndicats constituait « un facteur de complexité qui rend difficile la remontée des informations », ajoutant que « piloter la délégation de service public avec un cahier des charges très serré est alors plus compliqué, [et que] les syndicats sont très loin de l'optimum ». Les sages de la rue Cambon abordent aussi l'enjeu central de la disponibilité des données, et constatent que leur absence d'homogénéité nuit à l'information du citoyen ainsi qu'à l'émission entre territoires. Ils

VU DE PRÈS

Elle est peu prisée des collectivités, car elle impose de la transparence vis-à-vis des administrés et de la rigueur dans la gestion. Mais si la tarification incitative met les élus en prise directe avec les mécontents, elle constitue aussi le levier le plus efficace pour diminuer à la fois la quantité de déchets et le montant à payer. Grand Besançon (25) reste, à ce jour, la seule métropole où les administrés s'acquittent tous de la redevance incitative. Ils peuvent s'en féliciter, même si cette dernière a suscité, au début, énormément de contestations et d'incompréhensions. Recevoir une facture pour leurs propres



D.CESBRON/REA-A.POKUSAY/ADOBESTOCK

préconisent donc d'imposer six indicateurs clés de suivi des objectifs de prévention et de gestion des déchets ménagers, compréhensibles de tous et révélateurs des performances. Il s'agit du pourcentage des dépenses de prévention par rapport au budget total, de la population couverte par la fiscalité incitative, du volume de déchets et d'ordures ménagères par habitant, de la quantité valorisée sous forme de matière et, enfin, de celle admise en installation de stockage. En complément des indicateurs financiers de la méthode ComptaCoût de l'Ademe, ils permettraient d'avoir une vision claire de la gestion dans chaque collectivité. La Cour recommande également six autres indicateurs afin, cette fois, d'évaluer les performances des éco-organismes. On ne peut qu'approuver.

La redevance réduit la facture et les ordures

déchets a choqué beaucoup d'habitants. Pourtant, avec un montant moyen de 84 € par personne, ils figurent parmi ceux qui paient le moins cher dans l'Hexagone. Récemment, l'effort a porté sur un rééquilibrage de cette redevance entre les pavillons, qui produisent très peu de détritus grâce au compostage, et les logements collectifs, moins engagés dans cette démarche. Autre cas de figure, celui de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (62), où coexistent la taxe d'ordures ménagères (TEOM) et la redevance incitative. Le coût de gestion des déchets par habitant atteint 135 € sur

la majeure partie du territoire où les localités prélèvent 142 € de TEOM, alors que celui-ci ne s'élève qu'à 77 € en redevance incitative dans l'ancienne communauté de communes du Miey de Béarn... Certes, l'habitat n'est pas le même, il est plus citadin dans l'ex-communauté urbaine Pau Pyrénées, ce qui induit des dépenses plus élevées. Mais de l'aveu même de la direction du service dédié, en conclusion de son rapport annuel, « *le choix de la redevance incitative est un levier fort pour amener les habitants à des pratiques vertueuses. Les très bonnes*

performances de tri entraînent des soutiens financiers plus élevés et la pratique du compostage de proximité permet d'éviter la collecte d'une partie importante de la matière organique ». S'il reconnaît les excellents résultats de ce territoire en redevance incitative, Sébastien Paré, directeur adjoint développement durable et déchets à la communauté d'agglomération, ajoute que « *comme le reste de l'agglo compte beaucoup plus d'habitats collectifs, mettre en place une seule grille tarifaire serait délicat. La réflexion est en cours afin d'unifier le mode de financement. Plusieurs pistes sont à l'étude* ». Des collectivités qui gèrent avec rigueur et agissent en faveur de la réduction des ordures ménagères parviennent néanmoins à rivaliser avec les coûts compétitifs de la redevance incitative, tout en finançant le service par l'impôt. Brest (29), Rennes (35), Dijon (21) et Laval Agglomération (53) en sont la preuve. Limoges (87), Grand Reims (51), Le Mans (72), également, malgré une quantité de déchets comprise entre 228 et 253 kg/habitant, alors qu'elle n'est plus que de 142 kg à Grand Besançon. Territoire du Maine-et-Loire composé de 6 communes et de 120 000 habitants, Mauges Communauté (49) est, lui aussi, passé en redevance incitative. Il ne produit que... 96 kg par an par habitant de détritus. Quant à la facture, elle se monte, en moyenne, à 61 €/personne.



Les rapports annuels mettent en évidence des prélèvements éminemment variables, entre montants démesurés ou, au contraire, modérés. Dans le Sud, l'agglomération Cannes Pays de Lérins (06) ponctionne 326 €, et Estérel Côte d'Azur Agglo (83), 255 €. Certes, la forte pression touristique accroît objectivement les coûts de gestion des déchets, mais la métropole Nice Côte d'Azur (06) se contente d'un montant de 163 €... Ailleurs, c'est 225 € dans la capitale, contre 96 € à Nantes Métropole (44). invoquer le nombre d'habitants desservis et la densité de population pour justifier une TEOM exorbitante est insuffisant, puisque le Grand Lyon (69), qui en compte 1,4 million dont 80 % vivant en habitat collectif, ne taxe ses administrés qu'à hauteur de 86 € (TEOM et budget général

complémentaire inclus). « *Nos performances s'expliquent par la coordination de plusieurs facteurs. On a connu des années de contentieux sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères*, rappelle Isabelle Petiot, vice-présidente de la métropole Grand Lyon en charge de la réduction des déchets. *Notre*

gestion n'en est devenue que plus rigoureuse et efficace. De plus, nos incinérateurs sont amortis et notre politique de prévention est ambitieuse. La collecte des biodéchets a été mise en place pour les professionnels et, concernant les ménages, elle se fait par l'installation massive de composteurs individuels et collectifs. » De fait, Grand Lyon ramasse 222 kg d'ordures ménagères par an et par habitant, au lieu de 293 kg à Paris et 369 kg à Aix-Marseille-Provence Métropole (13). Le traitement de ce tout-venant représente, et de loin, le poste le plus coûteux face à ceux du verre et des déchets recyclables, qui rapportent de l'argent. Les collectivités qui réussissent à le réduire affichent des coûts et un montant de TEOM beaucoup plus raisonnables. Leur action passe, entre >>>

>>> autres, par des campagnes de communication sur l'importance du tri, par des incitations au compostage des déchets organiques (souvent en proposant des composteurs individuels à bas prix), mais aussi par le réemploi, la réduction du gaspillage alimentaire, l'apposition du « Stop pub » sur les boîtes aux lettres ou encore l'achat en vrac. Et ça marche ! À Rennes Métropole (35), la diminution de la quantité des ordures ménagères n'est pas un vain mot : on n'en recueille plus aujourd'hui que 180 kg par an et par habitant. En particulier grâce au soutien affirmé au compostage, avec la mise à disposition gratuite de bacs individuels et l'installation de composteurs collectifs au pied des immeubles et en lotissement. La pratique se développe même en restauration collective. Les ménages peuvent également emprunter des broyeurs afin de limiter leurs volumes de déchets verts dans les déchetteries, une dépense significative.

Les recettes dépendent de la gestion locale

Par ailleurs, les rapports annuels en disent long sur l'implication ou, au contraire, le peu d'intérêt d'une collectivité à financer la gestion des ordures ménagères de façon exemplaire. Les recettes autres que la TEOM qu'elle engrange, autrement dit celles qui génèrent les déchets, en sont un excellent reflet. Ces dernières proviennent du soutien des éco-organismes⁽¹⁾ des différentes filières REP (pollueurs-payeurs) et, en tout premier lieu, de Citeo, spécialisé dans les emballages ménagers et les papiers. Mais également de la commercialisation des matériaux triés dans des centres dédiés et, dans une moindre mesure, en déchetteries, de la redevance spéciale payée par les entreprises qui font ramasser leurs déchets par la collectivité, de la vente de chaleur ou d'électricité produite par l'incinérateur, du compost éventuellement, des loyers des équipements industriels lorsque la collectivité en est propriétaire, parfois aussi d'une subvention de l'Ademe.

Ces gains-là oscillent entre quelques euros par habitant à Paris ou dans le Grand Avignon et 41 € à Limoges (87), 45 € à Dijon ou même 48 € à Brest, un carton ! Des recettes aussi élevées témoignent d'une collecte sélective performante et d'une gestion rigoureuse. Comme elles réduisent d'autant les dépenses à la charge de la collectivité, elles font fortement baisser la taxe acquittée par les ménages. C'est le cas, notamment, des métropoles de Brest, Limoges et Rennes, qui présentent à la fois des TEOM et des coûts nets compétitifs. À l'inverse, d'autres affichent des coûts prohibitifs : 181 € par habitant à Aix-Marseille-Provence Métropole, 171 € à Toulon-Provence Méditerranée (83), plus encore à Estérel Côte d'Azur Agglo, où l'on atteint 306 €. Cannes Pays de Lérins explose tous les plafonds avec... 326 € ! Il est vrai que si l'on prend en considération les résidences secondaires, ce chiffre tombe à 254 €,

Une collecte sélective performante et une gestion rigoureuse réduisent les dépenses de la collectivité, et donc la taxe des ménages



DONNÉES Tout savoir sur votre commune

Notre site Quechoisir.org propose une **carte interactive en accès gratuit** grâce à laquelle vous connaîtrez le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans votre commune (qui peut différer du montant de l'agglomération), le volume de déchets par habitant et le coût du service à la tonne. Il suffit d'y entrer le nom de votre localité pour accéder aux informations.

Nous avons défini quatre catégories de collectivités : habitat dense, intermédiaire, peu dense et touristique.

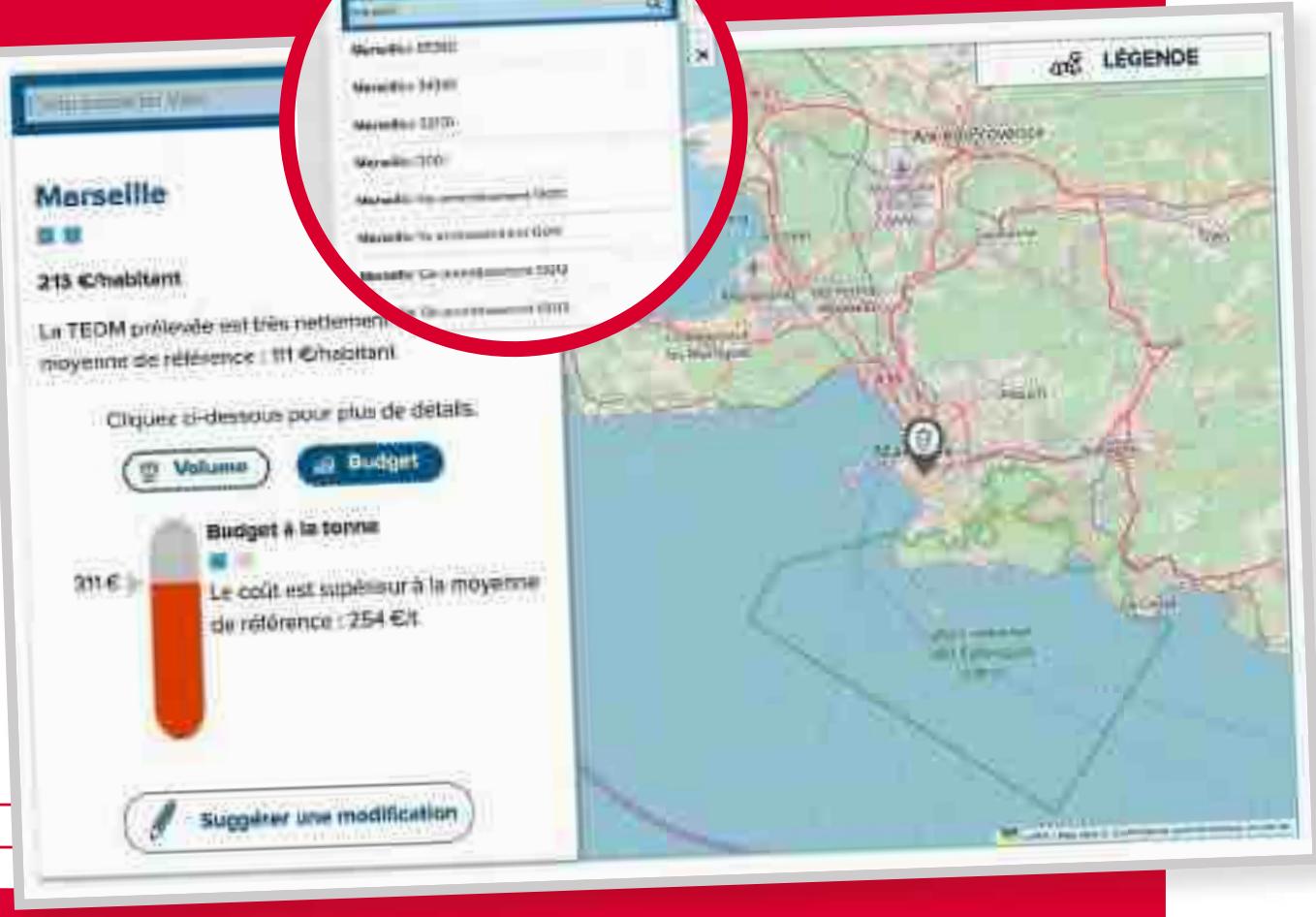
Lorsqu'une ville fait mieux que la moyenne de sa catégorie, elle obtient ★★ ou ★★★ ; quand elle est dans la moyenne, ★ ; et si elle est en dessous, ■ ou ■■. Nos chiffres sur la population proviennent de l'Insee, les autres, du rapport annuel 2021 de la communauté de communes ou de l'agglomération à laquelle votre ville appartient s'il est complet, ou de la base de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité locale directe dans les autres cas.

➔ ufcqc.link/dechets618

mais cela reste tout de même excessif. Que ces montants exorbitants soient dus à la forte fréquentation touristique, c'est indéniable, sans pour autant justifier de telles disparités. Le Sud-Est n'est d'ailleurs pas le seul concerné. Par exemple, Dunkerque Grand Littoral débourse 157 € par habitant, tandis que nombre d'agglomérations du même ordre sont à moins de 100 €. Nous avions souhaité qu'un responsable de cette communauté urbaine nous explique les raisons de dépenses aussi importantes : en vain, malgré nos relances.

Drôles de façons de faire

Lorsque les chambres régionales des comptes se plongent dans l'analyse de la gestion des déchets au niveau local, elles mettent parfois à jour de drôles de pratiques. Pour ne prendre que des rapports récents, ceux sur Paris et Aix-Marseille-Provence s'avèrent particulièrement sévères. Dans la grande métropole du Sud, « *les coûts du service sont systématiquement au-dessus des moyennes rencontrées à l'échelle nationale* », taclent les magistrats dans leur rapport de 2021. De plus, cinq ans après le transfert du ramassage et du traitement des ordures ménagères à la collectivité, « *aucune économie d'échelle ne peut réellement être mise en avant* ». L'organisation de la collecte n'a fait l'objet d'aucune évolution majeure depuis sa création. La gestion des personnels, elle, montre « *des fragilités sérieuses* ». Il s'agit, entre autres, d'un temps de travail réglementaire qui n'est pas réalisé quand, pour la même période (2019), la chambre constate l'attribution de 4 400 heures supplémentaires, sans que celles-ci répondent à une surcharge d'activité... Autre anomalie criante, « *la collecte sélective des déchets voués à être*



recyclés ou valorisés ne représente, à l'échelle métropolitaine, qu'un peu plus de 20 kg/habitant/an, alors que la moyenne nationale se situe autour de 40 kg/habitant/an».

Quant à la ville de Paris, elle «n'est pas dotée de la comptabilité analytique exigée par la loi», relève la chambre régionale des comptes en mars 2022. Une situation problématique, puisque plus de 6 000 agents municipaux polyvalents sont à la fois chargés de la collecte des déchets et du nettoyement de l'espace public, et que l'imputation de chaque mission sur le bon budget se fait sur la base d'anciens ratios «historiques» jamais réévalués. Ce qui n'a pas empêché la commune de réaliser une étude comparative de ses coûts de collecte en 2015. Elle prouve qu'ils sont plus élevés dans les arrondissements où le ramassage est effectué par ses services que dans ceux où il est délégué à des prestataires privés... Autre perle déterrée par les magistrats : la collecte pneumatique des déchets dans un écoquartier revient à 912 € la tonne, contre 198 € dans le reste de la capitale. Celle des détritus organiques, lancée en 2017 dans deux arrondissements, ne peut pas non plus être qualifiée de succès : le suivi sur quelques années prouve que les tonnages récoltés en porte-à-porte sont minimes par rapport à la quantité de déchets alimentaires produite. Avec ces rapports, on découvre que les deux plus grandes métropoles françaises se soucient peu de rationaliser les coûts au bénéfice de leur population. Dommage pour leurs administrés... ♦

(1) Structures privées agréées par l'État, dont le rôle consiste à organiser la fin de vie des produits mis sur le marché (collecte, tri, valorisation...). Les fabricants, distributeurs et importateurs qui y adhèrent leur versent une éco-contribution, qu'elles redistribuent notamment aux collectivités.

CONSEILS PRATIQUES

Comment limiter vos déchets

Les ordures ménagères, celles qui partent à l'incinération ou en décharge, sont devenues le plus gros poste de dépenses pour les collectivités, loin devant les déchetteries. Tout l'enjeu est de les réduire au maximum et chacun peut s'y employer. En effet, quand les services en charge de leur gestion étudient le contenu d'une poubelle tout-venant, ça ne rate jamais, une grande partie des déchets trouvés ne devraient pas y être jetés. Certains pourraient être évités, recyclés, compostés ou déposés aux bons endroits.

ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

► Il représente encore 30 kg/an/habitant

PENSEZ À RECYCLER

► Emballages en verre : bien qu'ils se recyclent à l'infini et que leur coût de collecte séparée soit

très faible, on en trouve 17 kg dans le tout-venant. Avant de les mettre dans le bac de tri, enlevez bouchons et couvercles.

PAPIERS ET CARTONS

► Papiers et cartons : 38 kg ne sont toujours pas triés.

N'HÉSITEZ PAS À COMPOSTER

► Une poubelle générale contient plus de 80 kg de détritus organiques... faites-en du compost pour le jardin ou vos plantes de balcon.

DÉPOSEZ CERTAINS DÉCHETS AU BON ENDROIT

► Vêtements : dans les bacs dédiés si vous ne les portez plus.

PETIT ÉLECTROMÉNAGER

en magasin quand vous le remplacez par du neuf.

PILES ET AMPOULES

dans les caisses spécifiques en boutique.

MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

et leurs emballages : en pharmacie.

VOITURE ÉLECTRIQUE

La course à la prise

Bientôt, on devra tous rouler en électrique et passer fréquemment par la case recharge. Aujourd'hui, cette opération ne se déroule pas toujours bien, comme en témoigne une majorité de nos lecteurs.

— Par **YVES MARTIN**

Notre périple de 2000 km à travers la France en voiture électrique, effectué avant l'été et narré dans le numéro de septembre de *Que Choisir* (n° 616), a mis en évidence les contraintes liées à ce type de véhicule : bornes pas assez nombreuses et souvent en panne, paiement compliqué, temps de charge parfois très long, etc. D'où l'idée de lancer un appel à témoignages pour savoir si les électro-automobilistes étaient tous confrontés aux mêmes ennuis. Il ne s'agit nullement de dénigrer un moyen de transport dont nous avons déjà eu l'occasion de souligner les atouts (confort et agrément de conduite inégalés, silence de fonctionnement...), mais un bilan s'imposait quant à la recharge. Et, au risque de déplaire et de tuer le suspense, soyons clairs tout de suite : les réponses reçues montrent que les soucis existent bel et bien, et que beaucoup d'utilisateurs ne sont pas pleinement satisfaits.

Ça roule... à peu près sur l'autoroute

Commençons par les grandes voies de circulation. Certes, le réseau de recharge des autoroutes s'étoffe régulièrement, notamment avec des bornes de forte puissance que les conducteurs apprécient,

car elles permettent de récupérer de l'autonomie assez vite lors d'une pause. Néanmoins, il y a encore pas mal de progrès à réaliser. Comme sur l'A9, où Bernard, qui retournait à Marseille (13), a vainement tenté de faire le « plein » sur l'aire de Montpellier-Fabrègues (34). La seule borne rapide présente était hors service. Son appel à la hot-line n'ayant rien résolu, il a tout de même réussi à rentrer à bon port avec le peu de capacité qui lui restait, mais en levant le pied et la boule au ventre ! C'est déjà sur cette autoroute, dans l'autre sens, que nous avions constaté qu'un seul point de recharge était disponible sur l'aire de Béziers-Montblanc (34). Même situation sur l'aire de Port-Lauragais de l'A61, au sud de Toulouse (31).

Sur le réseau secondaire, faut pas être pressé

Hors autoroute, on sent poindre l'amer-tume chez beaucoup de ceux qui ont témoigné. À l'instar de Gérard, qui a vécu une mésaventure lors d'un trajet de Valenciennes (59) à Rouen (76). Il n'a trouvé qu'une seule borne et elle affichait un délai de 13 heures pour « remplir » la batterie ! Il lui a fallu réserver une chambre d'hôtel. Notre naufragé de la route ironise : « *Avec l'électrique, on économise sur l'énergie, mais on fait des dépenses imprévues pour dormir, soit 209 € la nuit !* » Thomas, lui, a moins souvent mis la main au portefeuille : il a pu utiliser des points de charge gratuits (eh oui, ça existe !) et a déboursé 61 € pour parcourir 1 600 km.

On économise sur l'énergie, mais on fait des dépenses imprévues pour dormir à l'hôtel



SARAH BOUILLAUD

Moins de 4 € aux 100 km, un tarif imbattable ! Il regrette cependant la durée de charge très (trop) longue de son Kia e-Niro bridé à 7,2 kW (la puissance est limitée par le chargeur embarqué) sur les bornes en courant alternatif.

Quant à Jacques, il a connu un voyage épique. Parti d'Angoulins (17) en direction de Vesoul (70) à bord de sa Volkswagen ID.3, notre lecteur s'arrête à Villeneuve-la-Dondagre (89) afin de « regonfler » sa batterie à bloc sur le réseau du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY). Las ! Aucune de ses cartes de paiement ne marche. Il contacte la hot-line, mais elle ne parvient pas à faire fonctionner la borne. Il redémarre et se dirige vers Sens (89), à 15 kilomètres, pour constituer des réserves, puis se rend à Troyes (10), où il fait étape. Le lendemain, il file vers Langres (52), y profite d'une recharge gratuite puis rallie Vesoul. Le retour a également été sportif. Jacques a couvert les 217 km séparant Troyes (10) de Saran, près d'Orléans (45), en subissant le joug de l'ordinateur de bord,



qui lui intimait de réduire la vitesse et de couper le chauffage. Il est arrivé à destination avec 3 % d'autonomie et quelques sueurs froides.

Pas facile de se brancher

Nicole et Louis-Marie sont satisfaits de leur Hyundai Ioniq 5. Toutefois, dès leur premier long trajet, effectué fin avril, ils déchantent. Ayant quitté Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) pour se rendre au Mont-Dore (63), ils font halte à Limoges (87). Or, la belle station de recharge rapide située à côté d'un hypermarché n'est que poudre aux yeux : la borne à laquelle ils se branchent tombe en panne. Ils doivent téléphoner à deux reprises au service d'assistance et patienter plus d'une heure avant de voir la recharge enfin débuter. Leur second périple, fin mai, leur apportera aussi son lot de désillusions. Ils sont obligés de sortir de l'autoroute à Sées (61), car aucun point de recharge n'existe entre Angers (49) et Rouen (76). Et là, c'est le comble : borne hors service et hot-line injoignable.

Totalement stressés, ils reprennent la route et finissent heureusement par en trouver une qui fonctionne, mais... très lentement. Quelque temps tard, ils s'arrêtent à Préaux (76) et constatent que la charge s'interrompt après 60 minutes, sans raison apparente. Cerise sur le gâteau, impossible de libérer la prise ! Un problème qui sera, cette fois, réglé à distance par l'assistance. Ils subissent ensuite la même déconvenue à Pavilly (76), où un technicien doit se déplacer. Et, de retour chez eux, ils ne peuvent pas bénéficier des bornes gratuites du supermarché E.Leclerc de leur ville, défectueuses depuis plusieurs semaines. Bref, une succession de galères.

Des propriétaires de Tesla privilégiés

Les seuls témoignages positifs, voire dithyrambiques, que nous avons reçus proviennent des possesseurs de véhicules Tesla. Il est facile de comprendre qu'ils se sont donné le mot via un groupe Facebook, parce que certains se sont sentis agressés par notre article publié

à la rentrée (QC n° 616). L'un d'eux a même signifié à l'auteur de ces lignes qu'il était « *maintenant fiché* ». Avec un brin d'arrogance, un autre se présente comme un conducteur « *qui a fait un choix réfléchi pour acheter une "vraie" voiture électrique, pas une petite Renault Zoe [un modèle électrique également] qui complique les choses pour partir en vacances* ». Il oublie l'écart de prix entre les deux autos : du simple au triple ! Tout le monde n'a pas forcément les moyens, comme lui, de rouler en Tesla...

Et si les inconditionnels de la marque affirment ne jamais rencontrer de difficultés pour « requinquer » leur batterie, c'est normal : le constructeur américain a déployé son propre réseau de superchargeurs. Qui compte, en France, près de 1 500 bornes réparties dans plus de 120 stations. Des installations, par ailleurs, très peu accessibles aux propriétaires d'autres véhicules. Honnêtes, plusieurs pilotes de Tesla, à l'instar de Mathieu (il roule en Model S), reconnaissent cet avantage. « *Le réseau secondaire reste un gros souci*, complète-t-il cependant. Où beaucoup de bornes ne fonctionnent pas, car elles ne sont pas entretenues. »

Certains dépassent vraiment les bornes

Outre l'infrastructure perfectible, en dehors des autoroutes surtout, les électro-automobilistes de tous horizons notent deux défauts supplémentaires. Le premier ? La complexité du mode de paiement, lequel impose de disposer de plusieurs cartes afin de pouvoir utiliser les points de recharge des différents réseaux. Nombreux sont ceux qui souhaitent l'implantation de terminaux bancaires, comme sur les pompes à carburant. Le second, qui agace le plus, c'est la fréquence des incivilités. On croise souvent des indélicats qui demeurent stationnés devant une borne une fois leur batterie pleine ou, plus rageant encore, qui garent leur voiture thermique sur un emplacement dédié à l'électrique. Décidément, les témoignages convergent et les charges s'accumulent ! ♦

ÉLECTRICITÉ

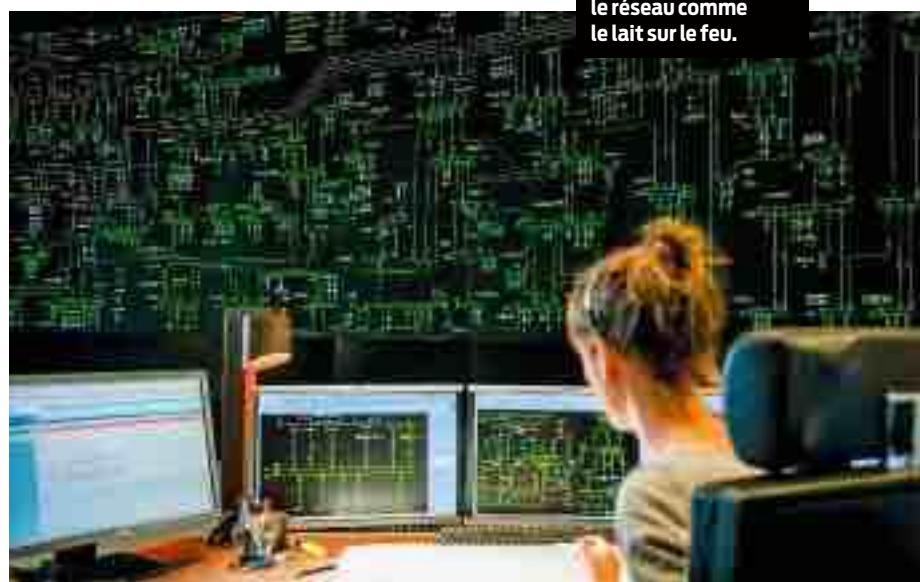
Écowatt doit prévenir les coupures

Jamais le risque de pannes de courant n'a été aussi élevé. Afin de les éviter, le gestionnaire du réseau électrique, RTE, propose le service Écowatt.

— Par ÉLISABETH CHESNAIS

Exceptionnel selon Réseau de transport d'électricité (RTE), l'opérateur en charge de la distribution de l'électricité en France, le risque de coupure de courant en cas de grand froid l'hiver prochain s'explique par trois facteurs qui se conjuguent. En cause, la crise gazière européenne provoquée par la guerre en Ukraine, l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire, en cours de maintenance, et la sécheresse qui réduit la production hydraulique. Conséquence, la période de vigilance a démarré dès cet automne et s'étendra sur plusieurs mois. « *Lorsque le système électrique est très tendu, le risque*

Si le délestage menace de se produire, les abonnés sont avertis



de coupure ne peut pas être totalement exclu, mais il pourrait être évité en baissant la consommation nationale de 1 à 5% dans la majorité des cas, et jusqu'à 15% dans les situations météorologiques les plus extrêmes », nous apprend RTE. Xavier Piechaczyk, président du directoire de l'entreprise, juge cependant que « *nous pouvons écarter une large partie des risques si nous sommes très volontaristes sur la sobriété, ainsi que sur la mobilisation autour du signal Écowatt rouge lors des pics de consommation* ».

Inscription simple et gratuite

Mis au point par l'Agence de la transition écologique (Ademe) et RTE, Écowatt est un dispositif gratuit conçu pour prévenir les délestages. Comment ? En informant à temps les particuliers, les entreprises et les collectivités, afin qu'ils baissent leur consommation d'électricité. Il suffit de s'inscrire sur le site Monecowatt.fr pour être averti d'un risque de coupure de courant et participer à l'éviter en réduisant la voilure. En cas d'alerte rouge, il faut immédiatement minimiser son

usage de l'électricité pendant les heures de pointe, soit de 8 à 13 heures, puis de 18 à 20 heures, sachant qu'il demeure possible de consommer hors de ces plages horaires. RTE exclut de lancer des alertes le week-end et la nuit.

En dehors de ces événements que l'on espère rares, passer à la sobriété électrique permanente limitera le risque de délestage. Une modération d'autant plus nécessaire que nos centrales nucléaires produisent peu actuellement. Sur une capacité totale de 61 gigawatts (GW), RTE mise seulement sur 38 GW en service en décembre et 45 GW en janvier. ♦

Consommer moins



TOUT L'HIVER

Régler le chauffage sur 19 °C. # **Fermer** volets et rideaux dès la tombée de la nuit.

Laisser le soleil passer à travers les vitrages dès qu'il y en a.

Couvrir systématiquement les casseroles pendant la cuisson.

Débrancher ordinateur, télé et box au lieu de les laisser en veille.

Charger téléphone portable et voiture électrique en dehors des heures de pointe.

EN CAS D'ALERTE ÉCOWATT

Baisser la température du chauffage électrique à 18 °C.

Éteindre les radiateurs électriques si on dispose d'un chauffage d'appoint au bois.

Renoncer à utiliser son four et son fer à repasser.

Cuire ses aliments à basse température.

Décaler le lancement du lave-linge et du lave-vaisselle pendant les heures creuses.



Les **tests** du mois

32 | PRODUITS PREMIERS PRIX

Mayonnaises, lasagnes, glaces... Les produits économiques face aux grandes marques : 100 références analysées

37 | TÉLÉVISEURS

40 | ZÉRO DÉCHET

44 | LAVE-LINGE FRONTaux

46 | PNEUS HIVER

47 | TESTÉ AILLEURS

194 produits
achetés,
5 laboratoires
impliqués,
300 263 €
investis pour guider
vos choix vers
une consommation
responsable.

S. DELAUV/DEEPOL-PLAINPICTURE

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous les produits que nous testons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les produits, à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les produits sont testés selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.



LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur produit de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX

Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX

Le produit ne manque pas de qualités compte tenu de son prix. C'est le meilleur compromis.



À ÉVITER

Les résultats de nos tests nous conduisent à déconseiller l'achat du produit.

PRODUITS PREMIERS PRIX

En cette période d'inflation, nous avons voulu savoir si les produits alimentaires dits « économiques » étaient moins bons que leurs équivalents de marque, plus chers.

Parfois meilleurs que les marques

— Par **ELSA ABDOUN** avec **CÉCILE LELASSEUX** et **FLORENT COSTAGLIOLA**

Pâtes, huile, farine, moutarde... Dans les rayons alimentaires, c'est la valse des étiquettes. À l'heure où nous écrivons, l'inflation dans le secteur atteindrait 9,5 % par rapport à l'an dernier. Renforcé par la guerre en Ukraine, ce phénomène constraint beaucoup de consommateurs à tenter de maîtriser leur budget. Ils achètent désormais moins de produits bio, de viande, de poisson ou de fromage, et se tournent vers des marques de distributeurs premiers prix (MPP), plus abordables. Le succès des hard-discounters comme Aldi et Lidl confirme cette tendance.

C'est notre santé qui paie ?

Ce changement de comportement peut inquiéter, car ces articles d'entrée de gamme traînent une mauvaise réputation : celle d'être particulièrement riches en additifs, huile de palme et autres ingrédients indésirables. Nous avons donc voulu savoir si les marques dites économiques étaient vraiment pires que les nationales. Nous les avons comparées en analysant, dans 12 catégories d'aliments, leur recette et leurs valeurs nutritionnelles (lire « Comment nous avons procédé » ci-contre).

Et le résultat a de quoi rassurer ceux qui cherchent à faire des économies. En effet, le produit de marque nationale (Lu, Marie, Panzani, Cochonou...) n'obtient pas toujours le meilleur score, loin de là. Dans les deux tiers des familles de denrées évaluées, au moins un article premier prix présente une recette pas moins recommandable. Bien sûr, cela ne veut pas forcément dire que les produits low cost sont de bonne qualité. Cela signifie surtout, malheureusement, que ceux des marques de moyenne gamme ne sont pas irréprochables. On se réjouit cependant de quelques bonnes surprises, notamment du côté des fromages frais et des lasagnes, où respectivement Aldi et Lidl se montrent exemplaires. Les

Comment nous avons procédé

Nous avons comparé des marques économiques entre elles, ainsi qu'à un équivalent de marque nationale pris au hasard. Deux critères entrent en jeu.

Nutri-Score

Celui indiqué dans nos tableaux a été calculé par *Que Choisir* avec le nouvel algorithme bientôt en vigueur. Acides gras saturés, sel, sucres, fibres... les différences de quantité de ces nutriments, entre produits d'une même catégorie, sont les critères principaux de la note. Nous avons pris en compte tous ces nutriments mais n'avons affiché dans nos tableaux que ceux variant le plus.

Ingrédients et additifs

Nous retirons des points

s'il y a des ingrédients industriels indésirables et, notamment, des additifs, de manière différente selon chaque catégorie et selon le niveau de risque associé à chaque molécule. Pour les additifs, la grille d'appréciation est commune à toutes les catégories de produits : ★★★ signifie aucun additif, puis le nombre d'étoiles diminue (et celui des carrés augmente) en fonction du nombre d'additifs et des risques associés à chacun d'entre eux.

lasagnes Lidl sont d'ailleurs scrupuleusement identiques à celles de Marie. Rien de surprenant, elles sortent de la même usine ! Pas la peine, donc, de payer 60 % plus cher. Deuxième constat : tous les produits à bas coût ne se valent pas. On en trouve bien quelques-uns parfaitement similaires, mais il s'agit d'une minorité. Pizzas, mayonnaises, lasagnes... >>>



Lasagnes

Allez chez Lidl pour manger Marie



	Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTESUR20
1 TOQUE DU CHEF (LIDL) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	★★★	★★	2,99	13,5
2 MARIE LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	★★★	★★	4,80	13,5
3 TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	★	2,23	10,4
4 LEADER PRICE (GROUPE CASINO) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	★	4,20	10,4
5 LA CUISINE DES SAVEURS (ALDI) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	■■	2,65	9,8
6 ECO+ (E.LECLERC) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	■■	2,13	8,6
7 TOUS LES JOURS (CASINO) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■■	■	2,75	7,5
8 SIMPL (CARREFOUR) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■■	■■	2,25	6,5

MN

	Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTESUR20
1 TOQUE DU CHEF (LIDL) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	★★★	★★	2,99	13,5
2 MARIE LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	★★★	★★	4,80	13,5
3 TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	★	2,23	10,4
4 LEADER PRICE (GROUPE CASINO) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	★	4,20	10,4
5 LA CUISINE DES SAVEURS (ALDI) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	■■	2,65	9,8
6 ECO+ (E.LECLERC) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■	■■	2,13	8,6
7 TOUS LES JOURS (CASINO) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■■	■	2,75	7,5
8 SIMPL (CARREFOUR) LASAGNES À LA BOLOGNAISE C	■■	■■	2,25	6,5

Vous pouvez acheter des lasagnes de qualité très correcte à petit prix. La référence Lidl affiche une recette identique à celle de Marie et sort de la même usine. Toutes les autres contiennent des additifs peu recommandables.



Biscuits

De l'huile de palme à tous les prix

	Acides gras saturés (AGS)	Sucre	Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTESUR20
1 LU PRINCE GOÛT CHOCOLAT E	■	■■	★★	■	3,83	7,9
2 TOUS LES JOURS (CASINO) GOÛTERS FOURRÉS PARFUM CACAO E	■	■■	★★	■	2,63	7,6
3 PRIX MINI (U) BISCUITS FOURRÉS CHOCOLAT E	■	■■	★★	■	1,98	7,6
4 TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) GOÛTERS FOURRÉS AU CACAO E	■■	■■	★★	■	1,98	7,6
5 SIMPL (CARREFOUR) FOURRÉS GOÛT CHOCOLAT E	■■	■■	★★	■	1,98	6,6
6 LEADER PRICE (GROUPE CASINO) ROYAL BISCUIT GOÛT CHOCOLAT E	■	■	■	■	3,98	6,1
7 PETIT CHOISI (ALDI) GOÛTERS FOURRÉS SAVEUR CHOCOLAT E	■■	■■	★★	■	2,18	6,1
8 LEADER PRICE (GROUPE CASINO) BISCUITS FOURRÉS GOÛT CHOCOLAT E	■■	■	★★	■	3,18	5,9
9 SONDEY (LIDL) CAPTAIN RONDO CACAO E	■■	■	★★	■	2,18	5,4
10 POUCÉ (AUCHAN) GOÛTERS FOURRÉS GOÛT CHOCOLAT E	■■	■	■	■■	1,97	4,4
11 ECO+ (E.LECLERC) GOÛTERS RONDS FOURRÉS GOÛT CHOCOLAT E	■■	■	★	■■	1,98	4,3

On ne trouve pas de l'huile de palme, riche en acides gras saturés, que dans les biscuits low cost. LU en utilise aussi... Casino et U présentent des listes d'ingrédients très proches, pour des prix bien moins élevés.

>>> dans chaque catégorie, les notes peuvent passer du simple au double, et ne sont pas toujours corrélées au prix. Aussi nous vous conseillons d'examiner les étiquettes, même pour les références low cost, ou d'utiliser des applications mobiles permettant de scanner leurs codes-barres, notamment Quelproduit, de l'UFC-Que Choisir. Dernière remarque, plusieurs distributeurs de notre sélection proposent, plus souvent que d'autres, des articles à tout petit prix de qualité équivalente à certaines moyennes gammes. À l'instar de Lidl et de Leader Price, qui montent sur le podium des premiers prix dans un peu plus de la moitié des catégories où ils sont représentés, contrairement aux MPP de Carrefour (Simpl ou Produit blanc) qui, elles, finissent fréquemment parmi les dernières de nos classements, et très rarement premières.

Leader Price et Lidl arrivent plus souvent en haut de nos classements

Le goût joue un rôle très important. Toutefois, sur ce critère, plus subjectif, nous avons préféré, pour cette fois, laisser le soin à chacun de se forger sa propre opinion.

Dépenser moins est possible

Nous nous sommes concentrés sur la santé, en considérant qu'il s'agit du paramètre sur lequel les consommateurs seraient le moins prêts à rogner. Toutefois, selon les marques, les conséquences sociales et écologiques de nos achats varient elles aussi. Rémunération des agriculteurs, modes de production, bien-être animal, origine des ingrédients... Pas sûr que les MPP et les discounters y prêtent attention. Pour nous faire une idée, nous avons examiné la seule donnée de ce type tenue de figurer sur les emballages : la provenance de la viande. Sur nos 34 références low cost en contenant, moins d'un tiers assurent de fournir chez des éleveurs français. Et encore, les industriels sont sans doute davantage vigilants sur ce critère que sur ceux dont la mention n'est pas obligatoire. Précisons, enfin que pour les produits non transformés (fruits, légumes, viande, poisson frais ou surgelés...) et certaines familles d'aliments ne comportant qu'un seul ingrédient (emmental râpé, boisson 100% pur jus, concentré de tomates...), il n'y a a priori pas de différence de qualité nutritionnelle entre grandes marques et MPP. Cuisiner maison ces denrées brutes ou peu transformées reste probablement la meilleure manière de concilier budget et santé. Si l'on a le temps, l'énergie et l'équipement... Bref, bien manger a malgré tout un prix. Et si nos analyses montrent qu'il est possible de dépenser moins sans forcément dégrader la qualité nutritionnelle, l'alimentation saine et durable pour tous semble encore un horizon lointain. ♦



Confitures

Un zeste de chimie

		Additifs	Qualité des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTES SUR 20
MN 1	BONNE MAMAN CONFITURE EXTRA D'ABRICOTS D	★★	★★★	4,16	12,2
2	MARIBEL (LIDL) CONFITURE EXTRA ABRICOTS D	★	★★★	2,67	11,4
3	POUCE (AUCHAN) CONFITURE D'ABRICOTS D	★★	★	1,59	11,2
4	LEADER PRICE (GROUPE CASINO) CONFITURE D'ABRICOT D	★	★★★	2,92	11,1
5	TAMARA (ALDI) CONFITURE EXTRA ABRICOT D	★	★★★	2,68	11,1
6	ECO+ (ELECLERC) CONFITURE D'ABRICOTS D	★	★★★	2,64	11,1
7	PRIX MINI (U) CONFITURE D'ABRICOT D	★	★	1,60	9,4
8	SIMPL (CARREFOUR) CONFITURE D'ABRICOTS 1KG D	★	★	1,59	9,4
9	SIMPL (CARREFOUR) CONFITURE ABRICOTS 450 G D	★	■	2,27	9,1
10	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) CONFITURE D'ABRICOTS D	★	■	1,60	8,5

Bonne Maman et Auchan Pouce intègrent du jus de citron pour la conservation. Les autres contiennent de l'acide citrique, son équivalent de synthèse. Les différences de qualité restent limitées, et surtout liées aux taux de fruit et à l'emploi de sirop de glucose-fructose.



Hachis Parmentier

Petit prix, grande liste d'additifs

		Additifs saturés (ACCS)	Additifs	Qualité des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTES SUR 20
MN 1	MARIE HACHIS PARMENTIER C	★	★★★	★★	4,95	13
2	ECO+ (E.LECLERC) HACHIS PARMENTIER C	★★★	■	★	2,15	9,9
3	TOQUE DU CHEF (LIDL) HACHIS PARMENTIER C	★	■	■	2,99	8,8
4	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) HACHIS PARMENTIER C	★★★	■	★	2,42	8,6
5	REPAS DE FAMILLE (ALDI) HACHIS PARMENTIER C	★★	■	■■	2,99	7,5
6	PRODUIT BLANC (CARREFOUR) HACHIS PARMENTIER C	★★★	■■	■■	2,19	5,5

Il n'y a pas photo : la recette de Marie obtient la meilleure note parce que nous n'y avons détecté aucune substance indésirable majeure, contre plusieurs dans tous les autres hachis Parmentier (dont, à chaque fois, au moins un additif peu recommandable).

Mayonnaises

Elles ne prennent pas



Sel
Additifs
Ingrédients
Qualité des
Prix (€/kg)

NOTES SUR 20

1	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) MAYONNAISE À LA MOUTARDE DE DIJON D	■ ■	★★	2,45	8
2	TOUS LES JOURS (CASINO) MAYONNAISE D	★ ■	★	3,81	6,9
3	PRODUIT BLANC (CARREFOUR) MAYONNAISE À LA MOUTARDE D	★ ■	★	2,45	6,9
MN 4	AMORA MAYONNAISE DE DIJON E	■ ■	★★	■ 4,94	6,1
5	KANIA (LIDL) MAYONNAISE À LA MOUTARDE DE DIJON E	■ ■	★ ■■	2,81	5,3
6	PRIX MINI (U) MAYONNAISE D	★ ■	■ ■	2,28	5
7	LEADER PRICE (GROUPE CASINO) MAYONNAISE À LA MOUTARDE DE DIJON E	■ ■	■ ■	4,47	4,8
8	POUCE (AUCHAN) MAYONNAISE E	■ ■	■ ■	2,26	3
9	REGALO (ALDI) MAYONNAISE À LA MOUTARDE DE DIJON E	■ ■	■ ■■	3,11	2,5
10	ECO+ (E.LECLERC) MAYONNAISE À LA MOUTARDE DE DIJON E	■ ■■	■ ■■	2,44	2

Si Eco+ remporte la palme du nombre d'additifs (huit !), Amora n'est pas en reste mais, au moins, les trois qu'elle contient ne semblent pas présenter de risque pour la santé. La Top budget, certes première, comporte, elle aussi, plusieurs ingrédients indésirables.



Saucisses sèches

Seul Cochonou
tranche

Additifs
Ingrédients
Qualité des
Prix (€/kg)

NOTES SUR 20

MN 1	COCHONOU LA SAUCISSE SÈCHE E	★★★ ★	19	9,7	
2	ECO+ (E.LECLERC) SAUCISSE SÈCHE PUR PORC E	■■ ■	★	6,40	6,9
3	POUCE (AUCHAN) SAUCISSON SEC PUR PORC E	■■ ■	★	6,65	6,9
4	LECÉSARINGOURMAND (LIDL) LA FINE SÈCHE QUALITÉ SUPÉRIEURE E	■■ ■	■	9,96	6,6
5	LE FLUTIAU (ALDI) SAUCISSE SÈCHE QUALITÉ SUPÉRIEURE E	■■ ■	■	9,56	6,6
6	TOUS LES JOURS (CASINO) SAUCISSE SÈCHE PUR PORC E	■■ ■	★	6,76	4,4
7	PRODUIT BLANC (CARREFOUR) SAUCISSE SÈCHE PUR PORC E	■■ ■	★	7,56	4,4
8	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) SAUCISSE SÈCHE PUR PORC E	■■ ■	■■	6,32	3,5

Au moins en partie, les sels nitrités sont responsables du caractère cancérogène de la charcuterie. Quitte à manger du saucisson, mieux vaut le choisir sans ces additifs... et donc pas en version low cost, puisque toutes celles testées en contiennent.

Sauces à la bolognaise

Saines économies



Sel
Additifs
Ingrédients
Qualité des
Prix (€/kg)

NOTES SUR 20

1	POUCE (AUCHAN) SAUCE BOLOGNAISE A	★ ■	★	2,60	12
2	LEADER PRICE (GROUPE CASINO) SAUCE BOLOGNAISE C	★ ■	★★	3,31	11,8
MN 3	PANZANI BOLOGNAISE CLASSIQUE C	★ ■	★	4,09	11,4
4	DELICATO (ALDI) SAUCE BOLOGNAISE C	★ ■	★	2,47	11
5	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) SAUCE BOLOGNAISE C	★ ■	★	2,05	11
6	COMBINO (LIDL) BOLOGNAISE C	■ ■	★★	2,40	11
7	PRIX MINI (U) SAUCE BOLOGNAISE C	★ ■	★	2,05	10,5
8	TOUS LES JOURS (CASINO) SAUCE BOLOGNAISE C	■ ■	★	2,88	10
9	SIMPL (CARREFOUR) BOLOGNAISE C	■■ ■	★	2,02	10

La bolognaise Auchan arrive en première position parce que la viande y a été en partie remplacée par des légumes, moins chers... mais meilleurs pour la santé. Et on n'y trouve pas plus d'ingrédients indésirables que chez Panzani.



Brioches

Le beurre
et l'argent du beurre

Acides gras saturés (AGS)
Sucres
Additifs
Ingrédients
Qualité des
Prix (€/kg)

NOTES SUR 20

1	MAÎTRE JEAN PIERRE (LIDL) BRIOCHE TRANCHEE D	★ ★	■ ★	2,90	8
2	TOUS LES JOURS (CASINO) BRIOCHE TRANCHEE D	★★★ ★	■ ★	3,78	7,3
3	LEADER PRICE (GROUPE CASINO) BRIOCHE TRANCHEE D	★★ ★	■ ■	4,80	6,6
4	LES PÂTISSADES (ALDI) BRIOCHE TRANCHEE PUR BEURRE E	■■ ■	★ ■	3,78	6,1
MN 5	HARRY'S BRIOCHE TRANCHEE D	★ ★	★★★ ■■	4,23	5,3
6	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) BRIOCHE TRANCHEE D	★ ★★	■■ ■ ■	2,47	4,8
7	POUCE (AUCHAN) BRIOCHE TRANCHEE D	★ ★	■ ■	2,22	4,2
8	ECO+ (E.LECLERC) BRIOCHE TRANCHEE D	★ ■	■ ■	2,22	3,5
9	SIMPL (CARREFOUR) BRIOCHE TRANCHEE D	■■ ■	★ ■■	2,38	3,2

Harry's est la seule marque à intégrer du beurre non concentré dans son produit. Plus savoureux, certes, mais aussi plus riche en acides gras saturés que l'huile privilégiée par les marques premiers prix. Ajoutez à cela beaucoup de sucres et d'ingrédients indésirables.

>>>



Pizzas

Moins chères...
donc moins grasses ?

		Acides gras saturés (AGS)	sel	Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTE SUR 20
1	ECO+ (E.LECLERC) 3 PIZZAS MARGHERITA CUITE SUR PIERRE C	★★	★★	★★★	★	2,21	13,3
2	TRATTORIA ALFREDO (LIDL) PIZZA CUITE SUR PIERRE C	★★	★	■	★★	2,21	13
3	MAMA MANCINI (ALDI) PIZZA CUITE SUR PIERRE C	★★	★	★★★	★	2,66	12,9
MN	DR. OETKER RISTORANTE PIZZA MARGHERITA D	★	★	★★★	★★★	9,69	12,8
5	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) PIZZA MARGHERITA C	★★★	★	■	■	2,52	10,4
6	SIMPL (CARREFOUR) PIZZAS MARGHERITA C	★★★	■	■	■	2,39	9,7
7	POUCE (AUCHAN) PIZZA MARGHERITA C	★★	■	■■	■■	2,21	5,5

Plusieurs pizzas premiers prix affichent une liste d'ingrédients presque correcte (même si on regrette le dextrose dans l'Eco + et l'Aldi, ainsi que l'amidon modifié dans la Lidl) et comportent deux fois moins de fromage que celle de Dr. Oetker... et donc deux fois moins d'acides gras saturés.



Salamis
Herta en dernière position !

		Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTE SUR 20
1	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) SALAMI DANOS FUMÉ E	■■	★	4,95	7,5
2	PRODUIT BLANC (CARREFOUR) SALAMI FUMÉ E	■■	★	5,25	7,3
3	SAINT ALBY (LIDL) SALAMI DANOS E	■■	★	5,45	7,3
4	LE PRIX GAGNANT ! (GROUPE CASINO) SALAMI DANOS FUMÉ AU BOIS DE HÊTRE E	■■	★	8,95	7,3
5	TOUS LES JOURS (CASINO) SALAMI FUMÉ E	■■	★	6,95	7,3
6	PRIX MINI (U) SALAMI DANOS FUMÉ E	■■	★	5,50	7,3
7	LE MARSIGNY (ALDI) SALAMI DANOS FUMÉ E	■■	★	5,45	5,3
MN	HERTA SALAMI 100 % PUR PORC SALAMI FUMÉ E	■■	■■	20	5,1

Tous les salamis, premiers prix ou de marque, contiennent des nitrites cancérogènes et d'autres composants indésirables. Mais celui d'Herta est le seul à intégrer, en plus, de la maltodextrine et des « extraits d'épices » au lieu de vraies épices. La honte !



Glaces

Ça fait froid dans le dos

	Acides gras saturés (AGS)	Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTE SUR 20	
1	MUCCI (ALDI) GLACE VANILLE DE MADAGASCAR D	★	■	★	3,58	8,9
2	CARTE D'OR GLACE VANILLE DE MADAGASCAR D	■	■	■	5,93	8,1
3	LEADER PRICE (G. CASINO) CRÈME GLACÉE À LA VANILLE DE MADAGASCAR D	■	■	■	5,38	6,6
4	ECO+ (E.LECLERC) GLACE PARFUM VANILLE D	■	■	■■	2,08	5,8
5	BON GELATI (LIDL) GLACE BOURBON VANILLA D	■■	■	■	3,32	5,6
6	POUCE (AUCHAN) GLACE SAVEUR VANILLE D	■■	■	■■	2,09	5,4
7	SIMPL (CARREFOUR) GLACE SAVEUR VANILLE D	■■	■	■■	2,10	4,1
8	TOP BUDGET (INTERMARCHÉ) GLACE GOÛT VANILLE D	■■	■	■■	2,19	3,6

Nous avons repéré des ingrédients indésirables dans toutes les glaces, notamment du E471, un texturant suspecté de favoriser de nombreuses maladies (diabète, cancer...). Mais Aldi, au moins, n'utilise que du sucre, alors que Carte d'or ajoute fructose et sirop de glucose.

MN Marque nationale ★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ABCDE Nutri-Score calculé par l'UFC-Que Choisir



Fromages à tartiner

Un sans-faute pour Aldi

	Additifs	Qualités des ingrédients	Prix (€/kg)	NOTE SUR 20	
1	PETIT PRÉ (ALDI) AIL ET FINES HERBES FROMAGE À TARTINER D	★★★	★★★	7,67	10,7
2	TARTARE L'ORIGINAL TARTARE AIL & FINES HERBES D	★★★	★★★	10,93	10,7
3	PRIX MINI (U) FROMAGE À TARTINER PASTEURISÉ AIL & FINES HERBES D	★★★	★	5	10
4	ECO+ (E.LECLERC) AIL ET FINES HERBES FROMAGE À TARTINER D	★★★	★	4,67	9,7
5	SIMPL (CARREFOUR) FROMAGE À TARTINER AIL ET FINES HERBES D	★★★	★	4,80	9,7
6	MILBONA (LIDL) AIL & FINES HERBES FROMAGE À TARTINER D	★	★	7,67	7,6

Les fromages frais sont forcément gras et salés. En revanche, celui d'Aldi, comme le Tartare, ne renferme aucun ingrédient indésirable. À l'inverse des autres références, qui peuvent inclure des protéines de lait, des épaississants...

TÉLÉVISEURS

Depuis la crise sanitaire, le confort à la maison est devenu primordial et on veut tous des écrans toujours plus grands. Sauf que le téléviseur reste l'un des plus importants pollueurs numériques.



Un loisir... préoccupant

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **FRANÇOIS PALEMON**

C'est un cas de conscience pour quiconque aime regarder la télévision autant qu'il est sensible aux questions environnementales. Est-il raisonnable, aujourd'hui, de remplacer son écran à la moindre rencontre sportive ou dès qu'une nouvelle technologie apparaît ? En 2021, malgré l'Euro de foot, les achats ont baissé de 16 %. « *Les compétitions de football génèrent habituellement 200 000 ventes supplémentaires. L'an dernier, le championnat d'Europe n'en a déclenché que 50 000* », analyse Adrian Lacoste, consultant chez GfK. Les supporters changeront-ils de modèle à l'occasion de la controversée Coupe du monde au Qatar (qui se tient du 20 novembre au 18 décembre 2022) ? Il est trop tôt pour le dire. Mais des comportements plus vertueux s'installent progressivement. Et l'inflation a tendance à les encourager.

Le téléviseur demeure toutefois un équipement de premier plan à la maison. Depuis la crise sanitaire, les usages du streaming et de la vidéo à la demande (VOD) ont renforcé sa position : 29 % des Français déclarent qu'ils achètent plus de films et regardent plus souvent Netflix ou OCS qu'avant l'épidémie de covid. Et lorsque vient le bon moment pour changer d'écran (chacun place son curseur où il veut !), ce sont les grandes diagonales qui séduisent le plus. Les 65 pouces (165 cm) représentent le tiers du marché, et la taille moyenne des modèles écoulés

atteint désormais 46 pouces (116 cm). Pour que tout le monde trouve télé à son pied, nous avons sélectionné les références les plus intéressantes dans les dimensions 42-43, 48-50, 55 et 65 pouces (lire pages suivantes). Une remarque importante : les prix, par les temps qui courent, fluctuent beaucoup. Ils auront peut-être évolué, dans un sens ou dans l'autre, quand vous cherchez l'un de ces appareils.

Un vrai couteau suisse !

Les modèles de ce test sont « connectés ». Ils disposent tous d'une connexion à Internet par un câble (Ethernet) ou bien sans fil, en wifi. Comme un ordinateur ou un smartphone, ils intègrent un système d'exploitation (Android TV, Tizen ou WebOS) capable de gérer différentes applications installées par défaut ou à télécharger dans une boutique en ligne. Vous accéderez directement à Amazon Prime, Arte.tv ou encore YouTube. Vous pourrez également naviguer sur le Web ou écouter la radio ou bien de la musique. En fait, les programmes classiques de TF1, France Télévisions, M6 et de toutes les chaînes de la TNT deviennent des contenus parmi tant d'autres.

Ces fonctions dernier cri ont une face plus sombre : elles alourdissent l'empreinte écologique de nos télés. Car qui dit système d'exploitation, dit mise à jour, et donc risque d'obsolescence logicielle si le fabricant les interrompt. Cela incite alors à changer de téléviseur, qui

Les points de vigilance

Connectique HDMI, ports USB, sortie optique... Veillez à pouvoir raccorder vos divers équipements (box, lecteur DVD, barre de son, etc.).

Son indépendant Si vous utilisez un casque audio, assurez-vous que le téléviseur est capable de dissocier le volume du casque et celui des haut-parleurs. Certains coupent le son de l'écran quand vous le branchez. Dommage pour votre voisin...

Casque audio Côté casque toujours, sachez que de nombreux téléviseurs remplacent la traditionnelle prise filaire jack par une connexion sans fil Bluetooth. À vérifier.

Double tuner Enfin, si vous avez encore l'habitude d'enregistrer des émissions, la présence d'un double tuner est nécessaire. Il vous permettra de regarder un programme TNT HD pendant que vous en archivez un autre.

TITI ROMAINE

compte déjà parmi les équipements numériques les plus polluants, avec le smartphone et l'ordinateur. En cause, son écran, dont la fabrication, le transport, l'utilisation et le recyclage constituent de lourdes charges en ressources naturelles, en production de déchets et en consommation d'énergie. ♦

>>>

>>> PETIT FORMAT 42-43 POUCES

LG 43NANO766QA 499 €107
-109
cm

13,1/20 | ★★

Les excellentes performances et le prix correct de cet écran en font un modèle de premier choix. Sa dalle UHD (3840 x 2160) offre des couleurs éclatantes et une parfaite fluidité des mouvements. Il délivre aussi un son de qualité; c'est loin d'être toujours le cas sur les télés, surtout de petite taille. Ce téléviseur connecté fonctionne avec le système d'exploitation WebOS, développé et mis à jour par LG. Le constructeur coréen est si puissant sur le marché qu'il tient tête à Google et à son système Android TV, adopté par Sony ou Philips. Nous vous conseillons néanmoins de refuser le partage



MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ / PRIX

de vos données, car sans être le géant de la pub en ligne, LG reste curieux. Avec trois entrées HDMI et deux ports USB, vous devriez pouvoir relier tous vos appareils. Mais vous n'aurez pas de prise audio jack pour brancher un casque, LG étant passé au Bluetooth. Notez, enfin, que cet écran est gourmand: il consomme presque deux fois plus que ses concurrents.

L'Oled demeure très cher sur les petites diagonales d'écran. Certes, la qualité d'image est exceptionnelle, mais les technologies basées sur des dalles LCD s'avèrent, elles aussi, époustouflantes.

MOYEN FORMAT 55 POUCES

140 cm

Philips 55OLED706 999 €

14,2/20 | ★★

Elle n'obtient pas la meilleure note, mais c'est ici la dalle Oled la moins chère. L'occasion de braquer les projecteurs sur Philips, qui parvient à rester sur un marché dominé par LG et Samsung. En adoptant l'interface Android TV, le fabricant vous ouvre l'univers de Google avec la possibilité de télécharger des applications depuis le Play Store. Nos mesures et notre jury de vision saluent la qualité d'image. Le dispositif qui fluidifie les mouvements (Motion Style) s'avère efficace. La luminosité est assez homogène, l'image bien définie, même s'il

BON CHOIX
BON CHOIX

manque parfois quelques détails dans les parties les plus sombres. Les couleurs sont naturelles, bien qu'un peu « trop chaudes », et le contraste, équilibré. C'est en UHD que l'on observe le meilleur rendu. Le son est clair et équilibré. Un regret: les touches de la télécommande, trop similaires pour être bien identifiables. Une question d'habitude, sans doute.

Notre sélection de grands écrans fait la part belle à l'Oled: les écarts de prix avec les technologies basées sur le LCD sont désormais gommés. Mais ils perdurent sur les petites télés.

PETIT FORMAT 48-50 POUCES

122
-127
cm**LG OLED48A2 999 €**

15,1/20 | ★★

Ne croyez pas que nous n'ayons d'yeux que pour LG... mais le coréen assure ! Ce téléviseur Oled 4K, à moins de 1000 € et facile à utiliser, offre une qualité sonore rare. Il fonctionne, lui aussi, sous WebOS, le système d'exploitation maison, simple et intuitif. La qualité d'image constitue l'un de ses points forts. Le niveau de détail impressionne, les couleurs sont vives et naturelles, les contrastes, équilibrés. L'angle de vision s'avère large, les téléspectateurs verront bien l'image même s'ils ne sont pas assis pile en face de l'écran (c'est l'un des atouts de l'Oled). Ce modèle dispose d'un bon niveau d'équipement,

BON CHOIX
BON CHOIX

avec une connexion wifi, trois entrées HDMI et deux ports USB. Vous pourrez également envoyer sur votre télé le contenu de votre iPhone – des photos, par exemple – via la fonction AirPlay. Toutefois, LG semble réserver les prises casque à ses modèles haut de gamme. Ici, vous ne connecterez qu'un casque Bluetooth et cette opération coupera les haut-parleurs.

Tous les modèles de ce test sont connectés et fonctionnent avec un système d'exploitation. Les trois principaux sont WebOS (propre à LG), Tizen (chez Samsung) et Android TV (développé par Google, adopté par Sony et Philips).

GRAND FORMAT 65 POUCES

165 cm

Panasonic TX-65JX940E 1270 €

13,8/20 | ★★

Si vous cherchez un grand téléviseur pas trop cher, celui-ci pourrait vous convenir. Certes, il s'agit d'une dalle LCD, pas Oled, mais la qualité d'image est là, affichant une belle luminosité, des couleurs naturelles et des mouvements fluides. Le son ? Très correct, avec des voix intelligibles et un spectre équilibré. La consommation électrique ? Dans la moyenne. On apprécie la prise casque filaire qui, de surcroît, dispose d'un réglage du volume indépendant de celui des haut-parleurs. Côté interface, Panasonic propose son système baptisé My Home

MEILLEUR RAPPORT
QUALITÉ / PRIX

Screen. Simple et complet (les principaux services de streaming vidéo y sont présents), il assure une navigation ergonomique et n'a pas à rougir face à celle de ses concurrents. Notez, enfin, un bon niveau d'équipement, avec quatre entrées HDMI et trois ports USB. Évidemment, LG livre des modèles encore meilleurs, mais bien plus onéreux.

La consommation électrique d'un téléviseur est proportionnelle à sa diagonale d'écran. Entre un 42 et un 65 pouces, elle peut varier du simple au double !

De
499 à
2990 €

5 TÉLÉVISEURS DE 42/43 POUCES

	QUALITÉ D'IMAGE	QUALITÉ DU SON	FACILITÉ D'EMPLOI	CONSOMMATION ÉLECTRIQUE	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	Diagonale de l'écran	Estimation annuelle de la consommation	Technologie d'écran	Adaptateurs pour les malentendants	Sortie casque	Filaire/Bluetooth	Nombre d'entrées HDMI
							€	cm	€					
1	LG OLED42C2	★★★	★★	★★★	★	14,8 ★★	1190	107	12	Oled	●/●	●	4/3	
2	LG 43NANO766QA	★★	★★	★★★	■	13,1 ★★	499	109	19	LCD NanoCell	-/●	-	3/2	
3	SONY KD-43X85J	★★	★	★★	★★	12,4 ★★	850	109	12	LCD Triluminos Pro	●/●	-	4/2	
4	SAMSUNG QE43QN90B	★★	■	★★	★★	12,2 ★★	1290	109	11	LCD Neo QLED	-/●	●	4/2	
5	SAMSUNG QE43Q65B	★★	■	★★	★★	12,2 ★★	650	109	11	LCD QLED	-/●	●	3/2	

7 TÉLÉVISEURS DE 48/50 POUCES

1	LG OLED48C2	★★★	★★	★★★	★	15,2 ★★	1299	122	14	Oled Evo	●/●	●	4/3
2	LG OLED48A2	★★	★★★	★★★	★★	15,1 ★★	999	122	13	Oled	-/●	-	3/2
3	SAMSUNG QE50QN90B	★★	★★	★★	★★	13,7 ★★	1399	127	13	LCD Neo QLED	-/●	●	4/2
4	SAMSUNG QE50Q80B	★★	★★	★★	★	13,6 ★★	899	127	17	LCD QLED	-/●	●	4/2
5	PHILIPS 48OLED806	★★	★★	★	★	13,2 ★★	899	122	14	Oled	●/●	●	4/3
6	SONY KD-50X85J	★★	★	★★	★★	12,4 ★★	790	127	16	LCD Triluminos Pro	●/●	-	4/2
7	SONY KD-50X89J	★★	★	★★	★★	12,4 ★★	790	127	16	LCD Triluminos Pro	●/●	-	4/2

13 TÉLÉVISEURS DE 55 POUCES

1	LG OLED55C2	★★★	★★★	★★★	★★	15,5 ★★	1690	140	15	Oled	●/●	●	4/3
2	LG OLED55A2	★★	★★★	★★★	★★★	15,2 ★★	1149	140	12	Oled	-/●	-	3/2
3	PANASONIC TX-55JZ2000E	★★	★★	★★	★	15 ★★	2190	140	21	Oled	●/-	●	4/3
4	LG OLED55B2	★★	★★	★★★	★	14,9 ★★	1499	140	17	Oled	-/●	-	4/2
5	PANASONIC TX-55JZ1500E	★★	★★★	★★	★	14,6 ★★	1500	140	18	Oled	●/●	●	4/3
6	PHILIPS 55OLED706	★★	★★★	★	★	14,2 ★★	999	140	17	Oled	●/●	●	4/3
7	SAMSUNG QE55QN85B	★★	★★	★★	★★	14,1 ★★	1490	140	14	LCD Neo QLED	-/●	●	4/2
8	SONY XR-55A80J	★★	★★	★★	★★	14 ★★	1500	140	19	Oled	●/●	-	4/3
9	LG 55UP8000	★★	★★	★★	★★	13,9 ★★	750	140	17	LCD	-/●	-	3/2
10	PANASONIC TX-55JZ1000E	★★	★	★★	★★	13,7 ★★	1400	140	18	Oled	●/-	●	4/3
11	SAMSUNG QE55Q80B	★★	★★	★★	★	13,6 ★★	950	140	18	LCD QLED	-/●	●	4/2
12	SONY XR-55A83K	★★	★★	★★	★	13,6 ★★	1790	140	21	Oled	-/●	-	4/2
13	HISENSE 55A9G	★★	★★	★	★	13,5 ★★	1200	140	22	Oled	●/●	●	4/2

12 TÉLÉVISEURS DE 65 POUCES

1	LG OLED65C2	★★★	★★★	★★★	★★	15,7 ★★	2190	165	18	Oled	●/●	●	4/3
2	LG OLED65G2	★★★	★★★	★★★	★★	15,7 ★★	2990	165	19	Oled	-/-	-	4/3
3	LG OLED65B2	★★	★★	★★★	★★	15,3 ★★	1999	165	18	Oled	-/●	-	4/2
4	PANASONIC TX-65JZ2000E	★★	★★★	★★	★	15,2 ★★	2650	165	26	Oled	●/●	●	4/3
5	LG OLED65A16LA	★★	★★	★★	★★	15 ★★	1639	165	17	Oled	●/-	●	3/2
6	SAMSUNG QE65QN85B	★★	★★★	★★	★★★	14,6 ★★	1999	165	16	LCD Neo QLED	-/●	●	4/2
7	PHILIPS 65OLED706	★★	★★★	★	★	14,2 ★★	1499	165	21	Oled	●/●	●	4/3
8	PANASONIC TX-65JZ1500E	★★	★★	★★	★	14,1 ★★	1989	165	26	Oled	●/●	●	4/3
9	SONY XR-65X95J	★★	★★	★★	★★	14 ★★	1799	165	21	LCD	●/-	-	4/3
10	PANASONIC TX-65JX940E	★★	★★	★★	★★	13,8 ★★	1270	165	19	LCD	●/●	●	4/3
11	SAMSUNG QE65Q80B	★★	★★	★★	★	13,8 ★★	1699	165	24	LCD QLED	-/●	●	4/2
12	HISENSE 65A9G	★★	★★	★	★★	13,7 ★★	1599	165	23	Oled	●/●	●	4/2

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non

ALIMENTATION

Le zéro déchet fait de nombreux adeptes. Machines à gazéifier, appareils de mise sous vide, déshydrateurs alimentaires et yaourtières: nous avons testé quatre types d'équipements pour vous guider.

— Par **MORGAN BOURVEN**
avec **GABRIELLE THÉRY**



Objectif zéro déchet

Un Français génère, en moyenne, 354 kg de déchets par an, soit près d'un kilo par jour (source : Ademe). Et encore, ce chiffre ne prend en compte que les ordures ménagères: on peut le multiplier par 15 si l'on y ajoute les résidus des secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie. Même si leur traitement s'améliore d'année en année – le taux de recyclage est passé de 27,3 % en 2000 à 47,5 %, en 2019, dans l'Union européenne –, ces montagnes de détritus ont un impact environnemental énorme. Le meilleur déchet reste donc,

L'AVIS DE L'EXPERTE

GABRIELLE THÉRY

Notre spécialiste petit électroménager



« Pour le sous-vide, les boîtes plutôt que les sacs réutilisables »

« Nous avons testé la résistance au lave-vaisselle des contenants destinés aux appareils de mise sous vide. Après 50 lavages, les boîtes (et leurs couvercles) restent performantes, alors que les sacs réutilisables ont perdu leur étanchéité à l'air. Les premières sont donc beaucoup plus durables ! Il est possible de racheter ces sacs à valve au prix de 1 à 2 € l'unité, selon la taille.

Le sous-vide permet de conserver plus longtemps les aliments mais pas indéfiniment, car certaines bactéries se développent, même sans oxygène. Mieux vaut cuire au préalable les denrées sensibles ou les mettre ensuite au réfrigérateur/congélateur. Dans tous les cas, respectez les bonnes pratiques d'hygiène, afin que les produits demeurent sains. »

plus que jamais, celui que l'on ne produit pas. D'autant que dans le contexte actuel (retour de l'inflation, pénuries, crise énergétique...), on dépense moins lorsqu'on allège le poids de sa poubelle. Le fait maison, le marché de l'occasion, l'interdiction des objets à usage unique ou, tout simplement, la fin des achats impulsifs superflus offrent la possibilité de réaliser de belles économies.

Que Choisir s'est déjà penché sur la diminution des déchets dans la salle de bains en réalisant, entre autres, des comparatifs consacrés aux culottes menstruelles (QC n° 611) et aux shampoings solides (QC n° 612). Ce mois-ci, direction la cuisine avec un banc d'essai dédié à quatre équipements: les machines à gazéifier, qui limitent la consommation de bouteilles; les appareils de mise sous vide, pour garder plus longtemps notamment viandes, poissons ou restes; les déshydrateurs alimentaires, qui permettent de conserver fruits et légumes du jardin ou produits achetés en lots; et les yaourtières, grâce auxquelles on évite de jeter des pots de yaourt.

Modifier sa manière de consommer

La bonne nouvelle? La plupart des modèles que nous avons testés en laboratoire donnent satisfaction. Ils remplissent leur mission et sont plutôt d'un emploi facile. La mauvaise, c'est qu'ils n'entrent pas entièrement dans la logique « zéro déchet » puisqu'il faut bien les fabriquer. Alors, avant de craquer sur un appareil, demandez-vous si vous l'utiliserez vraiment et combien de temps. Nombre de machines à pain ont été remises à la fin des confinements: on en trouve actuellement plus de 14 500 à vendre sur Leboncoin ! Vous engager dans une démarche « zéro déchet » implique de modifier votre manière de consommer. Marie Lefèvre et Herveline Verbeken, autrices de *J'arrête de surconsommer!* >>>



Machines à gazéifier

Un marché qui pétille

Selon une étude de l'Observatoire la consommation responsable (ObSoCo), 20 % des Français utilisent une machine à gazéifier, qui permet, grâce à un cylindre de CO₂, de transformer de l'eau du robinet en eau gazeuse. Les bulles obtenues par les SodaStream sont similaires à celles du Perrier (notre produit de référence), celles du Aarke, plus petites.

	PERFORMANCES	APPÉCIATION	FACILITÉ D'EMPLOI	QUALITÉ DE FABRICATION	SÉCURITÉ	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX €	Mode de fixation bouteille de CO ₂	
									Mode de fixation bouteille de CO ₂	Mode de fixation bouteille de CO ₂
1 SODASTREAM TERRA	61,3	★ ★★★ ★★	★★★	★	★★★	★★★	15,7 ★★	60	Clipser	Clipser
2 SODASTREAM DUO	59,2	★ ★★★ ★★	★★	★★	★★★	★★★	14,7 ★★	130	Clipser	Clipser
3 AARKE CARBONATOR 3	141,5	★★★ ★★ ★★★	★★	★	★★	★★	14,5 ★★	210	Visser	Visser
4 MY SODA WOODY	64,6	■ ★★★ ★	★★	★	★★★	★★★	13,4 ★★	80	Baïonnette	Visser
5 PHILIPS GOZERO	53,8	■ ★★★ ★★	★★	■	★★	★★	12,8 ★★	74	Visser	Visser

(1) L'eau de Perrier a servi de référence.

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen
■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non

Appareils de mise sous vide

Pas de quoi s'emballer

Grâce à ces appareils, vous conservez les aliments à l'abri de l'air, ce qui limite la prolifération bactérienne, sous film plastique, dans des boîtes ou des sacs à valve. Nous avons testé ici des modèles avec des boîtes et/ou des sacs réutilisables.

Le FoodSaver exécute la mise sous vide en 10 secondes, le Fosa, en 15 à 17 secondes, le Pika, en 17 à 30 secondes, et le Bosch, qui fait aussi mixeur plongeant, en 18 à 30 secondes.

Certains sont bien plus simples d'emploi que d'autres.

Utile, vraiment ? Nous n'avons pas pu vérifier la vitesse de développement des bactéries ou la durée de conservation maximale, qui dépend de la fraîcheur de l'aliment et des conditions de mise en œuvre du sous-vide, mais au bout de sept jours, notre laboratoire n'a pas observé de grande différence entre les denrées (pavé de saumon, steak, fraises) sous vide et celles conservées classiquement.

	PERFORMANCES	FACILITÉ D'EMPLOI	FABRICATION	BRUIT	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX ⁽¹⁾ €	Accessoires : bouteilles/sacs/bouchons	
								Energie	Accessoires : Couvercle/-● Manuelle
1 ZWILLING FRESH & SAVE	★ ★★★ ★★	★★★	★★	★★★	14,3 ★★	90	●/●/-	Batterie	
2 FOODSAVER VS1199X⁽²⁾	★ ★★	★★	★★	★★★	13,4 ★★	50	●/●/-	Batterie	
3 PIKA STARTER KIT	★ ★	★	★★	★★	11,8 ★	20	Couvercle/-●	Manuelle	
4 FOSA SMART TURTLE	★ ★	★	★	★★★	11,4 ★	40	●/●/Pichet	Piles	
5 BOSCH MIXEUR PLONGEANT ERGOMIXX	★ ★	★	★★	★★	11,2 ★	80	●/●/Gourde	Secteur	

(1) Kit de démarrage. (2) Vendu aussi avec accessoires sous la référence VS1192X.

Premier réflexe de consommateur responsable : se demander si on a vraiment besoin d'un objet avant de l'acheter

>>> *21 jours pour sauver la planète et mon compte en banque!* (éd. Eyrolles), ont résumé les questions à vous poser avant toute acquisition. Au nombre de cinq, elles forment l'acronyme Bisou. À quel besoin (B) caché (réconfort, estime de soi...) répond le fait d'acheter cet objet ? En ai-je un besoin immédiat (I), ou le sentiment d'urgence est-il créé par une promotion ou le marketing ? Ai-je déjà un objet semblable (S) ou répondant au même besoin ? Quelles sont l'origine (O) et les conditions de fabrication de ce produit ? Est-il réellement utile (U) pour moi ou pourrais-je m'en passer ? Si la nécessité de l'acquisition se confirme, choisissez du matériel durable et réparable ou de seconde main. En cas d'usage ponctuel, pensez à la location ou au prêt.

Les conseils pour se lancer

Comment commencer à réduire le volume de votre poubelle sans transiger sur votre confort ? Privilégiez la distribution en vrac et les contenants en verre. Refusez les poches

en plastique et faites vos courses avec un sac réutilisable, mais sans collectionner les tote bags, dont il faut se servir des milliers de fois avant qu'ils deviennent écologiquement « rentables ». Dites adieu aux pailles et autres objets en plastique inutiles. Optez pour une gourde et/ou un thermos, vous limitez ainsi votre usage de bouteilles et de gobelets... Autre action immédiatement efficace : apposez un autocollant « Stop pub » sur votre boîte aux lettres. Une enquête menée en 2018 par 344 bénévoles de l'UFC-Que Choisir montrait qu'il permettait de diminuer de 93 % le nombre moyen de prospectus reçus, qui représentent environ 2 kg de déchets par mois. ♦



La cafetière CoffeeB utilise des boules de café comprimé.

A. LECOMTE

! CAFETIÈRES

Dites au revoir aux capsules à usage unique

Les cafetières à capsules ou à dosettes génèrent des montagnes de déchets peu recyclés. Heureusement, des solutions existent.

Elles ont envahi notre quotidien et remplacé, dans de nombreux foyers et bureaux, la cafetière à filtre. Moins chères que celles avec broyeur, les machines à capsules ou à dosettes ont su se rendre indispensables tant il est agréable de déguster un petit noir en quelques secondes. Difficile, donc, de s'en passer même si l'on sait bien qu'elles représentent une aberration écologique. Car les montagnes de capsules, en plastique ou en aluminium, vendues chaque année (10 milliards rien que pour Nespresso) restent très peu recyclées – entre 20 et 25 % le sont, selon les estimations – et pèsent l'équivalent de 10 tours Eiffel, d'après la coopérative suisse Migros. Cette dernière a lancé, mi-septembre, en France une cafetière à « capsules » innovante, CoffeeB. Fabriqué par la marque Café royal, l'appareil « zéro

déchet », qui nous a agréablement surpris lors de notre prise en main, accueille des boules de café torréfié enrobées d'une enveloppe conçue à partir d'algue (environ 40 centimes l'unité). Fonctionnant comme des capsules, elles se décomposent en quelques semaines. En plus, la machine (179 €) est constituée de modules réparables et percolateur, pompe, système de chauffe, buse... se remplacent séparément.

Alternative écologique

Une solution moins chère et plus écologique que de bazardeer votre cafetière actuelle consiste à vous équiper de capsules rechargeables. Il en existe de plusieurs sortes, des plus simples (une capsule en inox

à remplir à la main, avec couvercle en inox ou en silicone à clipser) aux plus sophistiquées, tel le système de la start-up française Caps Me qui remplit automatiquement une capsule en quelques secondes et dispose d'un opercule compostable. Quel que soit votre choix, n'oubliez pas que même le marc de café est réutilisable : bon engrais organique, il sert aussi de répulsif contre certains nuisibles (pucerons, limaces...). Et si vous êtes adepte des cosmétiques naturels, mélangez-le à de l'huile d'amande douce ou du miel, puis appliquez-le sur le visage pour gommer les cellules mortes.

Déshydrateurs alimentaires

Mis sur le gril

Le déshydrateur chauffe fruits, légumes, herbes, viande, etc., pendant plusieurs heures, pour que l'eau qu'ils contiennent s'évapore. Ce procédé permet d'augmenter leur durée de conservation (utile si vous possédez un potager). Nous avons évalué quatre modèles avec une base chauffante ventilée sur laquelle se superposent des plateaux perforés et un cinquième (le Kitchen Chef) ayant la forme d'un minifour. Ils se montrent tous efficaces :



les denrées ressortent déshydratées.

Le Dejelin se classe premier car il obtient un séchage homogène. À l'inverse du WMF : certaines parties des aliments sont restées « humides ».

Utile, vraiment ? Utiliser votre four à la place d'un déshydrateur donne de bons résultats et évite l'extraction de matières premières pour sa fabrication. En plus, vous n'encombrerez pas votre cuisine avec un appareil qui fait doublon.

	PERFORMANCES (5 ALIMENTS)		CONSOMMATION ÉLECTRIQUE	QUALITÉ DE CONSTRUCTION	FACILITÉ D'EMPLOI	BRUIT	SÉCURITÉ	APPRECIATION GLOBALE Note sur 20	PRIX €	Minuterie
	Durée moyenne	Durée max. (raisin) h								
1 DEJELIN ND500S	★	16	★★★	★★	★	★★★	★★	★★★	★★★	●
2 LIVOO DOM202	★	14	★★★	★★	★★★	★★	★★	★★★	★★★	-
3 KITCHEN CHEF SECCO_6_PRO	★	11	★★★	★★	★★	★★	★★★	★★★	★★★	●
4 LAGRANGE NUTRIS	■	12	★★	★	★★★	★★	★★	★★★	★★★	-
5 WMF KITCHENMINIS SNACK TO GO	★	20	★★	★	★★	★★	★★★	★★★	★★★	●

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen
■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non

Yaourtières

Faire des yaourts, c'est du gâteau

Ces appareils fabriquent des yaourts (nature ou aromatisés) ou du fromage blanc en huit heures environ. Si la yaourtière Severin est très basique, elle sait concocter de bons yaourts bien fermes. Star des rayons, la SEB Multidélices (fabriquée en France) travaille vite, mais la consistance de ses préparations laisse un peu à désirer. La Lagrange (fabriquée en France) et la Cuisinart, elles,

déçoivent : leurs yaourts manquent de fermeté et leur fromage blanc reste liquide.

Zéro déchet, vraiment ? Achetez plutôt le lait en bouteille de verre recyclable, sinon vous ne réduirez guère vos déchets. Vous devrez jeter la brique en carton et le pot de yaourt initial. À noter, on peut aussi fabriquer des laitages au four, mais la consommation électrique est bien plus élevée.



	PERFORMANCES		CONSOMMATION ÉLECTRIQUE / QUANTITÉ PRÉPARÉE	QUALITÉ DE FABRICATION	FACILITÉ D'EMPLOI	BRUIT	SÉCURITÉ	APPRECIATION GLOBALE Note sur 20	PRIX €	Pots pour fromage blanc fournis	Pots pour yaourt fournis
	Durée préparation	Yogurt nature									
1 SEVERIN JG3518	★	★★★	★ ⁽¹⁾	★★	★★★	★★	★★★	★★★	14,8	★★	45
2 SEB MULTIDÉLICES EXPRESS YG661A00	★★	★★	★★	★★	★★★	★	★★★	★★★	13,8	★★	150
3 ESSENTIELB (BOULANGER) EYM4	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★★	★★★	13,2	★★	35
4 LAGRANGE LIGNE 459602⁽³⁾	★	★	■■	★	★★	★★	★★★	★★★	11,4	★	85
5 CUISINART YM400E	■■	★★	■■	★	★★	★	★★★	★★★	10,8	★	90

(1) Égouttage dans un linge. (2) Avec 14 pots sous la référence JG3520. (3) Avec d'autres accessoires sous les références 459601 et 459603.

LAVE-LINGE FRONTAUX

Vous devez acheter une nouvelle machine ?
Voici comment bien la choisir et bien l'utiliser.

Nos conseils pour mieux laver

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **LAURENT BAUBESTE**

En moyenne, les Français changent de lave-linge tous les 10 ans. Et ce n'est jamais de gaieté de cœur ! Car la dépense pèse lourdement sur le budget – entre 210 et 1 299 € pour les références de notre sélection. Aussi mieux vaut ne pas se tromper au moment de faire son choix. Voici les principaux points pour vous guider.

LE BANDEAU DE CONTRÔLE

Essentiel, le panneau de commande permet de piloter le lave-linge. Alors, assurez-vous qu'il soit explicite. Les boutons, notamment, doivent vous convenir. Si la sensibilité du bout de vos doigts baisse, n'optez pas pour une interface tactile.

LA CAPACITÉ MAXIMALE

Prenez un modèle adapté à vos besoins. La capacité maximale annoncée oscille entre 6 et 11 kg parmi les machines testées. Cette donnée est valable pour du linge sec en cycle coton, mais chute de moitié concernant les synthétiques.

Check-list

Prolongez la durée de vie de votre machine

N'abusez pas de la lessive !

Le linge ne sera pas mieux lavé. Pire, cela nuit au rinçage et encrasse l'appareil. Autre raison de respecter le dosage : le détergent utilisé pendant toute la vie de la machine constitue le premier poste de son empreinte écologique globale.

Nettoyez le lave-linge.

Lancez un lavage à 60 °C une fois par mois. Et de temps en temps, versez 1 litre de vinaigre blanc dans la cuve à vide pour un détartrage.

Vidangez le filtre.

Ouvrez la trappe, videz l'eau et enlevez le filtre. Débarrassez-le des pièces de monnaie et autres petits objets.

Rincez le bac à produits.

Retirez-le et passez-le sous l'eau tiède.

Lavez le joint de hublot.

Ôtez la crasse avec un linge sec, frottez-le à l'aide d'une brosse à dents en cas de moisissure. Laissez la porte ouverte après le lavage pour évacuer l'humidité.



LES PROGRAMMES DE LAVAGE

Si le linge n'est pas trop sale, privilégiez les basses températures, afin de consommer moins d'énergie. Bien sûr, sélectionnez le bon programme. En plus des traditionnels coton, synthétiques, laine, etc., les fabricants en proposent parfois un pour les vêtements de sport ou les jeans. On trouve aussi diverses options. Le départ différé offre la possibilité de profiter de tarifs d'électricité en heures creuses. Par contre, nos tests montrent que le cycle court (rapide, express...) s'avère souvent moins efficace, tandis que les modes demi-charge, intensif ou avec prélavage doivent être limités, car guère économies.

LA VITESSE D'ESSORAGE

Elle atteint 800 à 1 600 tours par minute. Quand c'est possible, préférez un essorage intensif. Davantage d'eau sera extraite des fibres et vos vêtements sécheront plus vite. Si vous servez d'un sèche-linge, il fonctionnera moins longtemps et utilisera donc moins d'électricité. L'écart de consommation entre un lave-linge et un sèche-linge invite à bien essorer !

LE DOSAGE DE LA LESSIVE

Ne versez pas trop de lessive, respectez les préconisations figurant sur l'emballage. Certains lave-linge sont dotés d'un système de dosage automatique. Il fait grimper leur prix de 150 à 200 €, mais évite souvent le gaspillage. Afin d'optimiser son usage, veillez à bien le paramétrier lors du lancement de la première machine (référez-vous aux indications du fabricant pour renseigner la quantité de détergent à prélever).

L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE

Achetez plutôt un appareil bien classé. L'étiquette énergie attribue une notation de A à G en fonction de l'efficacité énergétique du programme éco 40-60 du lave-linge. Elle précise également sa consommation d'eau et d'électricité, sa durée de lavage à capacité maximale, ses performances d'essorage ou encore le niveau sonore (durant l'essorage). Les cycles coton et synthétiques les plus utilisés ne sont pas pris en compte. Heureusement, nous les testons. ♦



Miele WWD660 WCS
1299 € 14,3/20 | ★★

Cuve inox, dosage automatique de lessive... Miele propose, comme d'habitude, un appareil haut de gamme, avec d'excellentes performances de lavage et d'essorage sur les programmes coton et synthétiques. La durée des cycles s'avère raisonnable. La consommation électrique reste maîtrisée et celle d'eau, très faible. L'accès au tambour (30 cm) aurait pu être plus large mais, globalement, l'utilisation de la machine ne pose aucun problème. L'entretien est aisément.



Samsung WW80T552DAW/S3
729 € 13,6/20 | ★★

Samsung livre une machine high-tech, connectée en wifi, pouvant être pilotée depuis un smartphone et dotée d'un panneau de contrôle « intelligent ». Les amateurs s'en réjouiront, mais l'essentiel est ailleurs : cet appareil lave et essore parfaitement. En plus, une petite porte dans le hublot permet d'ajouter du linge à tout moment, et le tiroir à lessive, ergonomique, se retire facilement pour un nettoyage occasionnel. Modèle essentiellement vendu chez Boulanger et Connexion.



Samsung WW70TA046AX/EF
629 € 13,1/20 | ★★

Ce modèle se distingue par sa robe grise, mais aussi par ses performances globales. Bon en lavage et en essorage, il rince correctement (ce qui est rare, les lave-linge péchant sur ce point). Il se montre économique en eau et en électricité. Dommage que les cycles durent un peu trop longtemps. Autre regret, la relative complexité des commandes, entre des indications sérigraphiées en gris clair sur du gris foncé (peu lisibles) et des options représentées par des symboles (qu'il faut mémoriser).

20 LAVE-LINGE FRONTAUX

	EFFICACITÉ DE LAVAGE	DURÉE	ESSORAGE	Coton	Synthétiques	CONSOMMATION ÉLECTRIQUE	CONSOMMATION D'EAU	NIVEAU SONORE	FACILITÉ D'EMPLOI	APPRECIATION GLOBALE	Note sur 20	CAPACITÉ MAX.			Prix	Pays d'origine	
												kg	kg	kg	tr/min	h	
1 Miele WWD660 WCS	★★★	■	★★	2h43	2h01	★	★★	★	★★	14,3	★★	1299	8	3,5	1400	24	● Allemagne
2 SAMSUNG WW80T552DAW/S3	★★★	■	★★★	3h19	2h27	★	★★	■	★	13,6	★★	729	8	4	1200	24	- Pologne
3 MIELE WCD020	★★★	■	★★★	2h44	1h58	★	★★	■	★★	13,5	★★	999	8	3,5	1400	24	- Pologne
4 ELECTROLUX EW6F1496AA	★★★	■	★★	3h46	2h13	★	★★	★	★	13,4	★★	699	9	4	1400	20	- Pologne
5 SAMSUNG WW70TA046AX/EF	★★	★	★★★	3h21	2h25	★★	★★	■	★	13,1	★★	629	7	4	1400	24	- Pologne
6 BOSCH WUU28T19FF	★★★	■■	★★★	3h36	2h29	★	★★	★	★★	13	★★	879	9	4	1400	24	- Espagne
7 SIEMENS WG44G200FR	★★	■	★★★	3h34	2h39	★★	★★	■	★	13	★★	959	9	4	1400	24	- Espagne
8 BEKO LLFI1W2	★★	■	★★	3h40	2h30	★★★	★★★	★	★	12,9	★★	599	11	5	1400	24	- Turquie
9 LG F94V33WH	★★	■	★★	4h04	3h04	★	★★★	■	★	12,7	★★	659	9	4	1400	19	- Pologne
10 ELECTROLUX EW2F6814SC	★★	■	★★★	3h04	1h59	■	★★	★	★	12,7	★★	449	8	3	1400	20	- Pologne
11 WHIRLPOOL W8W046WBFR	★★	■	★★★	3h38	2h53	★	★★	★	★	12,3	★★	849	10	5,5	1400	24	● Chine
12 INDESIT BW71484XWFRN	★★★	■	★★★	3h32	2h58	■	★★	■	■	11,9	★	349	7	3,5	1400	24	- Pologne
13 HAIER HW90-B14959S8U1I-PRO	★★★	■	★★	3h38	2h11	■	★★	★	★	11,9	★	699	9	4,5	1400	24	- Chine
14 BEKO DWUE7222BOWS	★★	■	★★	3h10	2h09	★	★	■	★	11,8	★	329	7	3	1200	19	- Roumanie
15 THOMSON (DARTY) TW147A	★★	■	★★	3h47	2h47	■	★★	■	★	11,5	★	449	7	3,5	1400	24	- Chine
16 WHIRLPOOL FFFD9469BSVFR	★★	■■	★★	3h32	2h27	★★	★★	■	★	10,9	★	599	9	4,5	1400	24	- Slovaquie
17 PROLINE (DARTY) FP601WH	★★	■■	★	3h08	1h47	★	★★★	■	■	10,4	★	259	6	3	1000	12	- Turquie
18 LISTO (BOULANGER) LF612-L3B	★★	■■	★★	3h23	1h45	★	★★★	■	■	10,2	★	249	6	3	1200	12	- Turquie
19 FAR (CONFORAMA) LF61222W	★★	■■	★★	3h11	1h43	■	★★★	■	■	10	★	229	6	3	1200	12	- Turquie
20 VALBERG (ÉLECTRO DÉPÔT) WM 612 E W205T	★★	■	★★	3h14	2h07	■	★	■	■	9,6	★	210	6	2,5	1200	9	- Turquie

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non

PNEUS HIVER

Toutes les gommes ne se valent pas. Leurs mauvais résultats sur route mouillée ou sur neige nous obligent même à déconseiller deux références.

— Par YVES MARTIN avec LARS LY



DEEPOL BY PLAINPICTURE/SCANDINAVIMAGES



Semperit SPEED-GRIP 5
63 € **13,3/20 | ★★**

Ce pneu est l'un des moins chers de notre test. Sur la neige, il se classe parmi les meilleurs au niveau du freinage, de l'adhérence au démarrage et même de la tenue de route. Il se montre aussi performant sur le verglas, où il freine légèrement plus court que la moyenne et offre une accroche latérale satisfaisante. Enfin, il résiste bien à l'aquaplaning mais manque légèrement de précision sur chaussée mouillée ou sèche.



Imperial SNOWDRAGON HP
55 € **2/20 | ■■**

L'Imperial est disqualifié, car il affiche des performances insuffisantes sur chaussée mouillée, tant en matière de distance de freinage que d'aquaplaning. Il ne brille pas plus sur la neige, où il atteint vite ses limites lors de chaque épreuve. Dommage, car ce modèle résiste très bien à l'usure et s'est montré satisfaisant sur le verglas. Il se révèle également d'un bon niveau sur route sèche, où il freine le plus court de sa catégorie.



Wanli SW611
79 € **2/20 | ■■**

Certes, le Wanli obtient d'excellents résultats sur chaussée verglacée, où il surpasse souvent ses concurrents, mais sa tenue de route sur la neige peche. En cause, une faible adhérence latérale qui nuit à la précision et engendre du sous-virage (la voiture « tire tout droit »). Mais c'est sur route mouillée que ce pneu assure le moins avec une tendance à l'aquaplaning, une distance de freinage longue et une précision de conduite aléatoire.

10 PNEUS HIVER POUR BERLINES 185/65 R15

	ROUTE SÈCHE	ROUTE MOUILLÉE	ROUTE ENNEIGÉE	ROUTE VERGLACÉE	RÉSISTANCE À L'USURE	APPRECIATION GLOBALE	PRIX (*)	APPRECIATION	
								Tenue de route	Virages
1 GOODYEAR ULTRAGRIP 9+	★★	★★	★★	★★	★★★	★★	★	★★	★★
2 CONTINENTAL WINTERCONTACT TS 870	★★	★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★
3 SEMPERIT SPEED-GRIP 5	★★	★	★★	★	★★★	★★	★★	★★	★★
4 MICHELIN ALPIN 6	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★
5 VREDESTEIN WINTRAC	★★	★★	★★	★★	★★	★	★	★★	★★
6 BRIDGESTONE BLIZZAK LM005	★★	★★★	★★	★★★	★★	★	★★	★★	★
7 DUNLOP WINTER RESPONSE 2	■	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	■
8 FULDA KRISTALL MONTERO 3	■	■	■	★	★	■	★★	★★	■
9 IMPERIAL SNOWDRAGON HP	★★	■■	★	★	■■	■■	■	★★	■■
10 WANLI SW611	★	■■	■	■	■■	■	★	★★★	■■

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais (1) Prix moyen constaté (Web).



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Danemark SUR LE FIL

Même lorsque l'on prend soin de ses dents, il y a des risques... Pas drôle !

Tænk a analysé 59 fils dentaires et révèle que 20 d'entre eux contiennent des composés perfluorés (PTFE).

Grâce à eux, le fil glisse plus facilement. Mais l'exposition cumulée à ces substances, présentes dans d'autres produits du quotidien, s'avère nocive. Mieux vaut opter pour un fil qui s'en passe, lisez les étiquettes !



Suisse PAS AVEC LE COUDE !

Une surprise chez nos homologues de **Bon à savoir**, qui ont évalué la douceur, la robustesse et l'absorption de 16 références de mouchoirs en papier : les Floralys de Lidl, qui coûtent trois fois moins cher que les Allergy Comfort de Kleenex (0,10 € le paquet contre 0,32 €), sont aussi mieux classées !



Belgique DU PAIN AU QUOTIDIEN

Du pain frais maison, moins cher que chez le boulanger et élaboré avec des farines choisies... Par temps de crise, les machines à pain ressortent des placards.

Si vous souhaitez vous équiper, nos confrères belges de **Test Achats** vous conseillent deux modèles pour leur rapport qualité-prix :

le Panasonic SD-ZP2000 (18 programmes, 109 €) et le Moulinex Pain doré (12 programmes, 79 €).



Royaume-Uni ENCRE NOUS...



N'hésitez pas à vous tourner vers des cartouches compatibles, plutôt que d'origine, quand vous imprimez. Les problèmes sont plus rares qu'on ne le croit : à peine 3 % des milliers d'utilisateurs interrogés par **Which?** ont constaté des dysfonctionnements. Et réinitialiser l'imprimante résoudrait le plus fréquent, à savoir la cartouche non reconnue.

Nouvelle-Zélande L'ÉCOLOGIE EN DOUCEUR

Des 14 références de papier toilette testées par **Consumer**, la meilleure – celle qui obtient les scores les plus élevés en douceur, résistance et désagrégation dans l'eau – est aussi la seule fabriquée à base de papier et de carton 100 % recyclés. Comme quoi, être écolo n'oblige pas à sacrifier son confort.



QUE CHOISIR Testé ce mois-ci sur QUECHOISIR.ORG

CASQUES AUDIO

Casques ou écouteurs, sans fil et avec réduction active de bruit. **Près de 150 modèles passés au crible dans nos labos**

LAVE-VAISSELLE

En pose libre ou encastrables, de 300 à 1500 €. **65 machines testées**

IMPRIMANTES

Brother, Canon, Epson, HP : quatre fabricants hégémoniques et des centaines de modèles, jet d'encre ou laser. **160 références évaluées**

MATELAS

En mousse, en latex, à ressorts... une bonne literie, ça n'a pas de prix !

Plus de 70 matelas comparés

VIDÉOPROJECTEURS

À focale classique ou ultracourte, avec ou sans zoom, avec correction d'image ou connexion sans fil...

18 appareils au banc d'essai

QUE CHOISIR Plus de 530 tests sur QUECHOISIR.ORG

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

● ALIMENTATION ● HIGH-TECH

● ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE

● AUTO ● MAISON ● TOURISME

● SANTÉ ● BIEN-ÊTRE

INFLATION

Dépenser moins et autrement, c'est possible !

Partout en France, des initiatives permettent de faire des économies, sans renier ni ses valeurs ni son confort. Nous vous présentons quelques-unes de ces solutions.

— Par CYRIL BROSSET et ELSA CASALEGNO

Les prix à la consommation n'en finissent pas de grimper. En septembre, ils ont encore augmenté de 6,1 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres de l'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir. Jamais, depuis 30 ans, ils n'avaient connu une telle flambée. Le coup de chaud concerne tous les secteurs : l'alimentaire, les produits d'hygiène et de beauté, le gazole... Et, à l'approche de l'hiver, l'explosion des tarifs de l'énergie fait craindre le pire. Pour s'adapter, les Français limitent leurs déplacements et leurs sorties, baissent le chauffage... Ils mangent, en outre, moins de poisson, de viande rouge, de fromage, et se rendent plus souvent qu'avant dans les hypermarchés et chez les hard-discounters. Parfois même, ils achètent moins. D'après l'institut d'études Kantar, 65 % des ménages auraient réduit leur quantité de nourriture.

Rogner sur sa qualité de vie n'est pas une fatalité

Pourtant, face à ce renchérissement du coût de la vie, une autre voie existe. Des initiatives grâce auxquelles on peut consommer mieux et moins cher fleurissent un peu partout. Certes, un grand nombre d'entre elles ont émergé avant la hausse des prix. Leur principal objectif : participer à la protection de l'environnement ou créer du lien social. En ces temps d'inflation galopante, le fait qu'elles permettent également de dépenser moins prend tout son sens. La majorité de ces démarches vient du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et, pour Thimothée Duverger, le directeur de la chaire Territoires de l'ESS à Sciences-Po Bordeaux (33),



SOMMAIRE

Alimentation	p. 49
Voyages et santé	p. 50
Travaux	p. 52
Équipement de la maison	p. 53
Loisirs et transports	p. 54

cela n'a rien d'étonnant, car « *l'ESS est l'économie de la sobriété, du local, de l'humain, et elle s'inscrit pleinement dans la transition écologique* ». Ces initiatives ont beau être dans l'air du temps, elles ne rencontrent pas forcément le succès. « *D'abord, le problème, c'est qu'elles sont dispersées et peu visibles*, nuance Hugues Sibille, le président du think tank le Labo de l'ESS, qui œuvre à la promotion de l'économie sociale et solidaire. *Ensuite, elles entrent en concurrence avec des entreprises lucratives très puissantes alors qu'elles sont peu orientées business. Et elles sont confrontées à une population ambivalente, qui réclame des modes de production plus respectueux des hommes et de la planète, mais qui souhaite aussi un magasin de hard-discount proche de chez elle.* »

L'autre point noir de l'ESS ? Son financement. La plupart de ces démarches sont largement soutenues par la puissance publique à coups de subventions, dont la pérennité dépend du bon vouloir des élus locaux. Trouver un modèle économique stable s'avère indispensable si l'on souhaite leur assurer un avenir. « *L'ESS a des solutions pour résister, à court et moyen terme, à la crise que nous traversons depuis cinq ans. Mais il faut qu'elle change de modèle sur le long terme. Afin que cela soit possible, l'État doit apporter son soutien à l'ESS* », tente de sensibiliser Marthe Corpet, la responsable des affaires publiques d'ESS France. En attendant, *Que Choisir* est allé à la rencontre de ces acteurs engagés pour mettre en lumière leurs initiatives. Et, pourquoi pas, faire naître des vocations. ♦



La Coop des Dômes, à Clermont-Ferrand (63), fonctionne grâce à ses adhérents bénévoles et cherche à promouvoir les circuits courts.



Alimentation Le circuit des épiceries coopératives

De larges baies vitrées éclairent les travées de la supérette. Lilian, un trentenaire, rectifie l'alignement des paquets de pâtes et de riz sur les étagères en bois. Derrière une vitrine réfrigérée de fromages, Françoise, «jeune retraitée», recommande «*les petits chèvres et les délicieux yaourts*» d'une élèveuse. À la caisse, on se tutoie en échangeant des nouvelles. Les clients et le personnel sont chez eux, car ils sont tous adhérents de la Coop des Dômes, située à Clermont-Ferrand (63).

Moyennant une cotisation annuelle de 5 à 25 € (au choix) et une permanence de deux heures et demie par mois, ils ont accès à plus de 2000 références. «*L'idée a été lancée par un groupe d'amis, en 2016, raconte Stéphanie, membre historique de la structure. L'objectif était de se procurer des produits alimentaires locaux*

de qualité, mais sans les payer trop cher, en circuit court. Nous avons ouvert fin 2018. Il nous a fallu deux ans pour concrétiser le projet.» Deux ans au cours desquels les bénévoles montent d'abord un groupement d'achats en commun, avant de trouver un lieu dans le nord de Clermont-Ferrand.

Deux salariées et des bénévoles

La coopérative compte 250 adhérents, dont 200 s'engagent activement pour la faire tourner. Ce sont surtout des retraités ou des jeunes adultes sans enfants – les familles sont rares, car l'offre, pas assez large, ne répond pas à tous leurs besoins. Deux salariées, Sandrine et Nathalie, présentes en permanence, assurent la continuité, mais tout le monde apporte sa pierre à l'édifice en fonction de ses goûts: l'un préfère mettre les marchandises en

rayon, l'autre, servir les fromages à la coupe... «*Nous ne sommes pas dans une boutique traditionnelle: tout est plus long, les gens peuvent oublier, d'une perm à l'autre, comment faire*», sourit Sandrine. Certains évitent de tenir la caisse. «*Même si nous sommes bénévoles, il faut être rigoureux. On a déjà refusé une livraison de poissons parce qu'ils étaient à 6 °C au lieu de 4 °C. La chaîne du froid doit être respectée!*», rappelle Stéphanie.

Un petit groupe se partage des tâches plus chronophages: démarchage et suivi des fournisseurs, entretien du local, comptabilité, gestion des adhérents et communication. «*On vient à la coop pour la qualité des produits, pour l'éthique. Afin d'échapper à l'emprise de la grande distribution et de l'hyperconsommation. Aussi parce que c'est convivial, énumèrent les volontaires. Et pour les prix.»*

>>>



**À la Coop des Dômes,
les adhérents tissent
aussi des liens.**

R. DAMORET/REA

>>> Une étude réalisée il y a deux ans montre que les tarifs des fruits et légumes, presque tous bios, sont, en moyenne, 35 % moins élevés que leurs équivalents en grandes surfaces ou en boutiques bios. Côté épicerie, ça coûte environ 10 % moins cher, à l'exception de quelques produits locaux. Des tarifs possibles grâce au bénévolat et à l'absence d'intermédiaires entre le point de vente et ses fournisseurs. « Nous effectuons un travail de sélection important sur l'origine des aliments et leur composition », explique Sandrine. Près de 70 producteurs de la région, agriculteurs et artisans, approvisionnent le magasin en lait, yaourts, viande, charcuteries, etc. Si les autres articles proviennent d'industriels, pour la plupart en bio, les produits ultratransformés sont rares. « Chacun peut écrire ses remarques et proposer de nouvelles références dans un cahier de suggestions, à disposition à la caisse », ajoute-t-elle. Pour alléger le travail des adhérents, quelques dizaines de bénévoles supplémentaires seraient les bienvenus. L'organisation, peu coercitive, ne pénalise pas ceux qui manquent à leurs obligations – elle préfère fonctionner sur la base du volontariat. Car l'engagement dans le projet collectif reste le moteur de la Coop des Dômes. « Il est nécessaire que le consommateur se réapproprie son alimentation et le lien avec les producteurs », conclut Étienne, un autre bénévole. Un besoin partagé : il existe désormais plusieurs dizaines d'épiceries coopératives ou associatives en France.

Et aussi... Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap), les colis, les cueillettes à la ferme, les applis d'invendus alimentaires (Too Good To Go, Phenix), l'initiative Zéro déchet de Roubaix, les poulaillers partagés, les achats en vrac sur Reseauvrac.org, le glanage solidaire pour les ménages modestes (Resosolidaire.fr), etc.



Voyages Dormir gratuite

Avant d'emménager dans son appartement, Prunel a roulé sa bosse un peu partout en Europe et en Afrique. « Pendant deux ans, j'ai parcouru plusieurs pays où l'on m'a offert l'hospitalité. Dès que j'arrivais quelque part, je cherchais un endroit où dormir. En parallèle, je m'étais inscrite sur des sites internet mettant en contact des voyageurs avec des habitants qui acceptent de les accueillir gratuitement. » Une fois de retour à Marseille (13), Prunel a continué à faire du couchsurfing, mais cette fois en tant qu'hôte. « On me contacte régulièrement pour une ou plusieurs nuits. Si je peux, c'est avec plaisir. » Tout comme Hugo, qui est



M. JAEGER/LAIF-REA

Le couchsurfing permet de s'immerger dans la culture locale.



Santé Quand la

En 2014, l'équipe municipale fraîchement élue du village de Saint-Germain-des-Prés (45) lance le projet d'une mutuelle communale. Objectif : proposer une couverture santé aux retraités ou aux chômeurs de la commune, pour lesquels un contrat à titre individuel représente un coût trop élevé. Épaulé par deux adjointes, Serge Kock, alors conseiller municipal, contacte une vingtaine d'organismes. Les pourparlers sont difficiles car l'équipe a une exigence :

ment chez l'habitant

depuis longtemps un inconditionnel de la pratique. «*Au cours de mes nombreux séjours à l'étranger, j'ai souvent été amené à être hébergé par des inconnus. Il y a un an, j'ai voulu, moi aussi, proposer un couchage aux personnes de passage.*» Il en a accueilli une dizaine dans son appartement toulousain (31). «*Bien sûr, l'aspect financier entre en ligne de compte dans le couchsurfing. Pouvoir être logé partout dans le monde sans rien payer, c'est une chance. Néanmoins, la gratuité n'est pas la motivation principale des couchsurfeurs. Ce qu'ils cherchent avant tout, c'est la possibilité de s'immerger dans la culture locale et de rencontrer des gens*», assure Hugo.

Ouvert à tous

Si les 18-35 ans constituent la grande majorité des adeptes, le couchsurfing est ouvert à tous. Le mieux, pour débuter, est de passer par une plateforme dédiée. Couchsurfing.com, l'application historique, est devenue payante il y a quelques mois (2 € par mois), mais d'autres, telles que Bewelcome.org ou Myweekendforyou.com, ont préservé leur gratuité. Des groupes Facebook ont aussi vu le jour (il existe un pour chaque grande ville), cependant, les services sont limités au strict minimum



Autre tendance, l'hébergement contre du travail à la ferme, ou woofing (ici, chez Patrick Piriou à la Chèvrerie des sabotiers de Mecquignies - 59).

(pas d'avis, de descriptif, de localisation...). «*Quel que soit le site choisi, il faut se présenter et bien décrire ce que l'on cherche. Mieux on remplit son profil, plus on a de chances d'obtenir des réponses positives à nos demandes d'hébergement*», conseille Prunel. Une fois décroché l'accord de principe d'un hôte, il reste à s'entendre sur les modalités pratiques du rendez-vous et les attentes de chacun. «*Il faut être clair sur ce que l'on souhaite. Souvent, quand je reçois des personnes chez moi, je dîne avec elles. Parfois, je les emmène visiter la ville ou je sors avec elles le soir,*

mais il n'y a aucune contrainte. Si je dois partir tôt le matin, il m'arrive de les laisser profiter du logement et ça se passe toujours très bien», affirme-t-elle. «*Rien n'est figé. Toutefois, on n'est pas à l'hôtel, prévient Hugo. Il y a une certaine obligation morale de discuter avec son hôte et de participer à la confection du repas.*»

Et aussi... Le woofing (hébergement gratuit contre travail à la ferme), l'échange de maison, le home-sitting (garde de maison), le gamping (camping sur le terrain d'un particulier), les campings associatifs.

mairie devient courtier en assurances

«*Nous ne voulions pas de critère d'âge déterminant le niveau de cotisation.*» Le choix se porte sur Mutuelle de France unie, avec deux options : une couverture simple à 40 € par mois par personne et une autre à 70 €, plus complète. Motif supplémentaire de satisfaction pour Serge Kock, «*il n'y a pas de questionnaire de santé préalable ni de frais d'adhésion à payer. Il s'agit d'une mutuelle qui n'a pas d'actionnaires à rémunérer, ce qui lui permet de faire*

de telles offres». La mairie a négocié le contrat mais n'abonde pas : c'est à l'administré de payer l'intégralité de sa prime. Aujourd'hui, une centaine d'habitants de la bourgade ont souscrit cette complémentaire collective (les tarifs des deux options sont respectivement passés depuis à 53 et 78 € par mois). L'initiative a fait des émules : plus d'une vingtaine de localités des environs adhèrent désormais à cette démarche.



Saint-Germain-des-Prés (45) dispose aussi d'une maison de santé.



Travaux Des chantiers participatifs pour rénover sa maison

Baptiste touche enfin au but! Après six ans de travaux, sa petite famille et lui devraient s'installer, d'ici à décembre, dans la partie ancienne du moulin de Viaigue. L'histoire commence en 1996, quand le paysagiste de profession, à la recherche d'une maison à restaurer, tombe sous le charme de cette vieille bâtie située à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, à une vingtaine de kilomètres au sud de Nantes (44). Face à l'ampleur de la tâche, il se tourne vers le site Twiza.org. «En passant par cette plateforme spécialisée dans les chantiers participatifs, j'ai réussi à "recruter" de nombreux bénévoles dont l'aide a été précieuse, notamment au moment d'isoler les murs ou d'effectuer les enduits

à la chaux.» Erwan est l'un des volontaires les plus investis. «Je viens régulièrement, car j'y apprends beaucoup sur les techniques d'écoconstruction et sur la manière dont se déroule un chantier participatif. J'ai moi-même envie de me lancer un jour dans un projet de rénovation.» Baptiste le reconnaît : «Grâce à ces chantiers, j'ai sans aucun doute gagné du temps et de l'argent, mais j'ai surtout pu opérer des réfections que je n'aurais pas entreprises seul. Et puis, la force du groupe m'a poussé à ne jamais baisser les bras.» Mener à bien un chantier participatif nécessite néanmoins de respecter certaines règles. D'abord, «c'est d'utiliser des techniques qui intéressent le plus grand nombre. On mobilise plus en proposant de réaliser un enduit à la chaux ou une isolation terre-paille qu'un mur de parpaings», prévient Baptiste. Ensuite, il faut bien communiquer en amont, afin de donner envie aux bénévoles de participer aux travaux, et les accueillir dans de bonnes conditions. L'organisateur se charge ainsi de fournir le matériel, la nourriture et la boisson. Il doit également créer une ambiance conviviale sur le chantier

et faire preuve de pédagogie. Dans l'idéal, il maîtrise les procédés qu'il entend mettre en œuvre, même s'il est toujours possible de recourir à des professionnels pour l'épauler. Twiza dispose d'ailleurs d'un réseau d'artisans prêts à transmettre leur savoir-faire et d'un groupement d'achats permettant de négocier moins cher les matériaux.

Utiliser les surplus

Faire des économies sur les matières premières, c'est aussi l'ambition de l'association Métabatik, qui récupère des surplus de chantiers de construction ou de rénovation et des éléments sur des bâtiments voués à la démolition. Portes et volets, grandes plaques de verre épais, cloisons mobiles, tuiles, carrelages, plaques d'isolant, évier, capteurs solaires ou encore caillebotis métalliques sont ensuite stockés sur un terrain près de Clermont-Ferrand (63) avant d'être revendus à des particuliers (moyennant une cotisation annuelle de 10 € à l'association), des architectes ou des artisans. Pas de quoi bâtir une maison entière, mais certains matériaux sont disponibles à un prix très bas, à l'instar de ces dizaines de portes-fenêtres en PVC presque neuves à 110 € pièce. Preuve de son intérêt pour la réduction des déchets dans le secteur du bâtiment, Métabatik bénéficie de financements publics nationaux et européens. De son côté, Baptiste n'en a pas fini avec les travaux. Il envisage de réhabiliter une dépendance et d'aménager les 6 700 m² de terrain qui entourent le moulin. «Mon ambition ? Tendre vers une autonomie en énergie, en eau et en nourriture. Il y a 20 ans, on m'aurait traité de marginal. Mais dans le contexte actuel, mon projet fait sens.»

Et aussi ... Des sites qui recensent les acteurs du réemploi dans le bâtiment : Materiauxreemploi.com, Opalis.eu, Carteco-ess.org. L'association Compagnons bâtisseurs aide les ménages modestes à faire des réparations ou à rénover leur logement.



Baptiste restaure un ancien moulin en faisant appel à Twiza, réseau d'entraide pour un habitat écologique.



Équipement de la maison

Vive le partage et la récup !

Tout près de Paris, la bibliothèque d'objets de Montreuil (93), la BOM, a vu le jour en avril. On peut y emprunter plus de 400 appareils, de la perceuse à la turbine à glace en passant par la machine à raclette, pour 1 à 10 € la semaine. Un tarif dérisoire qui est loin d'être la seule motivation des adhérents. À l'instar de Clara, qui avait besoin d'une meuleuse électrique.

«J'aurais pu en acheter une neuve pour quelques dizaines d'euros, mais je ne l'aurais utilisée qu'une fois et je refuse de contribuer à produire inutilement», souligne-t-elle. Le réemploi fait d'ailleurs partie de l'ADN de la BOM. «Plus de 80% des objets mis en location nous ont été donnés ou ont été achetés d'occasion.

Avant de les mettre à la disposition de nos adhérents, nous nous assurons qu'ils sont en bon état et les réparons si nécessaire», précise Tatjana, l'une des employées.

Dans le même esprit, la BOM propose des ateliers où l'on confectionne des vêtements ou des instruments de musique à partir de matériaux de récupération. Les mercredis et samedis après-midi, les adhérents apprennent à réparer leurs appareils défectueux. C'est le cas de Charlie, venu avec son casque audio : «Je me rends ici parce que je n'ai pas les moyens de m'en offrir un autre, et que je ne veux pas consommer de manière superflue. En plus, j'ai appris plein de choses.» Sim, l'un des réparateurs salariés, prévient : «Nous ne sommes pas un service après-vente. Ensemble, nous essayons de trouver l'origine de la panne et d'en venir à bout. Dans 80% des cas, nous y parvenons. Ça évite de jeter et c'est gratifiant!» Les bénéficiaires de l'atelier de coréparation sont invités à laisser un peu d'argent selon leurs moyens, en plus d'une adhésion libre à l'Observatoire du partage, l'association gestionnaire du lieu. Les revenus générés ne suffisent pas à payer la location et l'entretien de l'ancien centre de santé où elle est installée, ainsi que les quatre personnes qui l'animent. «Nous vivons à 80% de subventions publiques, mais nous espérons accroître



À la Bibliothèque d'objets de Montreuil (93), on peut réparer un appareil avec Tonton Sim ou en louer un.



notre part de revenus propres», conclut Tatjana, qui ambitionne de faire de la BOM une véritable «maison du partage».

Services contre compétences

Cet esprit de partage, on le retrouve dans le Réseau des accorderies de France (Accorderie.fr). Les adhérents y offrent leurs services en échange de «chèques temps» qui leur permettent de bénéficier des compétences des autres. «Aider une personne à déménager peut donner la possibilité d'apprendre à souder ou d'être initié à la méditation», explique Muriel Gervais, la coprésidente de l'accorderie Cœur des Bauges, entre Chambéry et Annecy (73 et 74). L'objectif est le même

dans l'atelier bois coopératif de Terra Preta, une association de Clermont-Ferrand (63), où l'on enseigne à fabriquer des meubles à partir de palettes. Parfois, le but est plus «financier» : à Courtenay (45), l'association de parents d'élèves du collège Aristide-Bruant permet aux familles d'économiser de 10 à 15% sur les fournitures scolaires grâce à des achats groupés. «Nous négocions les tarifs avec un fournisseur, puis des salariés d'un Esat [établissement médico-social de travail protégé] mettent les commandes en cartons et livrent le tout au collège», détaille Maïté Gendron, qui gère l'initiative.

Et aussi ... Repaircafe.org, Envie.org, Label-Emmaus.co, Mesvoisins.fr, Longuevieauxobjets.gouv.fr. Sans oublier les ressourceries, les boîtes à partage (à Lyon notamment), les boutiques sans argent (qui gèrent les dons entre particuliers), les plateformes de don (Donnons.org, Recupe.net, Geev.com), les sites internet ou les rayons de seconde main et les services de location (de vêtements, de meubles, de produits high-tech...).

>>>



Pierre permet à Deborah de pratiquer la permaculture dans son potager et chacun y trouve son compte.

Loisirs Plein de légumes sans presque rien dépenser

Deborah, qui vit à Saint-Priest, dans la banlieue lyonnaise (69), ne possède pas de potager. Quand elle a eu envie de jardiner, il y a quatre ans, elle a consulté le site Plantezcheznous.com, qui met en relation les jardiniers amateurs et les propriétaires de jardin. « Je suis tombée sur l'annonce de Pierre, qui habitait à quelques centaines de mètres de chez moi. À la suite de problèmes de santé, il cherchait quelqu'un pour s'occuper de son potager. Je l'ai contacté et, depuis, je jardine chez lui », explique cette cadre dynamique. Un temps d'adaptation a été nécessaire afin que ces deux-là s'apprivoisent. « J'ai toujours appliqué les techniques que m'avait transmises mon père, qui était maraîcher. Alors, lorsque Deborah m'a dit qu'elle voulait se lancer dans la permaculture, j'ai un peu rigolé, reconnaît Pierre. Avant de me rendre compte

que ça fonctionnait. Finalement, on apprend beaucoup l'un de l'autre. » Selon les saisons, Deborah va chez Pierre une à trois fois par semaine : « Il m'a donné la clé du portail, je viens quand je veux. » Pierre, lui, intervient aussi de temps en temps sur les cultures. « Chacun achète les semences qu'il souhaite faire pousser, on se répartit les récoltes et lorsqu'on a besoin de matériel, on partage les frais, raconte Deborah. Le jardin a pris une place importante dans ma vie. Il me permet non seulement de m'aérer l'esprit, mais aussi de manger toute l'année des légumes sains et goûteux, sans quasiment rien dépenser. »

Et aussi ... D'autres sites de cojardinage (Pretersonjardin.com, Adoptematomate.com), les jardins partagés. Concernant la lecture, les boîtes à livres et le site Recyclivre.com. Les musées nationaux gratuits.



Transports

Pour Christine et son mari, David, c'est clair : « Nous sommes venus à l'Apima à cause du coût des réparations chez un garagiste professionnel. » L'Apima, pour Association populaire d'initiation à la mécanique automobile, est un garage associatif créé en 1983. Il se veut « un lieu où l'on peut apprendre et partager ses connaissances, indique Farid, jeune retraité et adhérent depuis plus de 15 ans. Et aussi de rencontres. » S'y côtoient des ouvriers, des enseignants, des médecins, des musiciens... Ils y viennent « pour l'ambiance », et parce qu'ils ont « envie de sortir de cette société de consommation et d'aider les autres », souligne Christine. En contrepartie de 40 € par mois et d'un temps de bénévolat (pour la comptabilité, le nettoyage et l'entretien du local, la communication, etc.), initiés comme néophytes y trouvent tous les outils nécessaires à l'entretien de leur voiture. Le garage met à leur



L'association clermontoise Tous deux roues permet à ses adhérents de réparer eux-mêmes leur vélo.

Réparer son véhicule dans la bonne humeur

disposition outillage et ponts élévateurs, et trois salariés encadrent les adhérents. Côté argent, l'Apima revendique son indépendance : zéro subvention. Tout est financé par les cotisations des 380 membres et, parfois, par des dons. Gabriel, l'un des employés, explique que l'association a mis en place un fonds de solidarité, « afin de faire une avance à un adhérent qui ne peut pas payer ».

Apprendre aux gens à se débrouiller

Pour ceux qui préfèrent circuler à vélo, il y a Tous deux roues. Cette association d'autoréparation de bicyclettes, qui compte 400 adhérents, s'est installée dans une maison des quartiers nord de Clermont-Ferrand (63). L'emplacement offre de l'espace aux cyclistes, débutants ou confirmés, qui s'affairent sur les embrayages ou les freins moyennant une cotisation annuelle comprise entre 10 et 30 €.

Une vaste grange attenante regorge de vieux biclous rouillés aux roues voilées qui attendent qu'on les remette en état avant d'être revendus à un tout petit prix, ou qu'on y prélève des éléments à recycler. Soutenus par quelques autres volontaires, 3 salariés et 10 bénévoles font tourner la structure. « Il y a tous les âges et tous les milieux. Les gens viennent acheter un vélo d'occasion, bricoler, réparer... et également pour se rencontrer », raconte Anaïs, une des 10 bénévoles. Johan, 33 ans, « assure la perm » tous les vendredis et « prête main-forte aux adhérents. Voir qu'ensuite, ils arrivent à se débrouiller, c'est gratifiant ». Isabelle, 63 ans, fait partie des néophytes. Après avoir appris à changer les freins, elle démonte et remonte ses roues. Thierry, lui, apprécie « le stock important de pièces détachées d'occasion pas chères ». Enfin, Nicolas pense

qu'il faut « favoriser le vélo pour des raisons écologiques. Les gens doivent donc avoir confiance en eux, et savoir réutiliser, réparer... ».

Et aussi ... Garages associatifs, participatifs, solidaires ou selfgarages (location de ponts et matériel, mais pas de salariés pour encadrer), covoiturage (Mobicoop, Rézo Pouce pour le quotidien...), trains lents, etc.



PARIS SPORTIFS

Les sites misent sur l'addiction

Le jeu en ligne a explosé pendant les confinements, et la Coupe du monde de foot devrait rapporter gros aux sites de paris sportifs. Mais les addictologues mettent en garde contre les risques de dépendance.

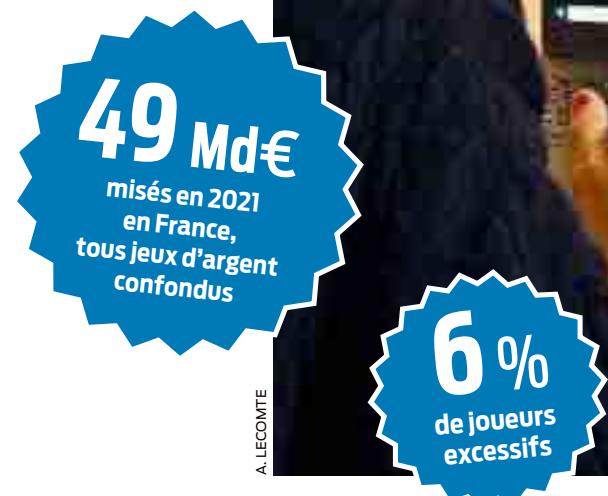
— Par ELSA CASALEGNO avec MARINE PERIER-DULHOSTE

Apartir du 20 novembre, la planète aura les yeux rivés sur les 32 équipes nationales en lice pour le Mondial de football 2022. Dans l'ombre, d'autres jeux tiendront en haleine des millions d'amateurs : les paris sportifs. Plus de 4 millions de Français misent de l'argent, via Internet, sur des matchs de football, de tennis, de rugby, de badminton, voire sur des «sports» plus exotiques comme le snooker (une variante du billard) ou le nascar (des courses de stock-car), parfois sans rien y connaître. Winamax, Betclic, Unibet, ZBet, Bwin, Vbet, la Française des Jeux... 15 opérateurs se partagent ce juteux marché de 1,4 milliard d'euros, en pleine croissance depuis 2010 et boosté par les confinements liés au Covid-19.

Risques d'endettement et de dépression

Lors de la Coupe du monde 2018, et plus encore de l'Euro 2020 (reporté en fait en 2021), le nombre de publicités qui ont déferlé sur les abribus, à la télé ou sur le Web attestait déjà de l'enjeu financier. Les slogans tels que «*Grosse cote, gros gain, gros respect*», «*Bascule dans le game*» ou «*No bet, no game*», et les références aux codes de la jeunesse et des «quartiers» dans des vidéos plutôt drôles révélaient aussi le cœur de cible : les hommes, et notamment les jeunes. Au point que des politiques et des professionnels de santé publique s'en sont émus. L'Autorité nationale des jeux (ANJ), l'instance de régulation, a dû mettre de l'ordre. Elle a fini par interdire la pub de Winamax «Tout pour la daronne» en mars 2022, 10 mois après sa diffusion, au motif qu'elle suggère que «*les paris sportifs peuvent contribuer à la réussite sociale*». Or, les messages incitant à penser que les jeux d'argent permettent de s'enrichir, de gagner le respect ou de remplacer le travail sont proscrits.

L'industrie du jeu a mis en place une stratégie marketing offensive pour séduire les jeunes et les inciter à dépenser toujours plus



Pourquoi ? Les paris sportifs, à l'instar de tous les jeux d'argent, présentent un risque de pratique excessive menant potentiellement au surendettement et à des problèmes sociaux (délinquance, violence...) et de santé (dépression, voire suicide). Une dérive facilitée par un «*biais cognitif du cerveau humain, qui le conduit à surestimer sa probabilité de gagner*», explique le sociologue Thomas Amadieu⁽¹⁾. Ce sont les plus modestes qui jouent – et perdent – le plus en proportion des revenus. Ce sont aussi eux les plus touchés par l'addiction, selon les enquêtes de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et celles de l'Observatoire des jeux (ODJ). En effet, le jeu, et l'espoir de gain associé, est perçu comme une issue pour s'élever socialement. De fait, «*la pratique explose dans les périodes de plus grande précarité, c'est une façon de reprendre le contrôle sur sa vie*», souligne Thomas Amadieu.

Crise actuelle et Mondial de foot, le combo gagnant pour les sites de paris sportifs ? Le terrain est propice : la moitié des Français joue à des jeux d'argent, régulièrement et ponctuellement, et la part de leurs dépenses en la matière ne cesse de grimper. En 2021, ils ont misé près de 49 milliards d'euros et n'ont récupéré «que» 38 milliards de gains. Pactole pour l'industrie



du jeu : 10,7 milliards. Et les statistiques sont impitoyables : «*Plus on joue, plus on a de chances de perdre*», résume l'économiste Quentin Duroy. Steven, un jeune informaticien, l'a bien compris. Il plafonne ses mises à 50 € par mois. Comme lui, la grande majorité des parieurs reste raisonnable. Mais une minorité perd le contrôle. Ainsi, 6 % des amateurs de jeux d'argent avaient une pratique problématique en 2019, soit 1,4 million de personnes. Un doublement en quatre ans... Les paris sportifs, qui ont su s'attirer les faveurs des moins de 30 ans, sont très addictogènes, ce qui laisse craindre une explosion du phénomène chez les jeunes. Une enquête de l'ANJ de 2021 indique que plus d'un tiers des 15-17 ans jouent, et que la part des pratiques à risque chez les mineurs (12 %) est en forte hausse.

Les joueurs compulsifs, une manne financière

Thomas Amadieu désigne les coupables. «*L'addiction aux jeux est recherchée et fabriquée par les entreprises du secteur, accuse-t-il. À l'instar des multinationales du tabac et de l'alcool, elles ont recours aux meilleurs outils marketing pour séduire les jeunes et encourager les usages les plus intensifs.*» Elles y ont tout intérêt : les 6 % de joueurs compulsifs génèrent à eux seuls 40 % de leur chiffre d'affaires, tous jeux confondus, précise une note >>>

CETTE FOIS-LÀ, ON A GAGNÉ



À Que Choisir, impossible de parler d'un sujet sans réaliser un test... Nous avons donc ouvert quelques comptes sur des sites de paris en ligne.



Ouverture facile

Nous décidons d'essayer les sites les plus connus et les plus utilisés. Créer un compte s'avère simple, à condition de fournir des informations personnelles : prénom, nom, e-mail, voire numéro de portable et profession. Pas question d'être abreuviées de spams, nous en communiquons des faux. Nous restons indécises sur le pseudo, va pour celui suggéré : Fenomen bet.



Choix cornélien

Une fois l'inscription bouclée, tous les sports nous sont proposés. Football, tennis, basket, baseball, boxe, auto, cyclisme, etc., il y en a pour tous les goûts ! Et tous les lieux, puisque les principales compétitions de dizaines de pays s'offrent à nous : Super League en Chine, Serie A en Italie, Meistriliiga en Estonie, ATP à Séoul ou Tel Aviv... Houla, restons-en au foot français ! Nous tergiversons : Montpellier-Strasbourg ou Lille-Toulouse ? L'une préfère Montpellier, l'autre, Lille – rien de rationnel. Nous optons finalement pour la victoire de Lille face à Toulouse.



Miser petit

Il faut créditer le compte de Fenomen bet... Nous versons le minimum, qui oscille entre 5 et 15 € selon les sites. Puis nous misons sur Lille, à hauteur de 2 €. Certes, les cotes varient légèrement d'une plateforme à l'autre, mais toutes indiquent que cette équipe part favorite.



Les dés sont jetés

Nous attendons fébrilement le résultat du match en fantasmasant sur notre gain potentiel. Entre-temps, l'adresse e-mail créée pour l'occasion se remplit d'offres aussi alléchantes qu'incompréhensibles : «*Tu as gagné des freebets*» (ZEbet), «*150 € de bonus t'attendent*» (Unibet), «*Combiner, c'est encaisser*» (Unibet) – le plus suggestif étant «*Prêt à vibrer sur Betclic ?*».



Gain non empoché

Lille bat Toulouse 2 à 1. Victoire, on a choisi la bonne équipe ! Au total, on a dépensé 12 € en mises et gagné 21,18 €. Sauf que, comme nous avons joué sous une fausse identité, nous n'avons pas envoyé les justificatifs exigés à l'inscription. Impossible, dès lors, d'empocher notre gain !

Sources : ANJ, OFDT, ODJ



>>> de l'ODJ de juin 2020. Leur engagement à limiter les excès doit donc être pris avec précaution. D'autant qu'elles se défaussent en rejetant la faute sur l'individu. «Le concept de jeu "responsable" est devenu le slogan des professionnels et des pouvoirs publics», déplore Thomas Amadieu, qui le compare aux cigarettes light des cigarettiers et au «consommer avec modération» des alcooliers. «Il leur permet de culpabiliser le joueur en difficulté» et de se dédouaner, alors même que «le consommateur rationnel est une fiction». Pourtant, le risque d'addiction est bien documenté, tout autant que les techniques de manipulation mentale employées par les opérateurs.

Tiercé nocif

L'omniprésence des smartphones, avec des applis de jeux accessibles à toute heure, et l'exposition à la publicité sont deux causes majeures d'addiction. Et les sites s'offrent les services d'influenceurs stars des réseaux sociaux, comme Mohamed Henni, commentateur phare de Winamax, ou le rappeur Gradur, qui collabore avec Betclic... Les partenariats commerciaux vont aussi bon train (telle l'alliance BFMTV-RMC Sport-Winamax), de même que les sponsorings de clubs, de joueurs et de compétitions. Parions sport (FDJ) et Betclic sont ainsi floqués sur d'innombrables maillots de sportifs... L'offre pléthorique constitue un autre moyen de faire succomber les joueurs.

Les données sur les abonnés que glanent les opérateurs leur servent à envoyer des torrents de sollicitations ciblées

Résultat, les paris multiples ou combinés rencontrent un succès croissant. Choisir un vainqueur, c'est dépassé : le pic d'adrénaline augmente quand on s'engage sur plusieurs matchs à la fois, sur le score final ou le nombre de buts par équipe, voire le nom du buteur ou la minute de jeu à laquelle il marque... On gagne plus gros si on a tout bien rempli, mais le risque de tout perdre est aussi décuplé. Les cotes, élaborées par les opérateurs, leur garantissent une marge de plus de 20%. Une fois connecté, le joueur fournit une masse de renseignements sur son comportement. Repérer les parieurs excessifs via l'analyse de données (comme la fréquence et le montant des mises) est assez simple. Les opérateurs, contraints de lutter contre l'addiction, ont d'ailleurs pris des mesures. Genybet propose à ceux qui dérapent d'utiliser des «limiteurs de mises ou d'approvisionnement et l'autosuspension», voire bloquer leur compte ; la FDJ dispose d'un outil qui permet d'informer les joueurs en ligne sur le niveau de risque de leur pratique de jeu», et parfois les appelle. Cependant, les informations



SONDAGE Les Français sont-ils accros ?

4 parieurs sur 10 ont déjà dépensé plus que prévu, et un quart a souffert d'un sentiment de mal-être

8 % jouent plusieurs fois par jour et 15%, plusieurs fois par semaine

21 % des Français ont déjà joué sur des sites de paris sportifs en ligne et deux tiers des joueurs trouvent que les paris rendent les matchs plus excitants

617 € C'est le montant, tous jeux confondus, que les amateurs estiment avoir misé en 2021

70 % des personnes interrogées ont davantage le sentiment de perdre que de gagner

Sondage représentatif des Français de 16 ans et plus, réalisé du 12 au 22 septembre 2022 par l'UFC-Que Choisir.



B. LEVESQUE/IP3-MAXPPP

enrangées sur les abonnés servent surtout à leur envoyer des torrents de sollicitations ciblées : bonus ou paris gratuits (*freebets*), incitation à miser sur d'autres compétitions, voire à essayer le poker... Éloi, un ex-joueur de 22 ans, dit avoir été « choqué par le nombre de notifications reçues. "Tel match est en cours, viens parier!", "ça fait longtemps que tu n'as pas parié"... J'étais sursollicité. »

Pour une loi Évin des jeux

La Coupe du monde laisse craindre un raz-de-marée de publicités. Dans cette perspective, l'ANJ a édicté de nouvelles règles, plus strictes, pour les encadrer. Certains opérateurs ont déjà changé leur axe de communication. Cette fois, ce sera l'excitation procurée par le jeu. Chez Betclic, le slogan « *Le sport se vit plus fort* » est illustré par un visage de spectateur en sueur dans l'attente d'une décision de l'arbitre. La FDJ mise sur la convivialité avec « *Et si parier, c'était plus que perdre ou gagner ?* ». Mais face au rouleau compresseur du marketing, les régulateurs ne font pas le poids.

« La première mesure à prendre serait de limiter la publicité, afin d'éviter l'entrée de nouveaux joueurs dans le jeu, estime Jean-Michel Costes, épidémiologiste, qui a longtemps œuvré à l'OFDT et à l'ODJ. L'ANJ ne peut pas aller plus loin que la loi. Or, l'environnement n'est pas très coercitif... » Sans doute l'État est-il aveuglé par les 5 milliards d'euros qu'il préleve annuellement sur les gains des opérateurs. Les addictologues ne s'y trompent pas et appellent à une « *Loi Évin⁽²⁾ des jeux, pour réguler strictement les supports et les contenus publicitaires* », revendique le président de l'association Addictions France, Bernard Basset. Le législateur devra également agir vite sur d'autres dossiers. Les entreprises du secteur lancent des incursions dans l'e-sport, les jeux de réalité virtuelle et les escape games, via l'introduction de paris dans des parties. De quoi inquiéter, là aussi, les médecins, car « *le gaming (les jeux vidéo) n'est pas du tout encadré, alors qu'une énorme problématique d'addiction se prépare* », redoute Jean-Michel Costes. Le pronostic semble, hélas, fiable ! ♦

(1) Auteur de *La fabrique de l'addiction aux jeux d'argent*, éditions *Le bord de l'eau*, 2021. (2) La Loi Évin de 1991 vise à lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme, notamment en encadrant la publicité.



Trois questions à...

STÉPHANE PIALLAT

Chef du Service central des courses et jeux (SCCJ) de la Direction centrale de la police judiciaire, chargé de la surveillance des jeux d'argent

« Notre vigilance porte surtout sur le foot et le tennis »

Q.C À quels types d'escroqueries sont confrontés les parieurs ?

STÉPHANE PIALLAT Peu de problèmes sont liés aux plateformes agréées par l'Autorité nationale des jeux (ANJ), qui les contrôle (leur liste est consultable en ligne). Ce sont plutôt les sites de pronostics qui présentent un risque, certains faisant miroiter des profits fondés sur des prévisions fantaisistes. La manipulation et la fraude sont notamment organisées autour des rencontres sportives elles-mêmes, qui donnent lieu, dans certains pays, à des paris très élevés. En France, la vigilance porte surtout sur le foot et le tennis. Les paris combinés peuvent favoriser l'arnaque de façon quasi invisible. Ainsi, il est possible de parier qu'un tennismen va perdre le 3^e jeu du 2^e set. Mais si ça arrive, cela ne remet pas en cause le match.

Q.C De quelle façon les détectez-vous ?

S.P. Grâce à plusieurs indices, comme des pics atypiques de paris sur des compétitions qui, habituellement, ne déclenchent pas de ferveur, ou le comportement anormal d'un parieur. Les opérateurs nous signalent ces anomalies. Nous croisons les paris faits avec l'expertise d'une société privée, qui analyse l'attitude du sportif lors du match à l'aide de l'intelligence artificielle. Nous enquêtons également sur le monde du sport avec des méthodes classiques : écoutes, interceptions, surveillances... La fraude et la corruption sportives impliquent des échanges d'argent avec des groupes criminels. Nous cherchons aussi à les identifier.

Q.C Comment se prémunir des abus ?

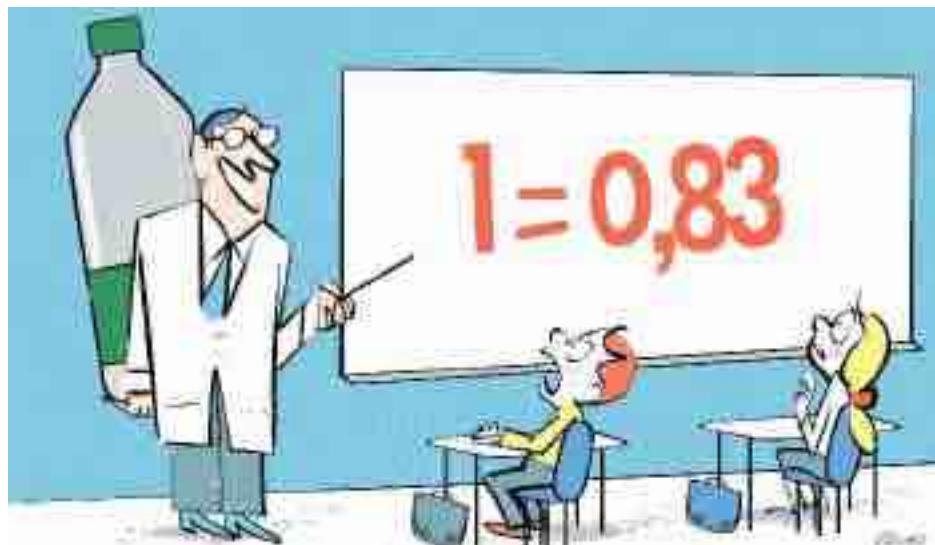
S.P. Avant tout, en jouant uniquement sur les sites autorisés par l'ANJ. En allant sur une plateforme illégale, on risque de ne jamais revoir son argent, et que ses données bancaires soient récupérées par des escrocs. En outre, il n'y a aucune possibilité de poursuites judiciaires, ces sites étant en général installés à l'étranger.

 ARNAQUES

Plainte inutile ?

Dans *Que Choisir* n° 616, vous parlez de la plateforme Thésée, qui permet aux victimes d'arnaques en ligne de porter plainte sans se déplacer. Certes, c'est un progrès, mais pouvez-vous nous expliquer ce que ça change dans le fond ? Fin mars, après m'être fait escroquer, j'en ai déposé une au commissariat de ma ville. Depuis, je n'ai aucune nouvelle et j'ai le sentiment qu'elle a été mise à la poubelle. J'ai contacté une association locale de l'UFC-Que Choisir, qui lui a adressé un recommandé afin d'obtenir des informations sur mon affaire. Je n'ai pas reçu de réponse. ♦

Sophie Lemoine, par courriel


 ALIMENTATION

Avec un zeste de mesquinerie

Récemment, j'ai acheté de l'Eau avec jus d'agrumes Sainte Marguerite, une marque d'Intermarché. Sur l'étiquette de la bouteille, il est indiqué que sa contenance s'élève à 1 litre. Or, même en la remplissant à ras bord, elle ne dépasse pas 82,5 cl. Mesquin, sans doute. Profitable pour le fabricant, sûrement ! ♦

Catherine Neuville, par courriel

 FIBRE OPTIQUE

Pas génér, l'installateur !

Cet été, à mon retour de vacances, j'ai la mauvaise surprise de constater qu'un câble a été posé sur la façade de mon logement. Renseignement pris, je découvre qu'il a été installé par le sous-traitant d'un opérateur afin de raccorder mes voisins à la fibre optique. Je trouve ça gonflé, d'autant que personne ne m'a prévenu ! ♦

T.T., par courriel


 BANQUE

Des frais pour compte inactif

Le Crédit coopératif m'a prélevé des frais pour compte inactif. J'en ai réclamé le remboursement, sans succès. Pourtant, je m'étais connecté à mon espace client et m'étais donc « signalé » auprès de ma banque, comme la loi l'impose. Elle précise en effet que cette manifestation peut se faire « *sous quelque forme que ce soit* ». Face à ce refus, comment réagir ? ♦

J.T., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Le Crédit coopératif prévoit des frais de 30 € dès lors qu'un compte est resté inactif pendant un an. Pour que ce dernier ne soit pas considéré comme tel, le titulaire est tenu, pendant ce délai, de se signaler soit en se connectant à son espace personnel, soit en répondant à un courriel ou à un appel (art. L. 312-19 du Code monétaire et financier). Assurez-vous que moins de 12 mois se sont écoulés entre vos deux dernières manifestations afin de contester la

somme prélevée. Envoyez votre demande de remboursement, par lettre recommandée avec AR, au service client du Crédit coopératif. Réunissez les justificatifs nécessaires : captures d'écran et copies d'échange d'e-mails, historique de connexion au site ou à l'application... Si vous ne pouvez pas obtenir ces éléments par vous-même, utilisez votre droit à l'accès à vos données personnelles auprès de l'établissement bancaire (art. 15 du Règlement général sur la protection des données).



TÉLÉPÉAGE

Le coup du forfait

Je tiens à signaler une pratique qui ne me semble pas commerciale. Ulys-Vinci Autoroutes préleve un forfait si le badge n'est pas utilisé pendant une période de 14 mois consécutifs. Celui-ci est facturé arbitrairement 10 €. Vous trouvez cela normal ? ♦

Lise G., Suresnes (92)

LA RÉPONSE DE QC

Pour réclamer un tel forfait, Ulys doit vous avoir notifié son existence avant la souscription de l'abonnement et l'avoir prévu dans votre contrat (art. L. 112-1 du Code de la consommation et 1103 du Code civil). Vérifiez que cela a été porté à votre connaissance ; si oui, vous en êtes redouble. Notons que sur son site internet, Ulys insiste sur la gratuité du service dans le cas où vous ne circulez pas. Cette information peut être en contradiction avec la perception de ces frais. Selon l'appréciation d'un juge, la pratique est susceptible de s'assimiler à une pratique commerciale déloyale, contraire aux obligations auxquelles sont soumis les professionnels (art. L. 121-1 du Code de la consommation). Sollicitez les services de la répression des fraudes (DDPP) afin d'obtenir leur avis sur cette publicité.



GILLES RAPAPORT



LOGEMENT

Demande intrusive

À la recherche d'une location, j'ai envoyé, sur Seloger.com, une demande d'information concernant un appartement. Afin de visiter ceux qui sont proposés sur le site, il faut se connecter à une plateforme, Plato.immo, et renseigner son nom, sa situation familiale, son salaire, etc. Est-ce légal d'exiger au préalable ces informations ? ♦

D. S., Paris (75)

LA RÉPONSE DE QC

Le bailleur a le droit de réclamer certaines pièces aux candidats à la location avant de leur montrer un logement et d'établir le contrat (art. 22-2 de la loi du 06/07/1989). Leur liste est limitée (décret n° 2015-1437 du 05/11/2015). Y figurent, entre autres, des justificatifs d'identité, de domicile et de ressources, mais aucun document relatif

à la situation familiale n'est exigé. Signalez, auprès du préfet de votre département, cet abus, possible d'une amende. Plato.immo est un service proposé aux professionnels de l'immobilier pour gérer leurs biens. Si vous sélectionnez des agences n'utilisant pas cette plateforme, vous n'aurez pas à communiquer tous ces renseignements avant d'effectuer une visite.



Un courrier qui nous éclaire

AUTOMOBILE

En attente de pièces détachées

Détenteur d'un Citroën C4 Grand SpaceTourer de deux ans, j'ai cassé un feu arrière. Je m'attendais à ce que le prix de la réparation soit élevé. Je ne me suis pas trompé puisque je vais débourser environ 450 €. Mais que le garagiste ne soit pas en mesure de me donner une date de livraison de la pièce de rechange, ça, je ne l'avais pas anticipé. Heureusement, l'ampoule fonctionne. Et en attendant, j'ai mis un film transparent. Toutefois, si je devais effectuer un contrôle technique, le véhicule ne serait-il pas recalé ? Les constructeurs ne veulent plus constituer de stocks, car cela leur coûte cher. C'est le client qui doit patienter et qui, au pire, ne peut plus se servir de sa voiture. ♦

Christian Rangeon, La Garenne-Colombes (92)


**LOCATION
DE VOITURES**

Double assurance chez Rentalcars

J'ai réservé une voiture et opté pour une assurance complète sur le site Rentalcars.com. J'ai tout payé en ligne. À mon retour, j'ai constaté un prélèvement de 275,94 € effectué par l'agence Avis d'Olbia, en Italie. Celui-ci correspond à une garantie supplémentaire. Or, je n'en ai pas souscrit une sur place, lors de la prise du véhicule. Puis-je obtenir un remboursement ? ♦

B. Bodin, par courriel

LA RÉPONSE DE QC

D'abord, vérifiez que la mention de cette assurance supplémentaire ne figure pas dans le contrat signé sur place avec Avis, au début de la location. Parmi les informations publiées sur son site internet, Rentalcars signale que diverses prestations peuvent être souscrites au comptoir de l'agence. Si rien n'est indiqué sur le document, adressez une réclamation à Avis. Mais dans le cas où le contentieux persiste, vous serez soumis au droit italien, les conditions générales de la société précisant que c'est celui du pays de retrait du véhicule et de conclusion du contrat qui s'applique. Dans un premier temps, demandez à votre banque si votre carte permet le remboursement de la garantie litigieuse via la procédure du chargeback (art. 1103 du Code civil). À défaut, contactez le Centre européen des consommateurs (Europe-consommateurs.eu), qui vous aidera dans vos démarches.

ADRESSEZ VOS COURRIERS

233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11

OU VOS E-MAILS
QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652



RESTAURANT

Coûteux, les emballages

Ma mère et moi sommes allées au restaurant. Comme nous n'avions plus faim, nous avons demandé à repartir avec ce qui restait dans nos assiettes. Mais au moment de régler l'addition, surprise : le contenant nous a été facturé 0,75 € pièce. Cette pratique est-elle licite ? ♦

Estelle C., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Oui. Depuis le 1^{er} juillet 2021, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, tout établissement de restauration commerciale a l'obligation de fournir aux consommateurs qui en font la demande des contenants leur permettant d'emporter ce qu'ils n'ont pas mangé ou bu sur place (art. L. 541-15-7 du Code de l'environnement). Cette pratique est aussi connue sous le nom de « doggy bags ». La loi n'impose pas au

professionnel de procurer gratuitement ces emballages. Dans le cas où il a décidé de les faire payer, il doit préalablement informer la clientèle, par exemple sur la carte du restaurant (art. L. 112-1 du Code de la consommation). Si aucune indication n'a été donnée à ce sujet, vous pouvez contester la facturation. Sachez que vous avez la possibilité d'utiliser vos récipients. Mais le restaurateur est libre de les refuser s'ils s'avèrent inadaptés.


LIVRAISON

Uber Eats trop gourmand

Depuis quelque temps, Uber Eats propose systématiquement une option à 1,99 € pour être livré prioritairement. Sachant que les commandes sont déjà majorées de 30 % afin de rémunérer l'entreprise, je trouve le coût de ce supplément trop élevé. Je refuse donc à chaque fois de le régler. Le résultat ? La livraison traîne et les plats arrivent froids. J'assimile cela à de la vente forcée puisque la qualité est dégradée quand on ne paie pas le prix fort. ♦

Philippe Lagoguéra, Savigny-sur-Orge (91)



TIMBRE ROUGE

Des usagers laissés-pour-compte

Bye-bye le timbre rouge ! Le 1^{er} janvier 2023, il disparaîtra au profit de la « e-letter rouge ». Encore une procédure qui se dématérialise. Pour bénéficier d'un acheminement rapide de son courrier, il faudra donc l'envoyer via le site web de La Poste. Cette dernière a-t-elle oublié que tout le monde n'est pas équipé d'un ordinateur ? Sait-elle aussi qu'il existe encore en France des zones où l'on ne dispose pas de l'accès à Internet ? On pourra aller dans un bureau de poste, où un agent se chargera de scanner les documents préalablement rédigés et de les expédier, nous rétorque-t-on. Mais comment s'y rendront ceux qui n'ont aucun moyen de locomotion ? Sans compter qu'il n'y a plus de bureaux dans un certain nombre de communes. La Poste, qui reste une entreprise de service public, a-t-elle pensé, ne serait-ce que cinq minutes, à tous ces « laissés-pour-compte » potentiels avant de prendre une telle décision ? ♦

André et Louisette Bart,
Buis-les-Baronnies (26)



À la tête du client

CRÉDIT

Souvent taux varie...

Ayant eu un problème de trésorerie dû à un arrêt de travail longue durée, j'avais demandé à la Société générale, où j'ai ouvert mon compte, un crédit Expresso d'un montant compris entre 2000 et 3000 €, avec un taux d'intérêt d'environ 6 %. Qui m'a été refusé. Par contre, comme je suis de nouveau à découvert, mon agence n'a pas hésité à me faire souscrire l'offre Généris, au taux d'environ 21%. Honteux ! Voilà comment les banques gagnent de l'argent grâce à des clients en difficulté. ♦

Arnaud Fournier, par courriel



CAMPING

Une taxe de séjour à payer

Propriétaire d'un mobile home, je loue une parcelle à l'année. Le bailleur, un camping, me réclame une taxe de séjour à chaque fois que je l'occupe. Est-ce justifié ? ♦

M. D., Vidauban (83)

LA RÉPONSE DE QC

L'exploitant du camping où vous avez installé votre mobile home a le droit de vous demander d'acquitter une taxe de séjour, car cet emplacement constitue un hébergement (art. R. 2333-44 du Code général des collectivités territoriales). À condition, cependant, que la taxe ait été instaurée par délibération du conseil municipal de la commune sur laquelle est situé le camping (art. L. 2333-26 du code précité) et que vous ne soyez pas domicilié dans

cette localité (art. L. 2333-29 du code précité). Si ces deux exigences sont réunies, le bailleur est tenu de percevoir la taxe de séjour à chaque fois que vous résidez dans votre mobile home. Le montant à payer peut être forfaitaire ou dépendre du nombre de personnes majeures y séjournant et du nombre de nuitées passées sur place (art. L. 2333-26, L. 2333-30 et L. 2333-31 du code précité). Louer une parcelle à l'année ne vous exonère pas de cette imposition.

Huit erreurs à éviter

Le testament permet de s'assurer du bon déroulé de sa succession. À condition qu'il soit valide juridiquement.

1 Ne rien léguer à un héritier réservataire

Une succession obéit à des règles auxquelles il est impossible d'échapper. Ainsi, vous n'êtes pas autorisé à priver de leurs droits vos héritiers réservataires, qui doivent recevoir une part minimale de vos biens. Il s'agit de vos enfants ou, en leur absence, de votre conjoint. Seule la quotité disponible (part restante) peut être donnée librement.

2 Taper son testament à l'ordinateur

Vous pouvez formuler vos dernières volontés seul (testament olographe) ou devant un notaire (testament authentique). Mais, dans le premier cas de figure, pour être valide, le document doit être entièrement rédigé de votre main. Attention, parfois, notamment si vous n'êtes pas ou plus capable d'écrire, un testament authentique est obligatoire. Les frais de rédaction s'élèvent à 115,39 €.

3 Ne pas le dater

Le document doit comporter la date précise de sa rédaction (jour, mois et année). C'est d'autant plus important si vous en avez produit plusieurs versions au fil des années. Dans ce cas, il est conseillé de détruire les anciennes. Autre élément nécessaire : la signature du testateur.

4 Trop bien le cacher

Si nul ne connaît l'existence de votre testament ni l'endroit où vous l'avez rangé, il risque de ne pas être appliqué. En informer des personnes de confiance est donc recommandé. Vous pouvez également



6 Se contenter de son aspect légal

La succession ne constitue pas seulement un partage des biens, elle revêt un fort aspect émotionnel. Lorsque vous désirez, par exemple, donner un objet particulier à une personne précise plutôt qu'à une autre, mieux vaut expliquer pourquoi. Votre volonté sera ainsi comprise des légataires qui auraient été susceptibles de se sentir lésés.

7 Rédiger à plusieurs le document

Un testament ne peut avoir qu'un seul auteur. Quand vous vivez en couple, chaque membre doit donc écrire le sien.

8 Y préciser ce que l'on souhaite pour sa fin de vie

Le testament étant le plus souvent ouvert après les obsèques, inutile d'y indiquer la prise en charge médicale dont vous voulez bénéficier en fin de vie (directives anticipées) ou vos souhaits pour l'organisation de vos funérailles. Précisez-les dans un autre document (qui, lui, peut être tapé à l'ordinateur).

ARNAQUES AU CPF //

Ce que les escrocs y gagnent

Les tentatives de fraudes liées au compte personnel de formation (CPF) empoisonnent notre quotidien. Voici comment elles fonctionnent.

UN DÉMARCHAGE INCESSANT

Par SMS, courriels ou appels téléphoniques, le démarchage relatif au compte personnel de formation (CPF) touche de nombreux Français, même parmi ceux qui ne peuvent pas en bénéficier. Ce dispositif se matérialise par une cagnotte que les actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, fonctionnaires) ont la possibilité d'utiliser à leur gré pour monter en compétences ou se reconvertir. Celle-ci est créditrice chaque année, avec un plafond de 5 000 €. Le but des démarcheurs ? S'approprier cette manne !

DES FORMATIONS BIDON VENDUES À PRIX D'OR

Malgré son nom et son montant en euros, le CPF n'a rien à voir avec un compte en banque. La somme disponible doit servir à suivre l'une des

360 000 (!) formations listées sur le site Moncompteformation.gouv.fr. Et les organismes formateurs sont rémunérés (par la Caisse des dépôts, chargée de la gestion) seulement si la prestation a été délivrée. Les arnaqueurs veulent donc vous faire dépenser votre capital dans des formations de mauvaise qualité proposées à des tarifs prohibitifs. Quelques heures de cours de langue ou une simple présentation PowerPoint d'un sujet risquent de vous coûter plusieurs milliers d'euros.



TROMPERIE OU USURPATION D'IDENTITÉ

Le plus souvent, les escrocs tentent de récupérer vos identifiants afin de prendre la main sur votre compte. Cela leur permet de vous inscrire à une formation bidon et de confirmer qu'elle a bien eu lieu.

Une autre méthode consiste à convaincre la victime de souscrire puis de valider une formation en lui promettant un cadeau (smartphone, ordinateur...). Pour éviter les mauvaises surprises, ne communiquez jamais vos données personnelles (identifiants, numéro de Sécurité...) par téléphone ou sur Internet. Et prenez le temps de comparer les formations avant d'en choisir une. Les commerciaux qui vous pressent en vous disant que vos droits vont s'éteindre mentent. Si vous vous êtes fait piéger, signalez-le sur le site de la Caisse des dépôts.

PERMIS DE CONDUIRE TEMPORAIRE //

Les règles ont évolué

Des conducteurs disposent d'un permis de conduire temporaire, soumis à une visite médicale régulière. Sa périodicité vient de changer.

UNE VISITE MÉDICALE MOINS FRÉQUENTE

Certains titulaires ou candidats à l'obtention d'un permis de conduire auto (B1, B, BE) ou moto (A1, A2, A) doivent se soumettre à une visite médicale régulière en raison de leur état de santé. Un permis de conduire temporaire, valable jusqu'au contrôle médical suivant, leur est ensuite délivré. Un arrêté du 26 août 2022 a modifié la périodicité de cet examen médical obligatoire. Fixée par un praticien agréé, qui ne peut pas être un médecin traitant, celle-ci est désormais passée à cinq ans au maximum, quel que soit l'âge du conducteur. Auparavant, elle n'excédait pas deux ans pour les automobilistes de plus 61 ans et un an pour les plus de 76 ans (ce délai reste en vigueur pour les professionnels).



REFONTE DE LA LISTE DES MALADIES

La liste des affections concernées a été révisée par l'arrêté du 28 mars 2022, afin de tenir compte des évolutions scientifiques et techniques récentes en matière d'appareillage des conducteurs et d'aménagement des véhicules. Elle comprend non seulement des maladies cardio-vasculaires lourdes et des problèmes ophtalmologiques ou neurologiques, mais aussi l'addiction à l'alcool ou à la drogue, ou encore un déficit de

l'appareil locomoteur. Par ailleurs, les contraintes pour les conducteurs atteints de troubles auditifs profonds et ceux souffrant d'un diabète dont le traitement ne génère pas de risque d'hypoglycémie ont été allégées. À l'inverse, « l'incompatibilité définitive avec la conduite pour les pathologies neuro-évolutives », telles que la maladie d'Alzheimer, est actée.

VIGILANCE DE MISE

« La conduite d'un véhicule terrestre à moteur requiert une aptitude physique, cognitive et sensorielle », rappelle l'arrêté du 28 mars 2022. À ce titre, « le titulaire d'un permis de conduire atteint de l'une des affections médicales mentionnées [doit solliciter], dès qu'il a connaissance de cette affection, l'avis d'un médecin agréé ». Si vous ne passez pas de visite médicale malgré l'arrivée de symptômes liés à une pathologie incompatible avec la conduite et que vous êtes responsable d'un accident, vous ne serez pas couvert par votre assurance.

DROIT DE RÉPONSE

À la suite de notre enquête « Scandales sanitaires – Le pénal, un traitement à améliorer » publiée dans le n° 616 de *Que Choisir* (septembre 2022), les laboratoires Servier nous ont adressé ce droit de réponse que la loi nous oblige à publier.

Cet article qui s'attache aux « affaires de santé par la voie pénale » s'emploie à démontrer le « peu d'effet » de leur « traitement » judiciaire. En guise de contre-exemple, l'article s'ouvre sur le cas du Mediator en se félicitant que, le 29 mars 2021, il ait « trouvé un épilogue provisoire » dans la décision rendue par le tribunal judiciaire de Paris, condamnant les laboratoires Servier « sous les qualifications d'homicide involontaire et de blessures involontaires ». À titre liminaire, et de manière générale, il nous importe de rappeler qu'en vertu du principe fondamental de la présomption d'innocence, tel que défini aux articles 9-1 du Code civil et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, nul ne saurait être présenté des faits qui lui sont pénalement reprochés tant qu'il n'a pas été définitivement jugé, ce qui est précisément le cas du Mediator dont la cour d'appel de Paris est saisie. Au demeurant, jamais la décision de première instance n'a imputé aux laboratoires Servier d'avoir, « bien avant la mise sur le marché du produit », « [...] délibérément dissimulé » le risque qu'il représentait, comme il est à tort affirmé dans l'article.

De fait, la connaissance du risque cardiovasculaire et valvulotoxicité attribué à un métabolite du Mediator n'a été progressivement connue qu'au cours de la décennie 2000. L'article affirme ensuite que le Mediator, « au mépris de ses effets prévisibles sur la santé », aurait été « détourné comme coupe-faim » de sa vocation première d'antidiabétique et « qu'il a causé entre 1500 et 2000 décès ». Si les Laboratoires Servier déplorent profondément que leur médicament ait pu causer ne fût-ce qu'un seul

décès, il n'est pas possible d'affirmer que 1500 à 2000 morts lui seraient imputables. Loin de correspondre à un fait établi, ce chiffre s'appuie en réalité sur des estimations fondées sur des hypothèses discutables selon les experts judiciaires, lesquels, dans le cadre du procès de première instance, auquel l'article se réfère pourtant, ont conclu qu'il était impossible de chiffrer précisément la mortalité attribuable à ce médicament. Par ailleurs, s'il est établi que le Mediator a pu être prescrit en dehors de ses indications thérapeutiques dans le cadre de l'obésité, cette prescription dite « hors AMM » a toujours été très faible, oscillant entre 5 et 11 % au cours de la période de commercialisation, ce qui correspond à une consommation hors AMM inférieure à celle que l'on constate pour tous les autres médicaments (voir dans ce sens le rapport de l'Assemblée nationale du 30 avril 2008). L'article affirme enfin que « le procès aurait pu avoir lieu plus rapidement si les laboratoires Servier n'avaient pas, près de quatre ans durant, fait systématiquement

obstruction en multipliant les demandes dilatoires ». Cette affirmation n'est pas justifiée. D'abord, parce que la société Les laboratoires Servier n'a jamais fait qu'exercer les recours prévus par le Code de procédure pénale dans le cadre de l'exercice légitime des droits de la défense. Ensuite et surtout, parce que c'est la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris qui, dans son arrêt du 20 novembre 2015, a prononcé la caducité de l'avis de fin d'information du 30 avril 2014, ce qui a eu pour effet d'entraîner la réouverture de l'information judiciaire. Si la cour d'appel de Paris a estimé devoir renvoyer le dossier à l'instruction, c'est en raison du caractère lacunaire de celle menée jusqu'alors, et afin que puissent être contradictoirement analysés les pièces et documents pouvant contribuer à la manifestation de la vérité, notamment en ce qui concerne la direction de l'Agence du médicament et ses cadres. Le fait que la société Les laboratoires Servier soit à l'origine du recours ne justifie donc pas que lui soit imputé un présumé comportement dilatoire. ♦

La réponse de Que Choisir

Nous maintenons les éléments rapportés dans notre article. Pour mesurer l'ampleur des faits reprochés aux laboratoires Servier, qui ont motivé leur condamnation à l'issue du premier procès (il y aura l'appel, et un autre procès), nos lecteurs peuvent lire les comptes rendus d'audience parus sur notre site Quechoisir.org (en accès gratuit). Il y est question



de l'obstination de la firme à dissimuler les propriétés anorexigènes du Mediator, connues dès les années 1970, et de la toxicité du médicament, bien établie elle aussi.

Complétez votre collection

QUE
CHOISIR

QUE CHOISIR



N° 617



N° 616



N° 615



N° 614

QUE CHOISIR ARGENT



N° 168



N° 167



N° 166



N° 165

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 133



N° 132



N° 131



N° 130

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 175



N° 174



N° 173



N° 172

Pour conserver tous vos numéros



10 €

La reliure
QUE CHOISIR



9,50 €

La reliure
**QUE CHOISIR
SANTÉ**

Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à:

QUE CHOISIR

Service Abonnements
45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX

BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants:

Numéros commandés | Prix unitaire | Ex. Total (en €)

QUE CHOISIR

N° 614 <input type="checkbox"/>	N° 615 <input type="checkbox"/>	4,80 €	
N° 616 <input type="checkbox"/>	N° 617 <input type="checkbox"/>	4,80 €	

QUE CHOISIR ARGENT

N° 165 <input type="checkbox"/>	N° 166 <input type="checkbox"/>	4,95 €	
N° 167 <input type="checkbox"/>	N° 168 <input type="checkbox"/>	4,95 €	

QUE CHOISIR PRATIQUE

N° 130 <input type="checkbox"/>	N° 131 <input type="checkbox"/>	6,95 €	
N° 132 <input type="checkbox"/>	N° 133 <input type="checkbox"/>	6,95 €	

QUE CHOISIR SANTÉ

N° 172 <input type="checkbox"/>	N° 173 <input type="checkbox"/>	3,90 €	
N° 174 <input type="checkbox"/>	N° 175 <input type="checkbox"/>	3,90 €	

LES RELIURES

Reliure Que Choisir	10 €	
Reliure Que Choisir Santé	9,50 €	

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) 1 article:

1,50 €

2 articles et plus:

2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. M^{me}

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Localité

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N°

Date de validité Signature

Offre valable en France métropolitaine.

En application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, la vente des produits présentés sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

COMPARATEUR DE FORFAITS MOBILES



Quel forfait choisir ?

Les offres des opérateurs affichent des **tarifs très différents** selon la durée d'engagement, la quantité de données, l'accès ou non au réseau 5G... Grâce à notre comparateur, optez pour **un forfait adapté à vos besoins et au meilleur prix!**

Ufcqc.link/forfait618

Pour accéder au dossier, copiez l'URL ci-dessus ou flashez le QR code.

